

COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DU PAYS  
MORNANTAIS  
Le Clos Fournereau  
CS 40107  
69440 MORNANT

Envoyé en préfecture le 26/01/2023  
Reçu en préfecture le 26/01/2023  
Publié le  
ID : 069-246900740-20230124-CC\_2023\_007-DE

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Délibération n° CC-2023-007**

L'an deux mille vingt-trois  
Le vingt-quatre janvier à dix-neuf heures  
Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Valéry Giscard d'Estaing à Mornant, sous la présidence de Monsieur Renaud PFEFFER.  
Date de convocation : 18 janvier 2023

**Nombre de membres :**

En exercice	37
Présents	26
Votes	34

**PRESENTS :**

Renaud PFEFFER, Yves GOUGNE, Pascal OUTREBON, Fabien BREUZIN, Isabelle BROUILLET, Jean-Pierre CID, Arnaud SAVOIE, Marc COSTE, Olivier BIAGGI, Luc CHAVASSIEUX, Loïc BIOT, Magali BACLE, Caroline DOMPNIER DU CASTEL, François PINGON, Jean-Luc BONNAFOUS, Stéphanie NICOLAY, Anne RIBERON, Bruno FERRET, Anik BLANC, Pascale CHAPOT, Patrick BERRET, Pascale DANIEL, Marilyne SEON, Thierry BADEL, Bernard CHATAIN, Séverine SICHE-CHOL

**ABSENTS / EXCUSES :**

Christian FROMONT, Raphaëlle GUERIAUD, Cyprien POUZARGUE

**PROCURATIONS :**

Françoise TRIBOLLET donne procuration à Yves GOUGNE  
Charles JULLIAN donne procuration à Pascal OUTREBON  
Denis LANCHON donne procuration à Bruno FERRET  
Véronique MERLE donne procuration à Pascale CHAPOT  
Christèle CROZIER donne procuration à Luc CHAVASSIEUX  
Hélène DESTANDAU donne procuration à Fabien BREUZIN  
Gérard MAGNET donne procuration à Magali BACLE  
Anne-Sophie DEVAUX donne procuration à Arnaud SAVOIE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Pascale DANIEL

**GEMAPI**

\*\*\*\*\*

**Approbation du  
Contrat Territorial  
Coise et affluents  
2023-2025**

Rapporteur : Monsieur Marc COSTE, Vice-Président délégué au Tourisme, au Paysage et à la Mobilité Intercommunale

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi du 27 Janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Mornantais validés par arrêté préfectoral n° 69-2021-06-01-00004 en date du 1<sup>er</sup> juin 2021,

Vu les statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise et ses affluents, et du Volon (SIMA Coise),

Vu la délibération n° 004/18 du Conseil Communautaire du 30 janvier 2018 portant adhésion au SIMA Coise au 1<sup>er</sup> janvier 2018, pour le bloc de compétences n°1 relatif à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le bassin versant de la Coise, ses affluents et du Volon,

Considérant que, compte tenu du mauvais état des masses d'eau sur le bassin versant de la Coise, le SIMA Coise a travaillé avec l'ensemble de ses partenaires à un projet de nouveau contrat territorial à déposer auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne afin d'améliorer la qualité de l'eau pour la période 2023-2025. Celui-ci pourra faire l'objet d'une seconde période de contrat pour 2026-2028.



Ce contrat intègre de manière étroite les aspects qualité et quantité d'eau pour la promotion de mesures naturelles de rétention d'eau sur le bassin versant de la Coise, le tout décliné en plusieurs volets :

- Gestion qualitative de la ressource en eau
- Fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau
- Gestion quantitative de la ressource en eau
- Moyens généraux

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

**Certifié exécutoire**

Transmis en  
Préfecture le 26/01/23

Notifié ou publié  
le 26/01/23

Le Président

*La présente délibération  
peut faire l'objet d'un  
recours gracieux auprès  
du Président ou d'un  
recours en annulation  
devant le Tribunal  
Administratif de Lyon,  
184, rue Duguesclin 69003  
Lyon / [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr),  
dans un délai de 2 mois  
suivant sa publication*

**APPROUVE** la stratégie et les objectifs poursuivis par le SIMA Coise,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer, en tant que partenaire associé, le contrat territorial déposé par le SIMA Coise.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme.

Le Président,  
**Renald PFEFFER**

PUBLIE LE 26 JANVIER 2023  
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT





SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE D'AMENAGEMENT DE LA COISE

## Contrat territorial Coise et affluents



## Stratégie territoriale et feuille de route 2023 - 2028



Date : Octobre 2022

FL34 103 582 / MAG



Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le



ID : 069-246900740-20230124-CC\_2023\_007-DE

## Table des matières

Avant-propos.....	1
<b>STRATEGIE .....</b>	<b>2</b>
I. Présentation du territoire et motivations de la démarche .....	3
I.1. Caractérisation du territoire .....	3
I.2. Plusieurs acteurs locaux impliqués dans la gestion de l’eau .....	11
I.3. Programmes et documents de planification .....	20
I.4. L’historique des démarches de gestion de l’eau sur le territoire .....	22
I.5. Les principales conclusions de l’évaluation du contrat 2017-2021 et le choix d’un nouveau contrat .....	24
II. Enjeux du territoire .....	26
II.1. La qualité des eaux et les pressions de pollution .....	26
II.2. La qualité de la ressource en eau potable .....	30
II.3. L’état des cours d’eau et des milieux aquatiques .....	31
II.4. La gestion quantitative des ressources en eau.....	34
II.5. La gestion des eaux pluviales et du risque d’inondation.....	35
II.6. Objectifs des masses d’eau du territoire et mise en perspective vis-à-vis de l’état actuel des masses d’eau.....	37
III. Priorités .....	39
III.1. Enjeux et priorités identifiées par le SDAGE 2022-2027 pour le territoire .....	39
III.2. Mesures complémentaires prévues par le SDAGE pour le territoire .....	40
III.3. Priorités locales du territoire .....	41
IV. Objectifs par enjeu .....	44
IV.1. Enjeu « Qualité des eaux » .....	44
IV.2. Enjeu « Eau potable » .....	47
IV.3. Enjeu « Fonctionnalités des cours d’eau, zones humides » .....	48
IV.4. Enjeu « Gestion quantitative de la ressource en eau » .....	52
IV.5. Enjeu « Prévention du risque inondation » .....	53
IV.6. Enjeu « communication » .....	55
IV.7. Complémentarité avec les autres politiques publiques du territoire .....	56
IV.8. Tableau de synthèse des enjeux, objectifs et stratégie associée .....	59

<b>FEUILLE DE ROUTE.....</b>	<b>63</b>
V. Gouvernance mise en place .....	64
V.1. Gouvernance territoriale .....	64
V.2. Le portage du contrat territorial.....	68
V.3. Le pilotage du contrat territorial .....	69
VI. L’animation du contrat territorial .....	72
VII. Le programme d’action .....	75
VIII. Les conditions de réussite .....	78
IX. Le suivi et l’évaluation .....	79
<b>ANNEXES.....</b>	<b>81</b>
Annexe 1 : espaces naturels présents sur le bassin de la Coise .....	82
Annexe 2 : clé de répartition des participations financières des EPCI au SIMA Coise .....	85
Annexe 3 : schéma de la stratégie.....	86
Annexe 4 : constitution des instances.....	87
Annexe 5 : présentation détaillée des missions de la cellule d’animation .....	93
Annexe 6 : tableau des actions et plan de financement .....	102
Annexe 7 : tableau des indicateurs .....	103

## Avant-propos

---

L'étude bilan évaluation du Contrat Territorial de la Coise et de ses affluents (2017-2021) a conclu à l'opportunité de mettre en œuvre un nouveau Contrat sur le territoire. En effet, plusieurs enjeux importants restent à traiter, soit en poursuivant et développant les actions menées au cours du précédent Contrat, soit en menant des études sur des thématiques nouvelles, afin de définir et mettre en œuvre une phase opérationnelle. En parallèle de la rédaction des enjeux et objectifs actualisés du territoire par OTEIS, le SIMA Coise a décliné sous forme de schéma les différents objectifs, avec comme fil conducteur la « promotion de mesures naturelles de rétention de l'eau sur le bassin versant de la Coise » et faisant apparaître leur lien avec les thématiques qualitative et quantitative.

L'équipe d'étude a également formulé des recommandations relatives au mode de fonctionnement et à la gouvernance dans le cadre d'une future démarche (portage, animation, pilotage, concertation...).

Après avoir défini et validé la stratégie à mettre en place pour répondre aux enjeux du bassin, le SIMA Coise l'a présentée aux partenaires afin d'élaborer avec eux les fiches action du futur Contrat. Les projets de fiches ont été présentés à différentes instances : commissions agricole et GEMAPI en juin 2022, COPIL agricole et milieux aquatiques en juillet 2022.

Parmi les pièces à fournir à l'Agence de l'Eau à l'appui d'une demande de nouvelle contractualisation territoriale, se trouve une note synthétique décrivant d'une part, la stratégie validée collectivement par le territoire (= Stratégie territoriale sur 6 ans) et d'autre part, la déclinaison opérationnelle de cette stratégie (=Feuille de route sur 2 fois 3 ans).

Le présent document décrit donc cette stratégie territoriale/feuille de route, en répondant aux questions :

- ⇒ Quel territoire ? Pourquoi et où agir ?
- ⇒ Dans quels objectifs ?
- ⇒ Avec qui ? Comment animer ?
- ⇒ Comment agir ? Avec quels moyens ? Pour quels résultats visés ?
- ⇒ Quelles sont les conditions pour agir efficacement ?
- ⇒ Quel suivi mettre en place ?

# STRATEGIE

---

# I. Présentation du territoire et motivations de la démarche

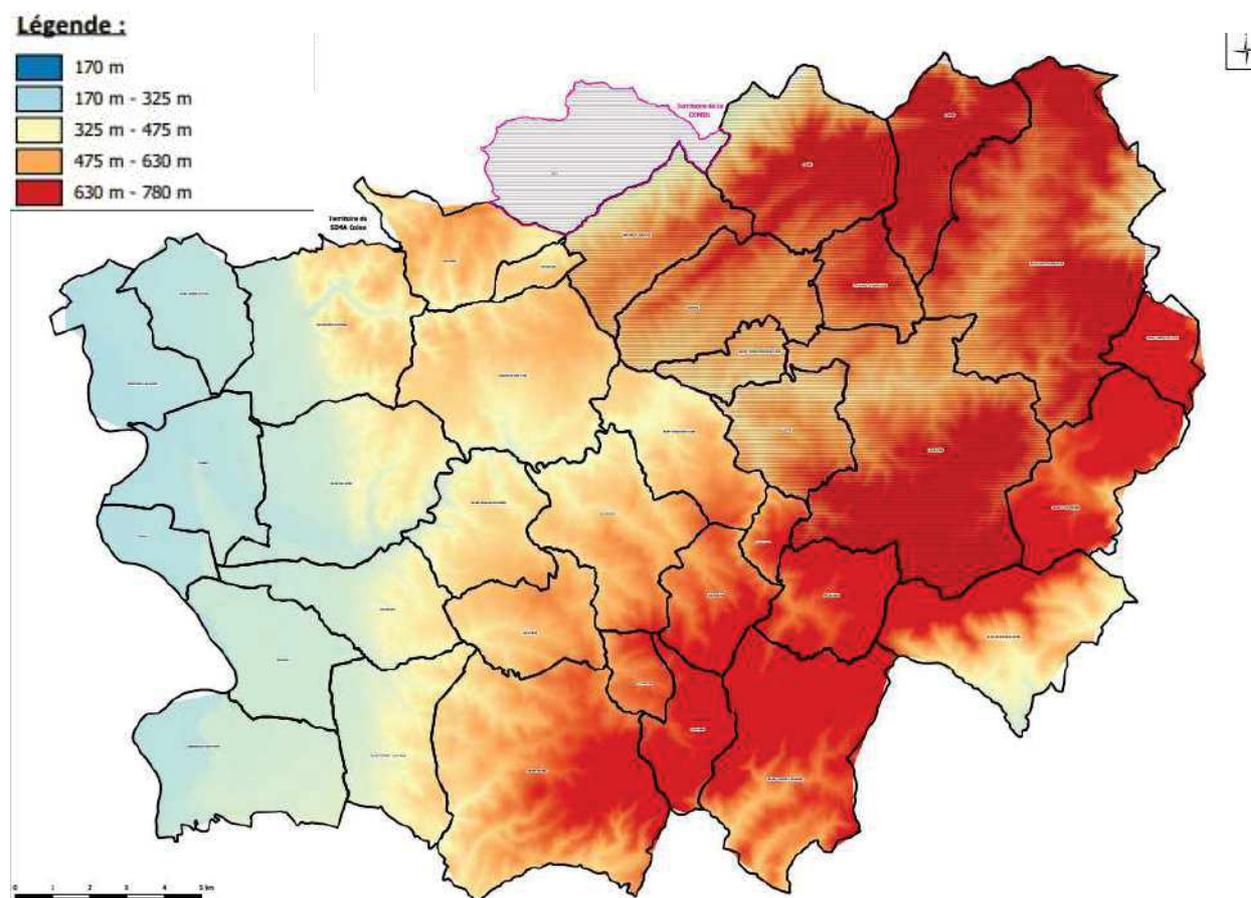
## I.1. Caractérisation du territoire

La Coise est un **affluent en rive droite de la Loire** dont le bassin occupe une **superficie de 340 km<sup>2</sup>**, dans les départements du Rhône puis de la Loire.

Le **bassin versant de la Coise** concerne en tout ou partie **35 communes** appartenant à quatre intercommunalités (CC de Forez Est, CC des Monts du Lyonnais, CC du Pays Mornantais et Saint-Etienne Métropole).

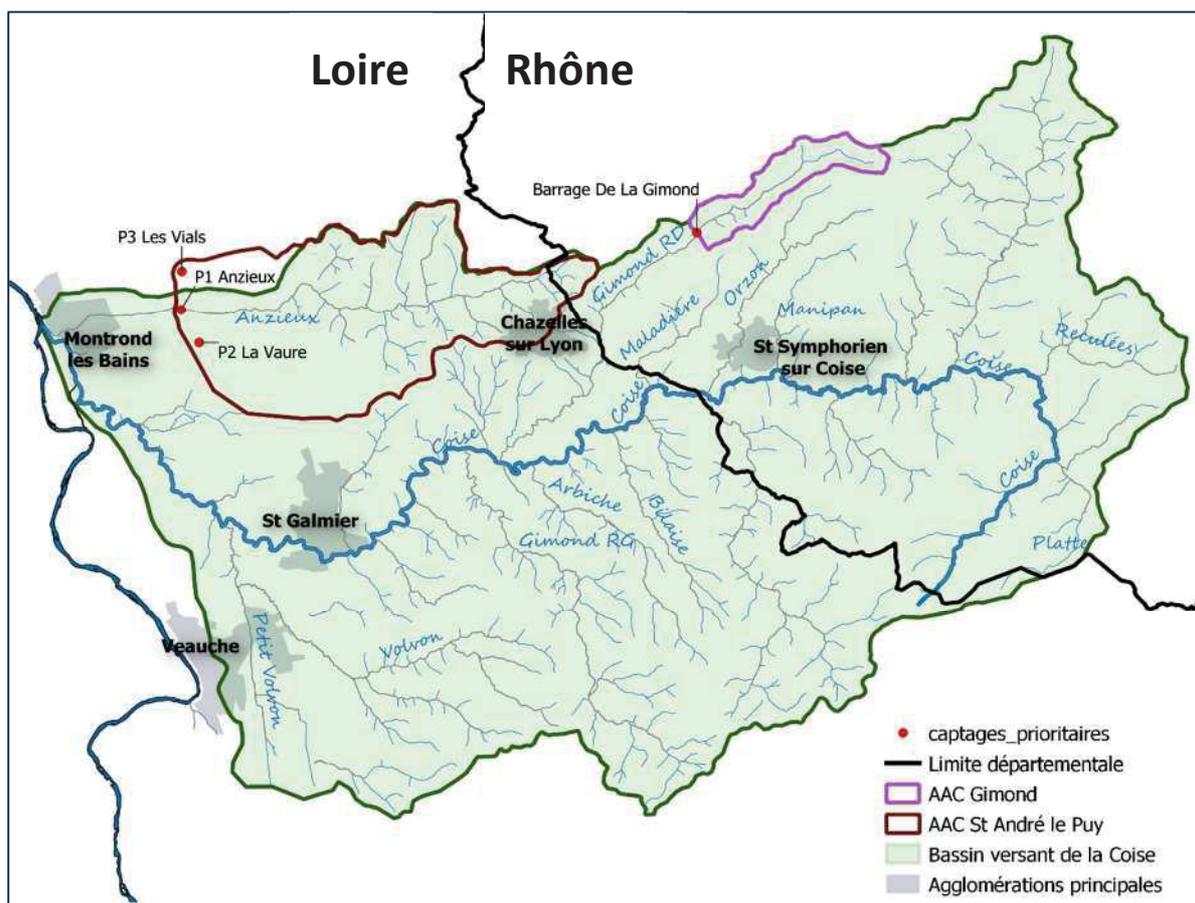
Le bassin est scindé en deux entités topographiques et géologiques distinctes : le **bassin amont** dans les **Monts du Lyonnais**, et le **bassin aval** qui rejoint transversalement la **grande plaine alluviale du Forez**. Les alluvions de la Loire constituent une **ressource importante, exploitée** par des puits d'une dizaine de mètres de profondeur ; plus en profondeur, à plusieurs centaines de mètres, **un aquifère profond est exploité pour ses eaux minérales** (Badoit, thermes de Montrond les Bains).

*Contexte topographique du bassin de la Coise (source : SDGEP, 2019)*



La Coise présente un **régime hydrologique de type pluvial**, caractérisé par de hautes eaux hivernales et printanières et un étiage estival marqué.

Le **réseau hydrographique est dense dans la partie amont du bassin**, de par la présence de nombreuses vallées drainant les Monts du Lyonnais. Les **affluents** constituent un **linéaire total de 144 km**.



La Gimond (RD) est un **affluent en rive droite de la Coise de 14 km** dont le bassin (en amont du barrage de la Gimond) occupe une **superficie de 470 ha soit 1,4% du bassin de la Coise (340 km<sup>2</sup>)**, dans le département du Rhône. Ce bassin, qui s'étend sur 3 communes du département du Rhône, correspond à l'aire d'alimentation du **captage prioritaire de la Gimond**, exploité pour l'eau potable par le SIEA de Chazelles et Viricelles (département de la Loire) pour alimenter 5000 personnes.

Un deuxième captage prioritaire est présent dans le périmètre : il s'agit des 3 **puits du Val d'Anzieux**, exploités par le Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux Plancier (SIVAP) pour l'alimentation en eau potable de 12 000 personnes. L'aire d'alimentation de ces captages s'étend sur 35 km<sup>2</sup> et 7 communes (toutes sauf une sont situées dans le département de la Loire).

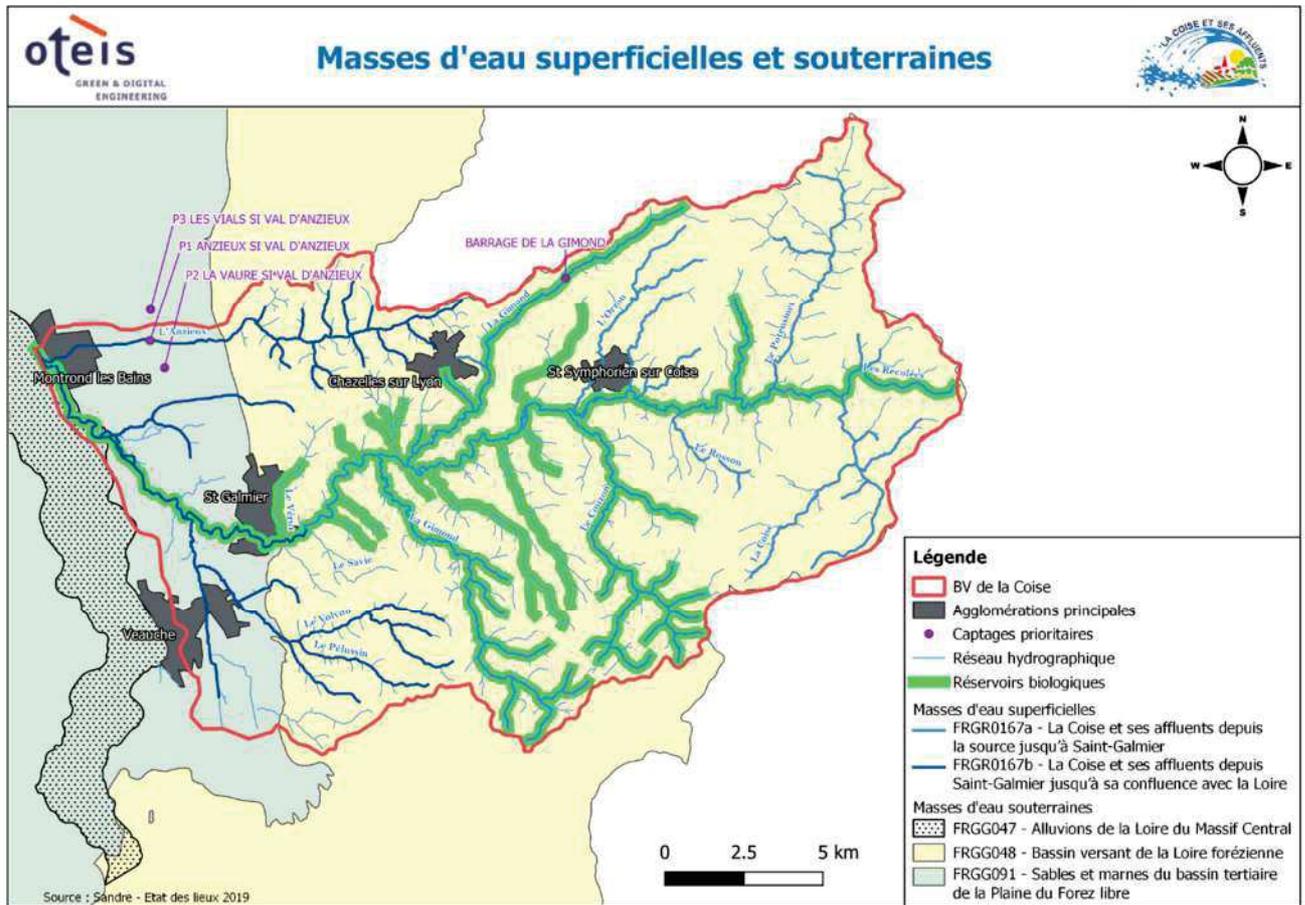
Par ailleurs, l'impluvium des eaux de Badoit s'étend sur 40 km<sup>2</sup> et 3 communes du département de la Loire (St-Galmier, Chamboeuf et St-Médard en Forez). Il fait l'objet de programmes destinés à préserver la bonne qualité des eaux prélevées par Badoit pour la mise en bouteilles.(cf. §I.2 – la Bulle Verte)

**Principaux affluents de la Coise (d’amont en aval)**

Cours d’eau	Rive	Linéaire (km)	Confluence avec la Coise
<b>La Coise</b>		52,4	Loire à Montrond-les-Bains
Le ruisseau de la Platte	Rive droite	5,3	A Sainte-Catherine
Les Reculées	Rive droite	3,7	A Saint-Martin-en-Haut
Le Potensinet	Rive droite	10	A Larajasse
Le Coiset	Rive droite	4,8	A Larajasse
Le Rosson	Rive gauche	4,1	A Larajasse
Le Manipan	Rive droite	5,1	A Saint-Symphorien-sur-Coise
L’Orzon	Rive droite	7,8	A Saint-Symphorien-sur-Coise
Le Couzon	Rive gauche	11	A Saint-Symphorien-sur-Coise
La Maladière	Rive droite	5	A Saint-Denis-sur-Coise
Le Ramarey	Rive gauche	2,9	A Saint-Denis-sur-Coise
La Bilaize	Rive gauche	6,4	A Saint-Denis-sur-Coise
L’Arbiche	Rive gauche	8	A Chevrières
La Gimond rive droite	Rive droite	14	A Chazelles-sur-Lyon
Le Merlançon	Rive droite	3,1	A Chazelles-sur-Lyon
La Gimond rive gauche	Rive gauche	14	A Chazelles-sur-Lyon
Le ruisseau de Savie	Rive gauche	4,1	A Saint-Galmier
Le ruisseau de Saint-Marcel	Rive gauche	2,7	A Saint-Galmier
Le Vérut	Rive droite	5,3	A Saint-Galmier
Le Volvon, drainant les eaux du Gourny et du petit Volvon	Rive gauche	12,7	A Saint-Galmier
L’Anzieux	Rive droite	15,5	A Montrond-les-Bains

*Remarque : Les Volons, petit affluent direct de la Loire sur les communes de Veauche et Andrézieux-Bouthéon au sud-ouest du territoire, ne fait pas partie du bassin de la Coise et est intégré dans le CT Loire forézienne (en cours de mise en œuvre).*

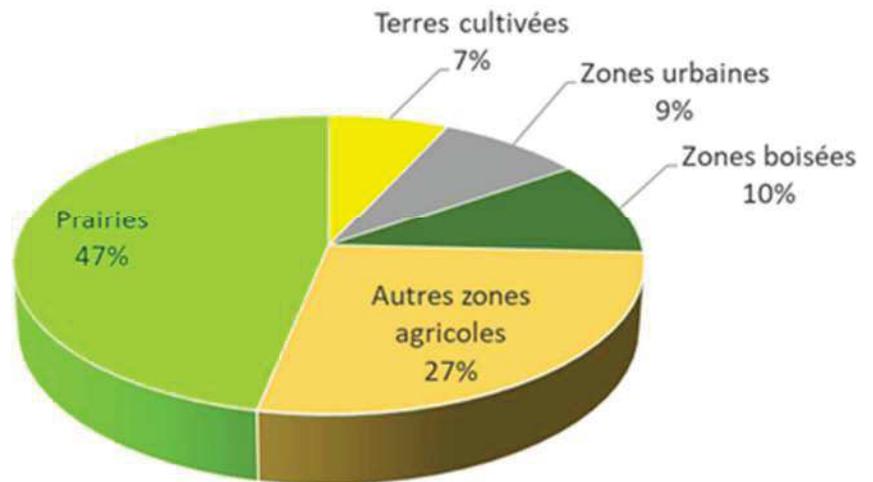
Les masses d'eau superficielle et souterraine du bassin versant de la Coise sont figurées sur la carte ci-dessous.



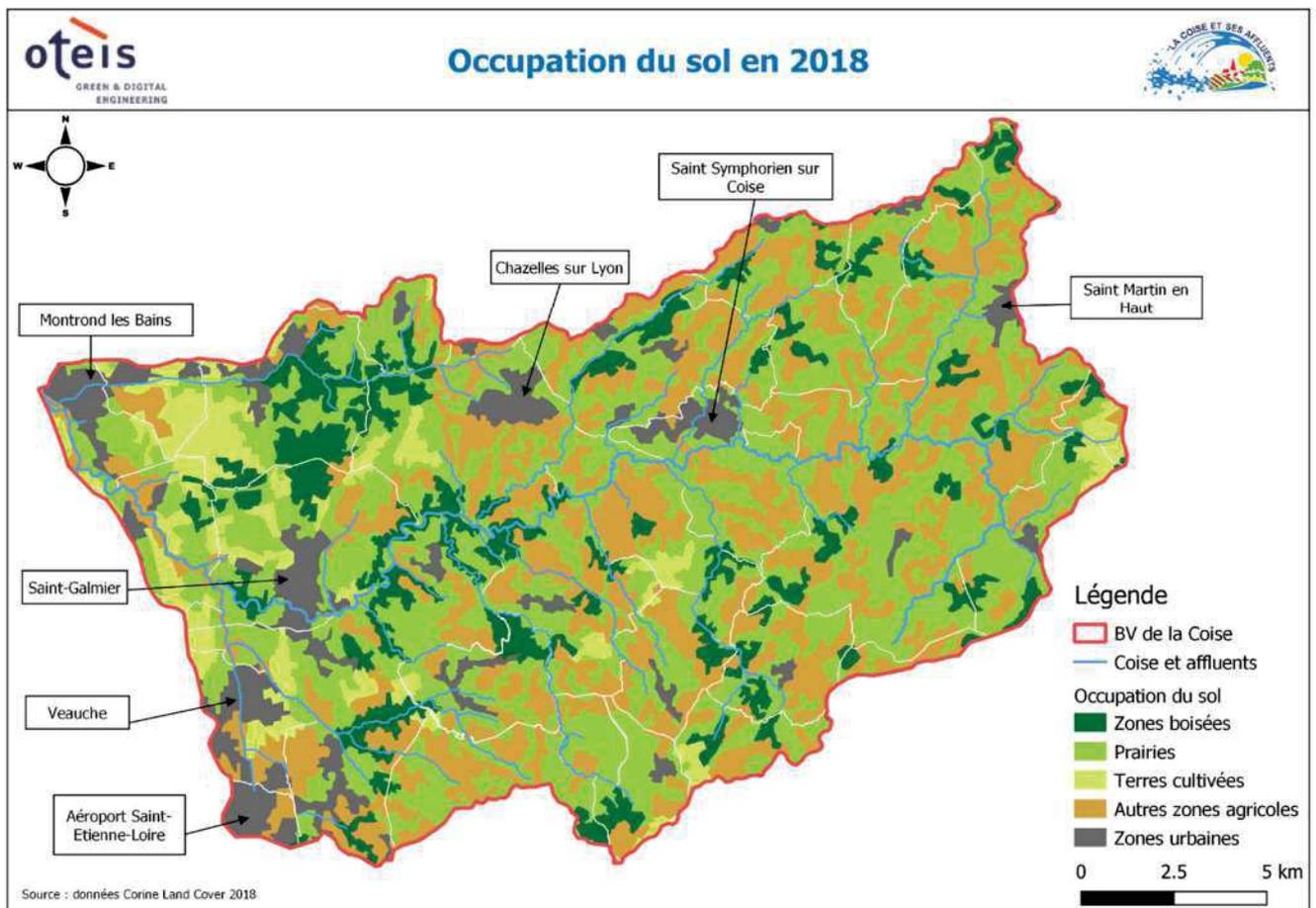
Le bassin de la Coise est un territoire encore très rural, où les zones agricoles et naturelles dominant largement (91% des surfaces au total dont 81% pour les zones agricoles).

Depuis plusieurs années, la tendance est à une légère régression des surfaces agricoles au profit de l'urbanisation.

Répartition de l'occupation des sols sur le bassin de la Coise (Corine Land Cover 2018)

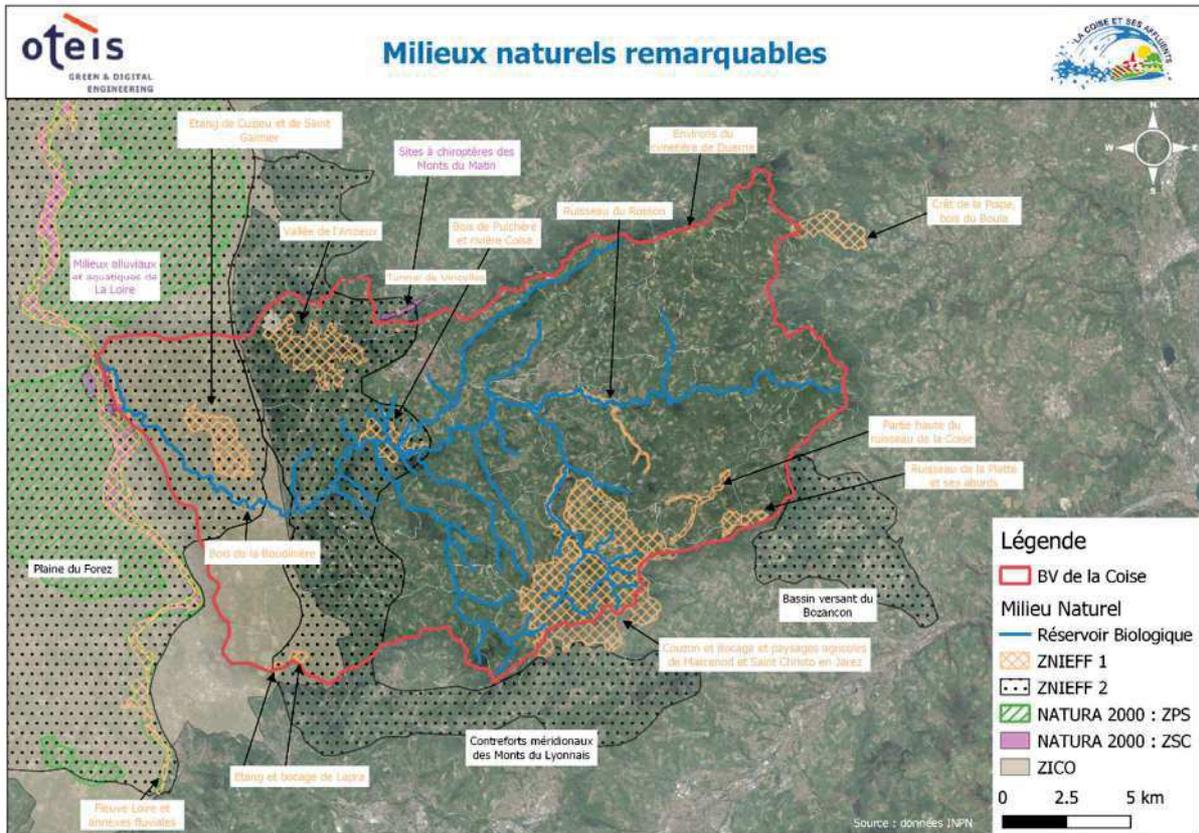


Les données d'occupation des sols Corine Land Cover distinguent plusieurs catégories de zones agricoles sur le bassin de la Coise : les prairies, les terres cultivées, les systèmes culturaux et parcellaire complexes et les surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants. Ces deux dernières catégories ont été regroupées pour l'analyse sous l'appellation « autres zones agricoles ».

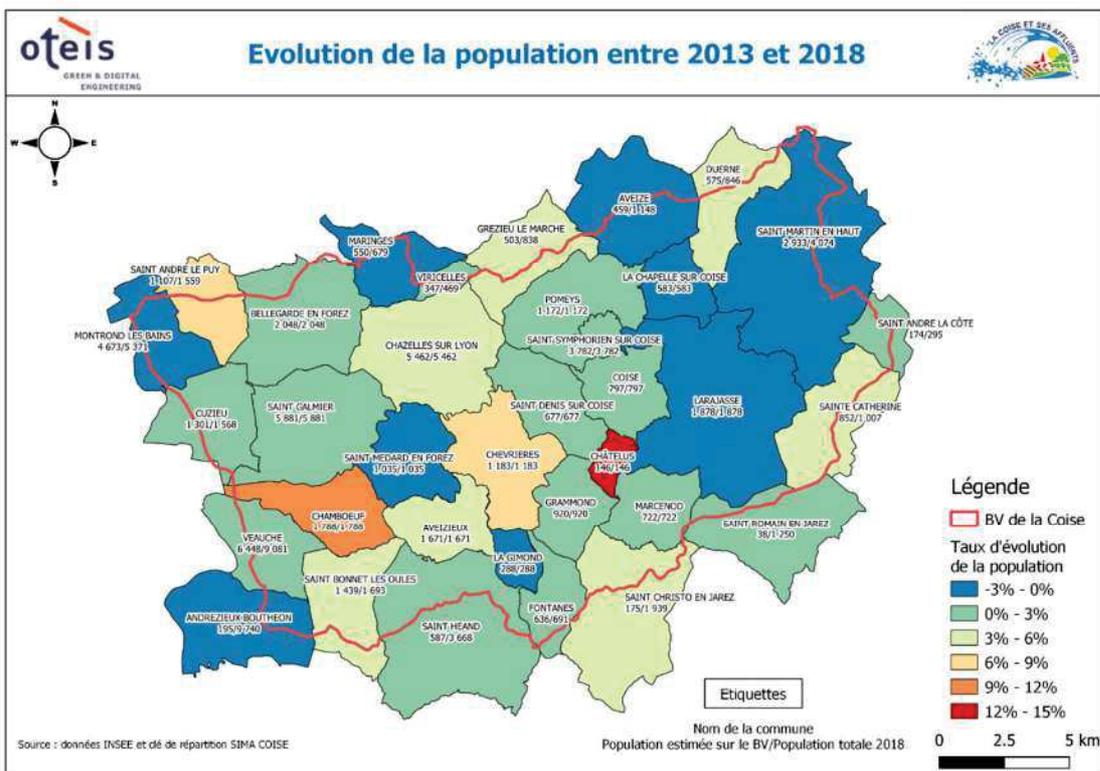




Le bassin versant de la Coise est riche en milieux naturels remarquables, dont beaucoup comportent des milieux aquatiques ou humides. Ils sont localisés sur la carte ci-dessous et listés en annexe 1.

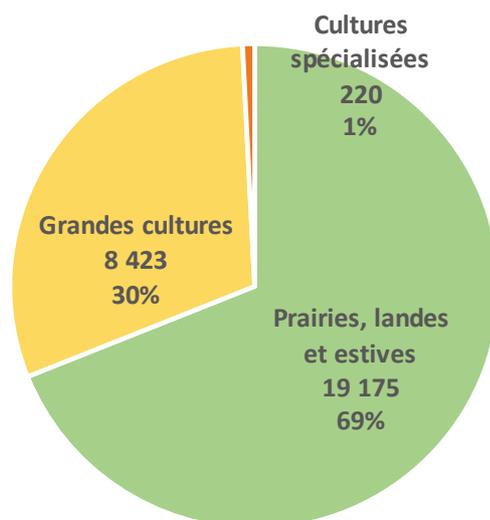


La population a augmenté de 2% en 5 ans pour atteindre 53 000 habitants en 2018. La pression démographique semble toutefois s’être atténuée sur le bassin ces dernières années.



La **Surface Agricole Utile (SAU)**, a très légèrement augmenté entre 2015 et 2019, pour atteindre **27 935 ha en 2019**. La part des grandes catégories d’occupation des sols a peu évolué sur la période, hormis une **légère diminution des grandes cultures au profit des prairies**, qui occupent plus des deux-tiers de la SAU. **Le nombre d’exploitations a très largement diminué (-33%) ces 10 dernières années** (environ 650 exploitations aujourd’hui contre 974 en 2010).

### Répartition de la SAU du bassin de la Coise par type de cultures en 2019

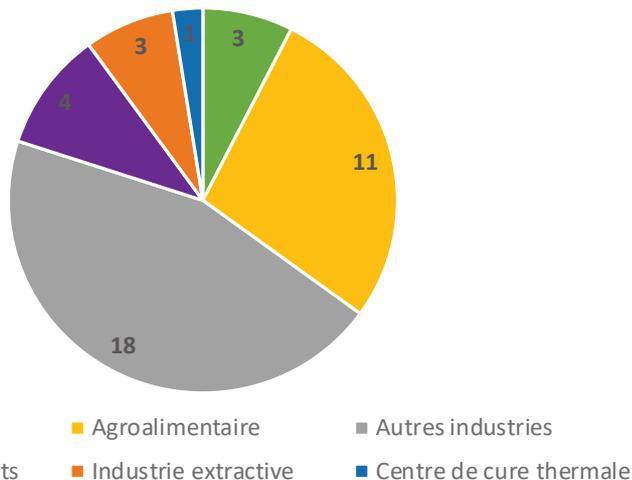


**L’élevage**, en particulier bovin, est majoritaire sur tout le bassin, le cheptel s’élevant à **plus de 37 000 bovins** (à 95% dans les Monts du Lyonnais). **Une part importante de la SAU est consacrée aux surfaces en herbe** (prairies permanentes ou temporaires), le reste est occupé par **du maïs et des céréales**.

**Sur l’ensemble du bassin, la SAU conduite en bio a été multipliée par 2 sur entre 2015 et 2019** (de 1331 ha à 2732 ha, soit près de 10% de la SAU totale). Toutefois, le lait bio étant à l’heure actuelle moins bien rémunéré que le conventionnel, l’évolution des surfaces en bio risque d’être limitée dans les années à venir.

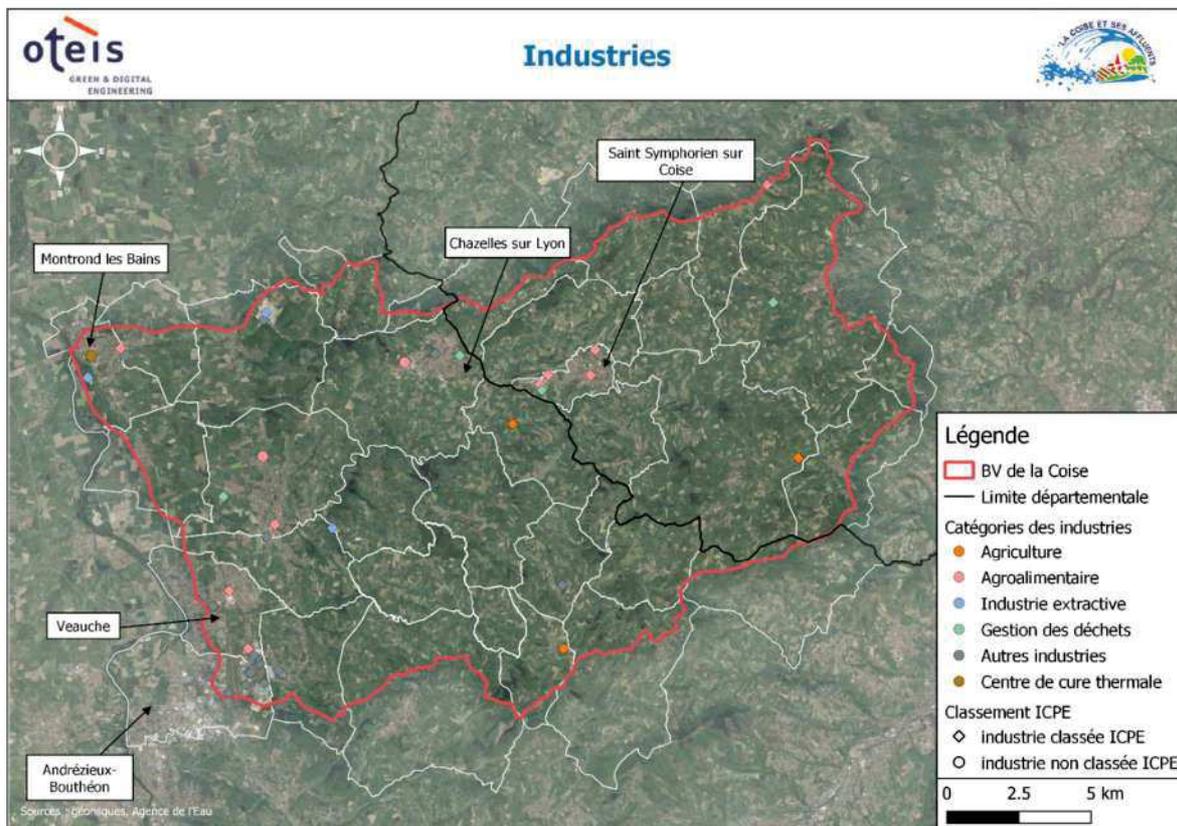
On dénombre sur le bassin **40 établissements industriels, dont 36 ICPE** (16 enregistrées et 20 autorisées) et **une usine SEVESO seuil haut** (société SNF SA à Andrézieux-Bouthéon, fabrication de matières plastiques). Parmi eux, **10 ont un rejet identifié** dans le fichier de l'Agence de l'Eau et **4 ont leur propre captage d'eau**, dont l'Usine Badoit à St-Galmier et le Centre de Cure thermale de Montrond les Bains.

### Secteurs d'activité des établissements industriels de la Coise



Un tiers des établissements ont une activité agricole (3 élevages classés ICPE) ou agro-alimentaire (eau de Badoit et 7 entreprises de salaisons). Trois carrières sont présentes dans la plaine.

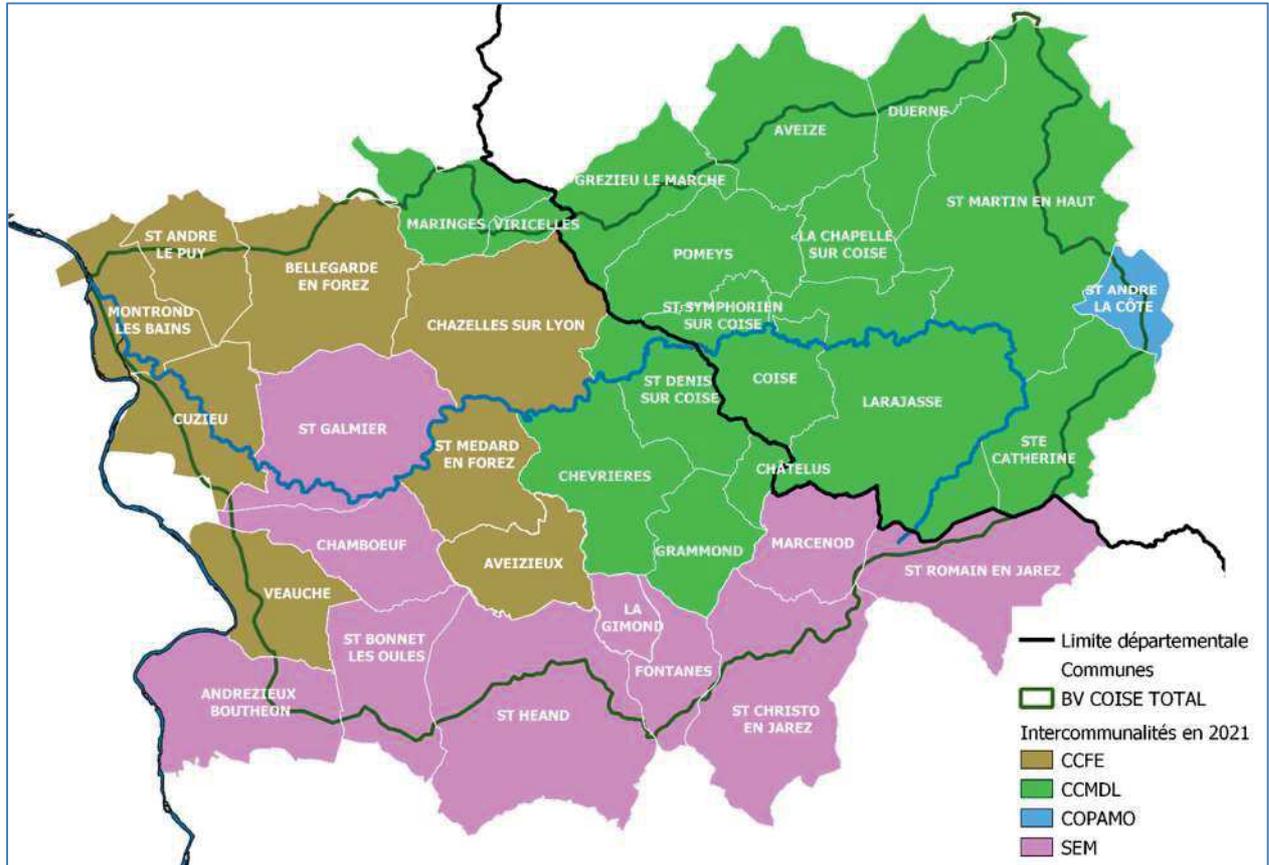
L'effort en matière d'amélioration des connaissances et d'accompagnement sur les rejets diffus des entreprises, est porté depuis quelques années plutôt sur les communes de CCMDL, dans la zone amont. (Opération collective mise en œuvre depuis 2020 dans le cadre du contrat territorial Brevenne-Turdine)



## I.2. Plusieurs acteurs locaux impliqués dans la gestion de l'eau

### Les structures intercommunales

Les 35 communes du bassin se répartissent depuis janvier 2017 entre quatre EPCI, contre cinq précédemment. Sept communes ont changé d'intercommunalité en janvier 2018 pour rejoindre la Communauté de communes des Monts du Lyonnais qui est ainsi devenue interdépartementale.



EPCI	Nombre de communes total	Nombre de communes du bassin de la Coise	Population sur le bv de la Coise
CC Monts du Lyonnais (CCMDL)	32	16	16 913 (32%)
CC de Forez Est (CCFE)	42	8	23 445 (45%)
Saint-Etienne Métropole (SEM)	53	8	11 624 (22%)
CC du Pays Mornantais (COPAMO)	11	1	170 (0,3%)
	138	33	52 152

Les EPCI adhèrent pour 33 communes du périmètre, deux communes de la SEM n'étant concernées qu'à la marge par le bassin versant.

Le **Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Aménagement de la Coise (SIMA Coise)** est constitué entre Saint-Etienne Métropole (S.E.M.), les trois communautés de communes de Forez Est (CCFE), des Monts du Lyonnais (CCMDL) et du Pays Mornantais (COPAMO), et la commune de Saint-André la Côte.

L'application de la clé de répartition sur les participations financières des EPCI est en cours de réflexion dans l'idée de mieux intégrer la solidarité amont-aval. La clé de répartition actuelle, tenant compte de la longueur de cours d'eau et de la population présente dans le bassin-versant, est rappelée en annexe 2.

Les compétences exercées par le SIMA en lieu et place des collectivités membres, selon le choix de chacune d'elles, se répartissent en trois blocs :

- **Bloc de compétence 1 : compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)**

- Item 1° - l'aménagement du bassin versant ou d'un sous bassin versant de la Coise
- Item 2° - l'entretien et l'aménagement de la Coise et ses affluents, et du Volon
- Item 5° - la défense contre les inondations
- Item 8° - la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines

- **Bloc de compétence 2 : compétences facultatives complémentaires à la GEMAPI (hors GEMAPI)**

Il comprend entre autres : la lutte contre les pollutions diffuses, le pilotage des démarches contractuelles, la lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols, la constitution de réserves foncières, la valorisation touristique et paysagère des cours d'eau, la gestion de la biodiversité, l'animation et la communication dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

**L'ensemble des EPCI a transféré la compétence au SIMA Coise depuis 2018.**

- **Bloc de compétence 3 : Assainissement non collectif**

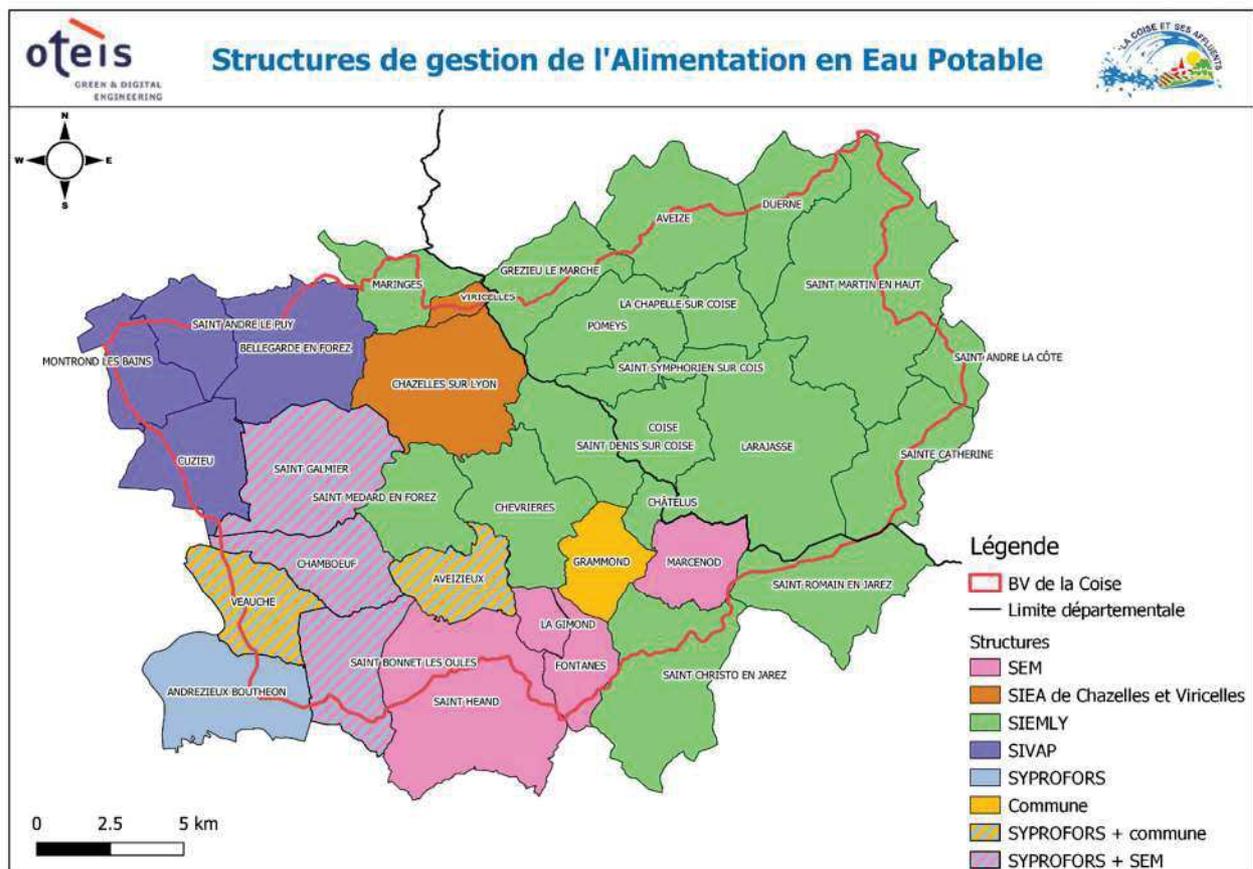
Création d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC) avec une régie à autonomie financière (contrôle des systèmes existants et des travaux, réhabilitation des installations, vidange, transport et traitement des boues).

L'alimentation en eau potable (production, transport, distribution) des communes du périmètre est assurée par 4 syndicats qui couvrent la quasi-totalité du bassin, ainsi que par St-Etienne Métropole :

Syndicat ou collectivité	Nombre de communes du bassin Coise	Nombre total de communes
Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY)	18	74 (Rhône + Loire)
Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux (SIVAP)	4	9
Saint-Etienne Métropole (SEM)	4	53
Syndicat Mixte de production d'eau potable de la plaine du Forez sud (SYPROFORS)	6*	7
Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement (SIEA) de Chazelles et Viricelles	2	2

\*dont 3 partagent la compétence avec SEM et 2 avec les communes (production/distribution)

Le SIVAP et le SIEA de Chazelles exploitent les captages du bassin de la Coise identifiés comme prioritaires par le SDAGE : Puits du Val d'Anzieux à Saint-André-le-Puy (SIVAP) et barrage de la Gimond (SIEA de Chazelles et Viricelles).

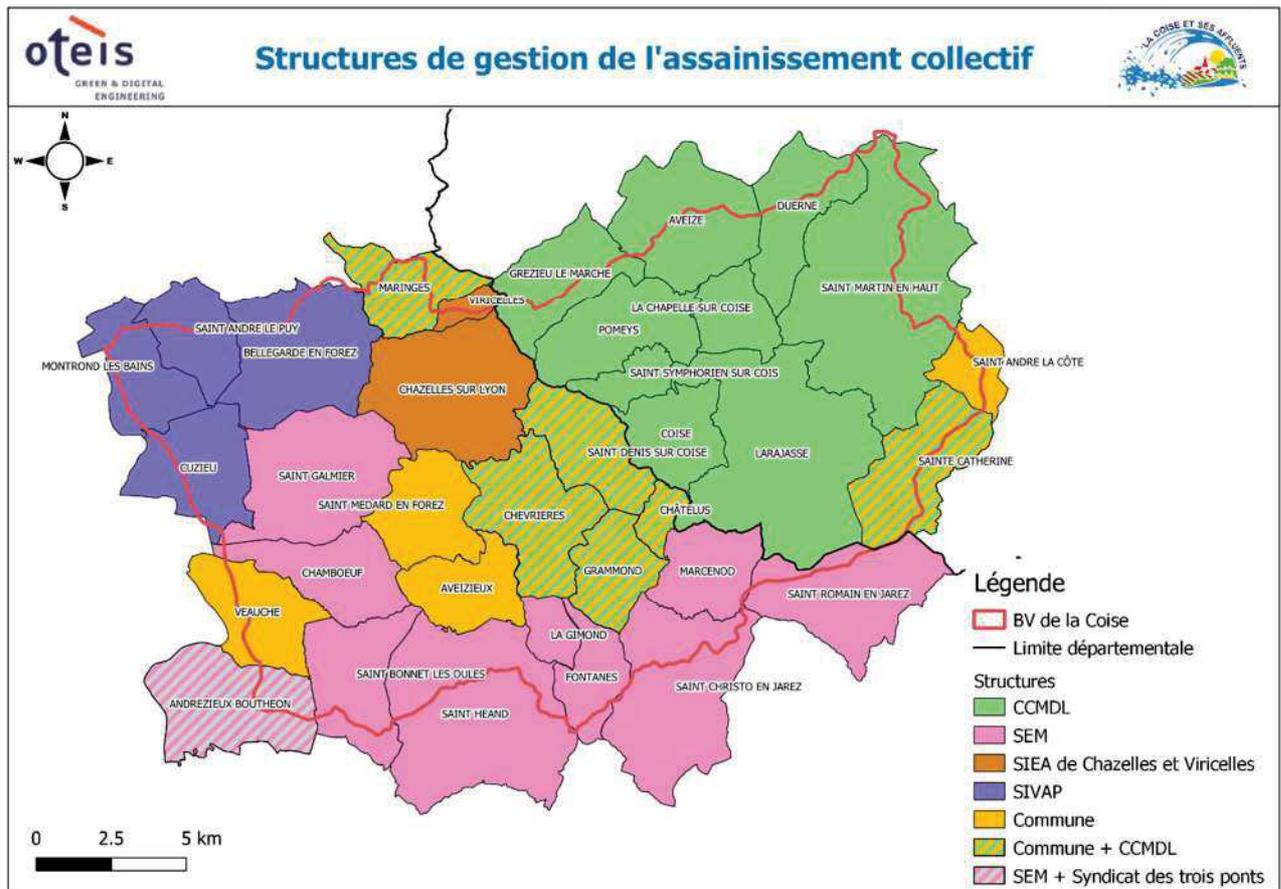


L'assainissement collectif des communes du bassin versant est assuré par **2 EPCI** et **3 syndicats** :

Syndicat ou collectivité	Nombre de communes du bassin Coise	Nombre total de communes
CC des Monts du Lyonnais	15	32
Saint-Etienne Métropole (SEM)	9	53
Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux (SIVAP)	4	9
Syndicat Intercommunal de l'Eau et de l'Assainissement (SIEA) de Chazelles et Viricelles	2	2
Syndicat des Trois ponts	1	3

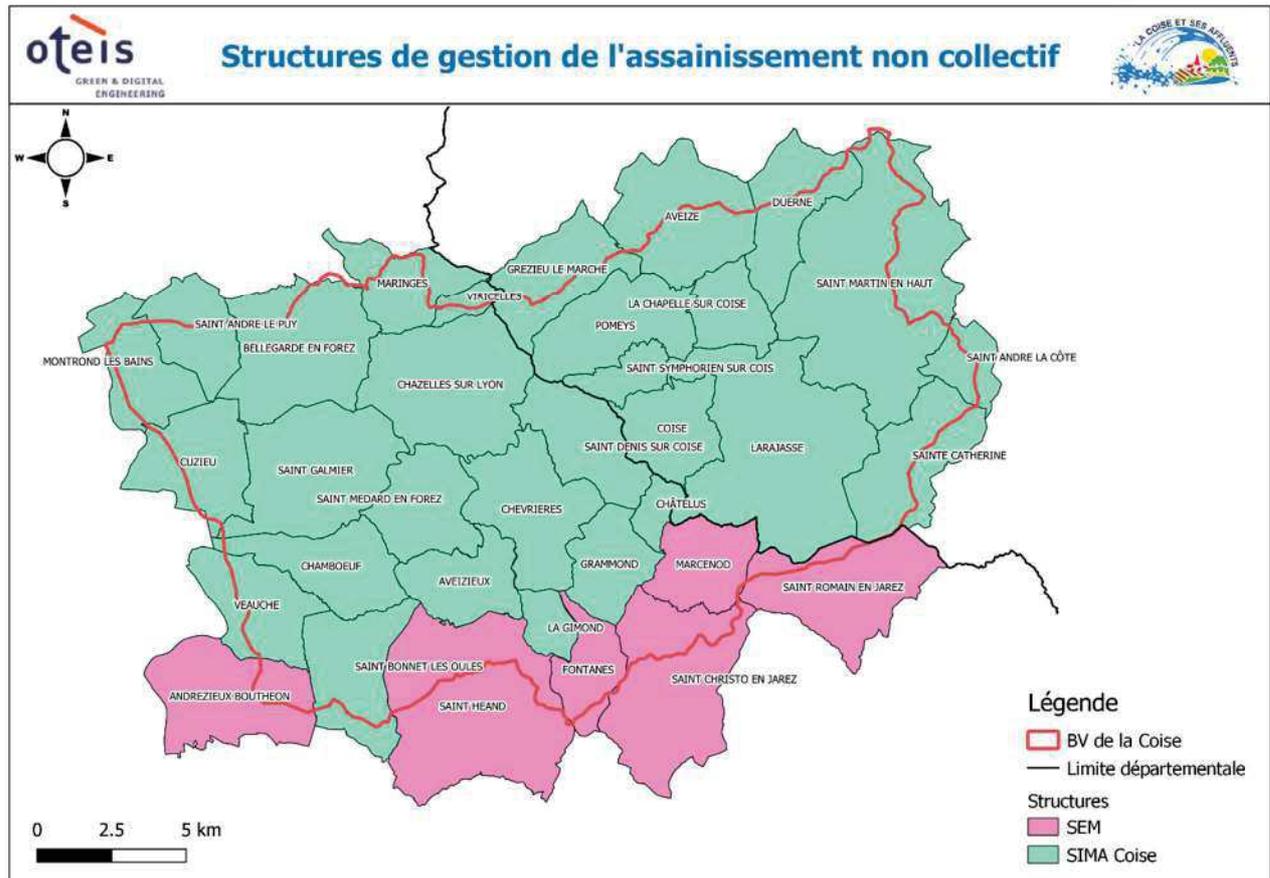
\* dont 6 partagent la compétence avec la commune \*\* partage la compétence avec SEM (collecte/traitement)

**4 communes** (Saint-André la Côte, Aveizieux, St-Médard en Forez et Veauche) assurent la gestion de leur assainissement en régie communale.



Pour ce qui est de l'assainissement non collectif, le SPANC est géré par le SIMA Coise pour 29 communes et par St-Etienne Métropole pour 6 communes (Andrézieux Bouthéon, Fontanès, Marcenod, St Christo en Jarez, St Héand et St Romain en Jarez).

Le SIMA Coise gère par ailleurs le SPANC de 50 communes sur les bassins voisins (principalement Loise-Toranche et Brévenne-Turdine), soit 79 communes au total avec celles du bassin de la Coise.



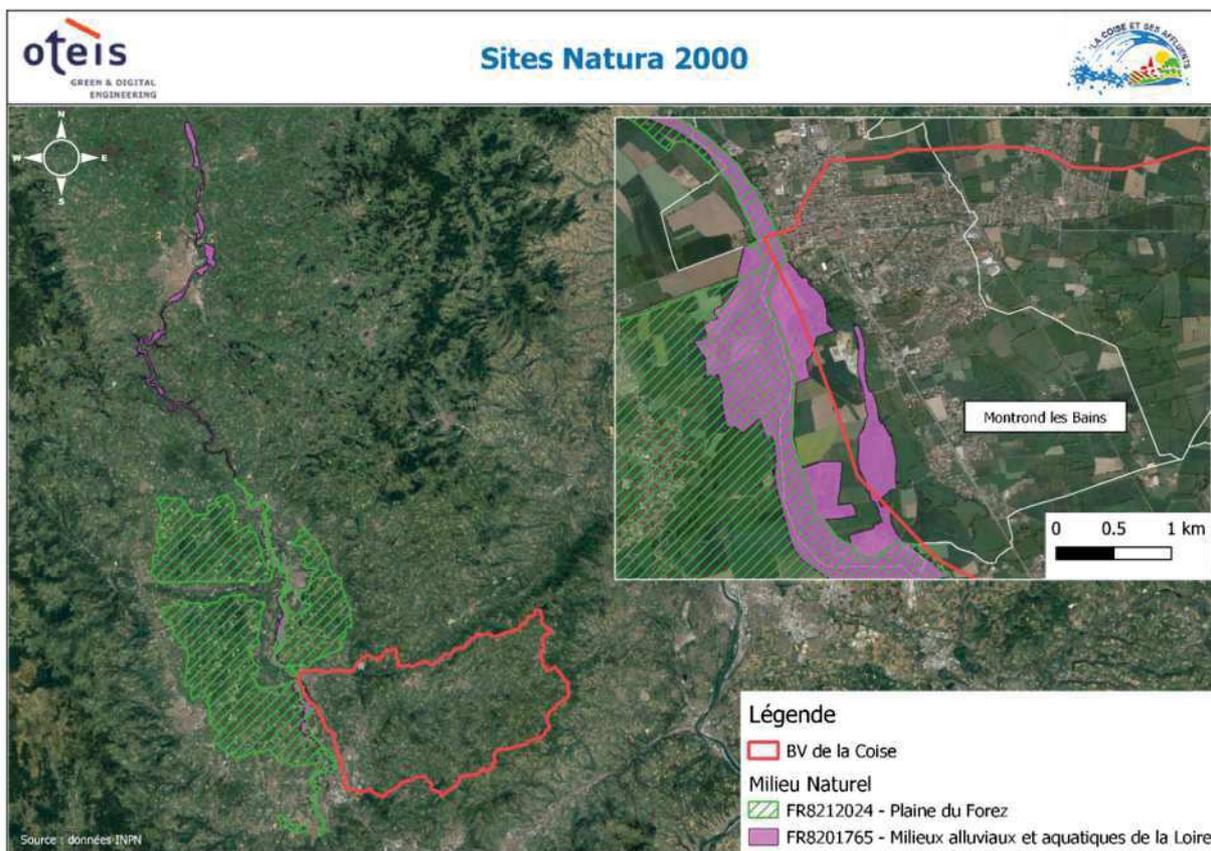


## Les structures de gestion des milieux naturels

Les 4 **Espaces Naturels Sensibles (ENS)** présents sur le bassin de la Coise (Vallon de la Platte et Signal de St-André dans le Rhône, ML Pierres Bleues et site des 2 becs à Cuzieu dans la Loire) sont **gérés par les Départements**.

Les deux sites **Natura 2000**, qui concernent la commune de Montrond-les-Bains, sont animés par le Département de la Loire.

Nom du site	Code du site	Type / Date arrêté de désignation	Date DOCOB	Structures animatrice/gestionnaires	Commune du bassin concernée
Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire	FR8201765	ZSC - 04/07/2016	Mai 2010	Conseil départemental de la Loire (ENS) / FRAPNA Loire (Ecozone) et DDT de la Loire (DPF)	Montrond-les-Bains
Plaine du Forez	FR8212024	ZPS - 12/07/2018	Juin 2009	Conseil départemental de la Loire	Montrond-les-Bains



## Les acteurs économiques

Dans le cadre du précédent CT un seul acteur économique est intervenu comme maître d’ouvrage : la **Bulle Verte**. Cette **association créée en 2010**, rassemble la **SAEME** (Société des Eaux minérales d’Evian), **filiale de Danone** qui regroupe les marques Evian, **Badoit** et La Salvetat et les **communes de Saint-Galmier, Chamboeuf, et Saint-Médard-en-Forez**, sur lesquelles se situe la **zone d’infiltration de l’eau minérale naturelle de Badoit** (dont la surface est couverte à 67% par des espaces agricoles et 18% par des forêts et espaces naturels). Elle finance un plan d’actions qui concerne la mise aux normes des réseaux d’assainissement collectif, des assainissements autonomes et la réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités. Elle a porté dans le cadre du CT 2017-2021 une action d’accompagnement à la **mise en place de pratiques agricoles visant la performance écologique et économique des exploitations de l’impluvium de l’eau minérale naturelle Badoit**, ayant pour objectif d’accompagner les exploitants (une quinzaine) pour atteindre le zéro pesticide, et de faciliter les conversions ou le maintien à l’agriculture biologique.

Un **programme agriculture régénératrice** (préserver les surfaces agricoles, garantes de la bonne infiltration de l’eau et également soutenir et développer une agriculture respectueuse de la qualité de l’eau) a été lancé en 2018, en concertation avec les agriculteurs volontaires du territoire et avec l’appui du Centre de Développement de l’Agroécologie (CDA). Fin 2021, **22 exploitations (dont la moitié en bio)** étaient engagées dans ce programme, ce qui représente **42% des surfaces agricoles de l’impluvium de Badoit**. Ce programme a déjà permis une augmentation de la surface semée sans labour et de la surface en zéro pesticide. L’objectif du programme (dont le renouvellement est en cours pour la période 2023-2026) est d’atteindre 60 à 70% des surfaces agricoles de l’impluvium engagées en 2026.

## Les acteurs agricoles

De nombreux organismes (chambres consulaires, associations, entreprises privées) accompagnent et conseillent les agriculteurs du bassin. Les principaux sont listés dans le tableau ci-après : ils sont intervenus ces dernières années comme partenaires, prestataires voire comme maître d’ouvrage (MO) des actions du Contrat, ou pour certains comme animateurs de groupes mis en place dans le cadre du plan Ecophyto.

Nom	Statut	Périmètre d’action	Description
<b>Chambres d’Agriculture de la Loire (CA42) et du Rhône (CA69)</b>	Chambre consulaire	Département (Loire et Rhône)	Accompagnement et représentation des producteurs, promotion et développement agricole. (CA 42 partenaire accompagnement SIMA Coise (RSH) et animateur groupe Dephy « Loire Rhône» de 2009 à 2021 ; CA 69 MO action étude et animation foncière Gimond / CT 2017-2021)

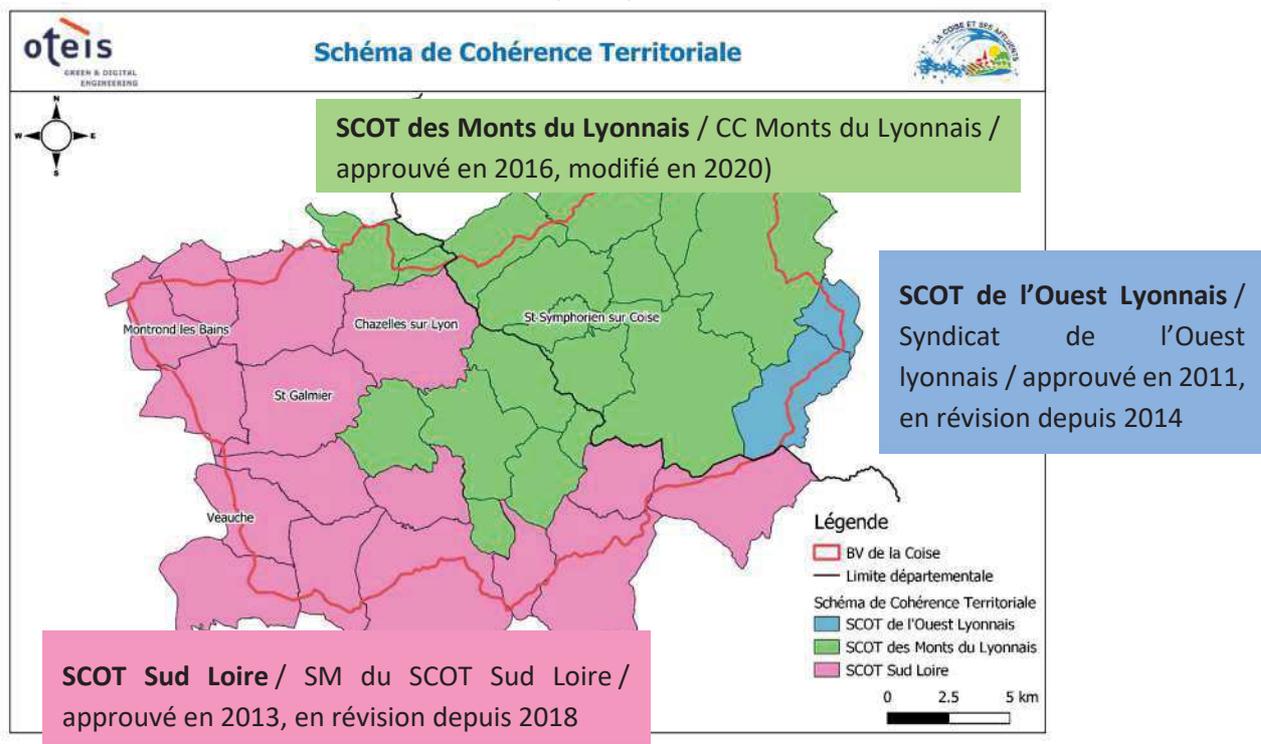
Nom	Statut	Périmètre d'action	Description
<b>Association de Développement de l'Emploi Agricole et Rural de la Loire (ADDEAR 42) et du Rhône (ADDEAR 69)</b>	Association	Département (Loire et Rhône)	Accompagnement des porteurs de projets à créer leur activité en milieu rural et des paysans dans la transmission de leur ferme, promotion et développement de l'agriculture paysanne. (ADDEAR 42 : co-MO action accompagnement autonomie protéique et maïs population / CT 2017-2021)
<b>Association Régionale de Développement de l'Agriculture Biologique (ARDAB)</b> <i>Devenue AGRIBIO</i> <i>Rhône Loire en mars 2022</i>	Association	Départements du Rhône et de la Loire	Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire, promotion et développement de l'agriculture biologique. (partenaire accompagnement SIMA Coise – lentilles AB et fruits rouges plein champ, co-MO action accompagnement autonomie protéique et maïs population / CT 2017-2021)
<b>Associations de Formation Collective à la Gestion (AFOCG)</b>	Association	Loire - Rhône	Organisme de formation ayant pour objectifs l'autonomie de décision et la responsabilisation des agriculteurs face à l'avenir de leur exploitation (partenaire accompagnement SIMA Coise – fruits rouges plein champ)
<b>Loire Conseil Elevage (LCE) et Rhône Conseil Elevage (RCE)</b>	Association	Département (Loire et Rhône)	Organisme de contrôle des performances, de conseil et d'accompagnement en élevage (Partenaires accompagnement collectif SIMA Coise)
<b>Centre de Développement de l'Agroécologie (CDA)</b>	Association	France (réalisations actuelles dans la région Auvergne Rhône Alpes)	Organisation d'accompagnement technique vers l'agroécologie. (Partenaire accompagnement collectif SIMA Coise – sol vivant et Bulle verte / programme Agriculture régénératrice)

Nom	Statut	Périmètre d'action	Description
<b>Groupe Bernard</b>	Entreprise privée	Région (Auvergne Rhône Alpes) + commercialisation nationale et internationale	Établissement spécialisé dans l'approvisionnement des productions en semences, en produits de protection des plantes et en fertilisation, la nutrition animale et la distribution d'énergies (partenaire accompagnement plans de fumure Gimond)
<b>Maison Cholat</b>	Entreprise privée	Rhône-Alpes	Établissement spécialisé dans la fabrication d'aliments pour animaux de ferme/ Animation groupe éco-phyto « Plaine du Forez et Monts du Lyonnais Ouest » depuis 2020
<b>Négoce Centre Est</b>	Entreprise privée	3 Régions dont Auvergne-Rhône-Alpes	Comité régional représentant 40 entreprises du négoce (appui technique et représentation dans les instances régionales) / Animation groupe éco-phyto « Agriculture de demain entre Loire et Rhône » entre 2016 et 2021

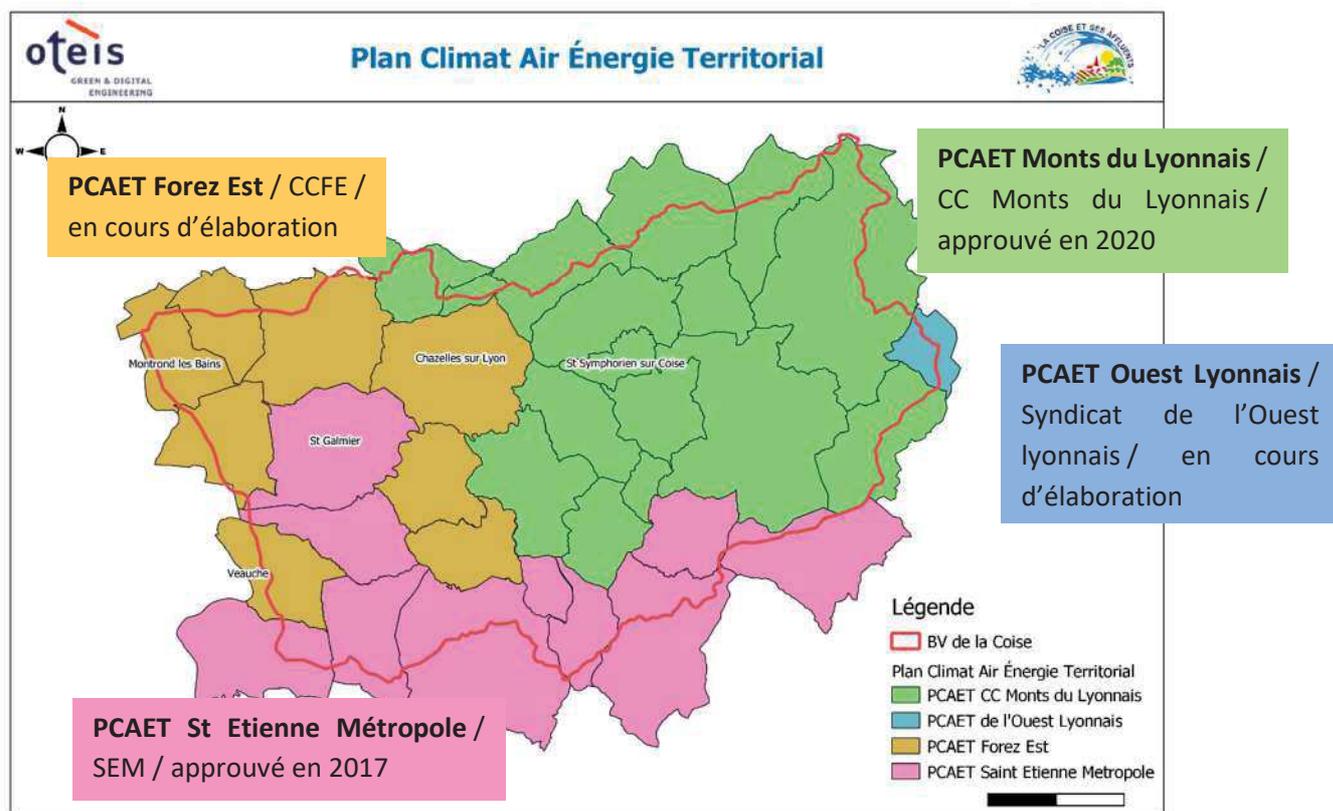
### I.3. Programmes et documents de planification

Le bassin de la Coise est concerné par :

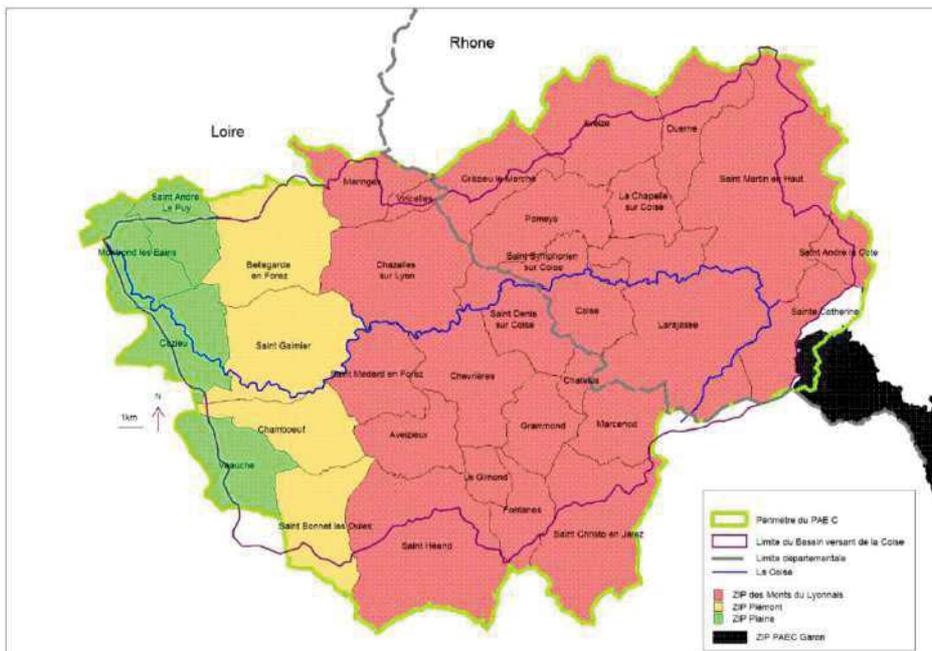
- 3 Schémas de Cohérence Territoriale (SCOT) :



- 4 Plans climat-air-énergie territoriaux (PCAET) :



- Le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du bassin versant de la Coise**, porté par le SIMA Coise, qui **reposait sur la mise en place de Mesures Agro-environnementales et Climatiques (MAEC) sur 3 Zones d’Intervention Prioritaires** (recouvrant l’ensemble du périmètre), a été mis en œuvre sur la période **2015-2021**. Sur le territoire, **91 exploitations ont souscrit à des MAEC, pour une surface de 5404 ha** (soit 92% de l’objectif), majoritairement dans les Monts du Lyonnais.



En septembre 2022, la CCMDL a déposé un dossier de candidature PAEC avec deux scénarios :

- ✓ Ouverture de mesures en 2023 sur le territoire de CCMDL/SYRIBT et en 2024 par des PAEC SMAELT et SIMA Coise
- ✓ Ouverture de mesures en 2023 sur le territoire de CCMDL/SYRIBT et en 2024 sur tout le territoire CCMDL si les syndicats de rivière ne déposent pas de PAEC

Un PAEC a été déposé en 2022 par SEM et le Syndicat des Gorges de la Loire, avec l’ouverture de mesure biodiversité dès 2023 sur l’ensemble des communes de SEM.

- **La zone vulnérable nitrates** : le classement du bassin de la Coise a été confirmé par la révision de 2021. Le 6ème Programme d’Actions Régional Auvergne-Rhône-Alpes, en cours depuis septembre 2018 impose dans le cadre de la directive Nitrates, la mise en œuvre de **8 mesures spécifiques** (relatives aux effluents d’élevage, à la fertilisation, à la couverture des sols et à la couverture végétale le long des cours d’eau). **Cinq mesures spécifiques supplémentaires** doivent être mises en œuvre dans la **Zone d’Actions Renforcées (ZAR)** des 3 puits du SIVAP (Anzieux, La Vaure et Les Vials, commune de St-André-le-Puy).
- **le plan Ecophyto II**, publié en octobre 2015, a impulsé la mise en place de **différents collectifs d’agriculteurs** : **groupes DEPHY FERME**, qui regroupent des fermes DEPHY engagées dans une démarche volontaire de réduction des produits phytosanitaires et depuis 2021, **groupes 30 000**, collectifs d’agriculteurs qui se regroupent pour mettre en place des systèmes et techniques économes testés et éprouvés par le réseau DEPHY ou par d’autres acteurs.

**Un seul collectif (groupe 30 000) est désormais présent sur le bassin de la Coise** : « Plaine du Forez et Monts du Lyonnais Ouest » (Maison François Cholat). Les anciens groupes Dephy « Dephy Ecophyto Loire-Rhône » /Chambre d’agriculture de la Loire et « Agriculture de demain entre Loire et Rhône » / Négoce Centre-Est ne sont plus actifs.

- **Deux chartes d’entretien des espaces publics** ont été initiées en région AuRA pour accompagner et valoriser les communes qui s’engagent dans une **démarche de réduction ou d’arrêt d’utilisation des produits phytosanitaires** (animées par la FRAPNA/42 et la FREDON Auvergne-Rhône-Alpes/69). En 2021, **11 communes sont signataires de la charte et/ou engagées dans une démarche zéro phyto labellisée**.
- le **SAGE Loire en Rhône-Alpes (LRA)** , approuvé le 30 août 2014 et porté par l’EPTB Loire, qui s’articule autour de **six enjeux locaux de l’eau** ; le bassin de la Coise est notamment concerné par 5 dispositions du SAGE :
  - ✓ Restaurer les fonctionnalités naturelles et entretenir les cours d’eau (disposition n°1.3.1)
  - ✓ Réouverture par l’amont de l’ancien bras de Coise (n°1.6.8)
  - ✓ Maîtriser et réduire les phytosanitaires à l’échelle des bassins versants (n°2.4.2)
  - ✓ Réaliser des plans communaux de désherbage (n° 2.4.3)
  - ✓ Analyser l’adéquation « besoins-ressources » en eau (n° 3.2.1)

L’étude de préconfiguration du Projet de Territoire pour la Gestion de l’Eau (PTGE) lancée fin 2020 par le SAGE LRA, a identifié **la Coise** comme bassin sur lequel aucune étude de gestion quantitative n’a été réalisée jusqu’à présent, **et sur lequel une étude ABR (Adéquation besoins-ressources) est à réaliser**.

## I.4. L’historique des démarches de gestion de l’eau sur le territoire

**Le contrat territorial Coise et affluents 2017-2021** est le quatrième contrat mis en œuvre par le SIMA Coise sur le bassin versant de la Coise. Il s’inscrit dans un historique d’intervention en matière de gestion de l’eau et des milieux aquatiques dans le bassin versant remontant aux années 90.

**D’une action centrée sur les cours d’eau à une action pluri-thématique.** Un premier contrat de rivière a été mis en œuvre entre 1996 et 2001. Il était centré sur l’entretien et la mise en valeur des cours d’eau du bassin versant. A cette époque, la structure porteuse était le SIVU Coise (Syndicat intercommunal à vocation unique), devenu SIMA Coise (Syndicat Interdépartemental mixte pour l’aménagement de la Coise) en 2005. Un contrat de restauration et entretien (CRE) a ensuite été mis en œuvre entre 2004 et 2008, également centré sur les cours d’eau et leurs berges et intégrant une composante assainissement. En 2005, le syndicat a, par ailleurs, structuré un Service public de l’assainissement non collectif (SPANC). Entre 2008 et 2014, un second contrat de rivière a été mis en œuvre avec une approche pluri-thématique. Dans le cadre de ce contrat, les actions dédiées à la fonctionnalité des cours d’eau se sont étoffées et ont intégré la question de la continuité écologique. Les actions concernant l’assainissement se sont également poursuivies. Par ailleurs, un premier ensemble d’actions destinées à la réduction des pollutions diffuses d’origine agricole y étaient intégrées. Le contrat territorial, mis en œuvre entre 2017 et 2021, prolonge cette approche pluri-

thématique et intègre un volet dédié à la gestion quantitative de la ressource en eau et un volet d'actions sur le bassin d'alimentation du captage de la Gimond.

**Un syndicat qui a étoffé son équipe et ses approches.** Depuis ses premières actions, le SIMA Coise a évolué à plusieurs niveaux. Pendant une dizaine d'années, ses actions ont été portées par une équipe réduite, composée d'une puis deux personnes polyvalentes et travaillant en direct sur le territoire. Avec l'élargissement du champ d'action du syndicat, l'équipe s'est étoffée avec la constitution d'une équipe rivière composée d'un/e technicien/ne rivière, d'un chef d'équipe et de plusieurs agents en insertion, la mise en place d'une équipe SPANC et l'intégration d'une animatrice « Eau et agriculture ». Ces évolutions se sont accompagnées d'une ouverture à différents partenariats et différentes modalités d'intervention (régie, recours à des prestations, etc.)

**Un contrat territorial 2017-2021 élaboré sur un pas de temps très court.** Entre 2015 et 2021, le SIMA Coise a mis en œuvre un Programme Agro-environnemental et Climatique (PAEC) à l'échelle du bassin versant. En 2016, le financement du PAEC et des MAEC étant conditionné par le dépôt du Contrat territorial de la Coise 2017-2021, celui-ci a été élaboré sur un temps très court. Dans un premier temps, les actions ont été définies pour un an. Un avenant a été élaboré à l'issue de la première année pour définir un programme d'actions plus précis et complet.

**L'intégration de la démarche de réduction des pollutions sur le captage de La Gimond.** Simultanément, une démarche spécifique au captage prioritaire de La Gimond a été engagée par le SIEA de Chazelles, afin de répondre à une problématique de qualité des eaux liée à la présence de nitrates et de pesticides. En 2011-2012, une étude de délimitation du bassin d'alimentation de captage (BAC), un diagnostic territorial des pressions et un programme d'actions ont été réalisés. Ces démarches ont donné lieu à la signature, en 2012, de deux arrêtés préfectoraux, l'un relatif à la délimitation de zones de protection au sein de l'aire d'alimentation du captage de la Gimond (04/01/2012), l'autre définissant le programme d'actions applicable au sein de la zone de protection du captage de la Gimond (26/12/2012). Un programme d'actions a été mis en œuvre à travers un Contrat territorial (2013-2015), apportant un soutien financier et une animation propre au territoire assurée par le Syndicat Mixte du Bonson. Le programme d'action défini suite au bilan réalisé en 2017, a été intégré au contrat territorial Coise et affluents 2017-2021 (lors de la signature de l'avenant) afin de favoriser les synergies entre les deux démarches. L'animation, portée par le Syndicat Intercommunal des Eaux de Chazelles et Véricelles (SIEA), a été reprise par Loire Forez Agglomération en 2020.

**Une action marquée par un contexte politique et institutionnel en évolution.** La mise en œuvre du contrat territorial Coise et affluents 2017-2021 a été marquée par des reconfigurations institutionnelles à l'échelle locale liées aux lois destinées à poursuivre le processus de décentralisation en France et améliorer l'organisation territoriale (NOTRe, MAPTAM). Sur cette période, deux intercommunalités du territoire (la communauté de communes de Forez-Est et la communauté de communes des Monts du Lyonnais) ont été créées et ont fait évoluer leurs stratégies et leurs services. Par ailleurs, ces communautés de communes ainsi que Saint-Etienne Métropole ont acquis, en 2018, la compétence GEMAPI qu'elles ont transféré au SIMA Coise. Les élections municipales et communautaires de 2020 ont également conduit à une évolution de la composition du comité syndical du SIMA Coise et au premier renouvellement de la présidence du syndicat depuis sa création.

## I.5. Les principales conclusions de l'évaluation du contrat 2017-2021 et le choix d'un nouveau contrat

Les principales conclusions de l'évaluation du Contrat territorial Coise 2017-2021 (menée en 2021-2022) sont récapitulées dans le tableau suivant :

	Points forts / Leviers de réussite	Points faibles / Pistes d'amélioration
<b>Réalisations du contrat</b>	<p>Prise en compte, de manière pertinente, des <b>enjeux</b> de gestion de l'eau du territoire et définition d'<b>objectifs</b> cohérents, en partie communs aux bassins de la Coise et de la Gimond</p> <p>Un <b>bon taux de réalisation</b> des actions et plusieurs <b>opérations significatives</b> (conseil et accompagnement des agriculteurs, plantation de haies, travaux de restauration des cours d'eau, effacement de seuils...)</p> <p>Des <b>subventions</b> supérieures au prévisionnel, <b>couvrant plus des deux-tiers des dépenses</b></p>	<p>Une <b>absence de réponse à certains objectifs</b> identifiés dans les bilans-évaluations sur plusieurs thématiques, qui n'ont pas toujours fait l'objet d'actions hors Contrat (utilisation des phytosanitaires par les collectivités, zones humides)</p> <p>Quelques difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de certaines actions (liées à des freins politiques, ou à des problématiques d'adhésion des acteurs locaux aux démarches proposées)</p>
<b>Etat des Milieux aquatiques</b>	<p>Des <b>améliorations</b> apportées par le contrat (évolution des pratiques agricoles, linéaire de haies, entretien et développement de la ripisylve, mise en défens et création de points d'abreuvement, continuité...)</p> <p>Quelques signaux positifs décelés par les suivis de qualité (mais pas d'évolution nette perceptible ni quantifiable) ; près de 10 000 arbres plantés et un retour de la ripisylve constaté par les acteurs locaux</p> <p>Une concertation menée autour d'un enjeu crucial : la gestion quantitative</p>	<p>Des milieux (morphologie, qualité des eaux, peuplements piscicoles ...) toujours dégradés malgré les efforts réalisés</p> <p>Des <b>études menées hors contrat</b> en prévision d'actions futures (sur la gestion des eaux pluviales et des inondations)</p> <p>Plusieurs <b>enjeux importants se dessinant pour le futur</b> (gestion quantitative, gestion du risque d'inondation, gestion des eaux pluviales, préservation des zones humides...)</p>
<b>Portage</b>	<p>Un <b>bon ancrage du SIMA Coise dans le bassin</b> versant de la Coise acquis par une longue présence sur le terrain</p> <p>Un <b>périmètre hydrographique qui apparaît cohérent</b> au regard des politiques et actions conduites dans le cadre du contrat territorial et au-delà</p> <p>Le <b>découpage pertinent d'un périmètre spécifique d'animation sur le BAC de la Gimond</b> pour favoriser une intégration de ce territoire dans la dynamique agricole globale</p> <p>Un <b>portage politique et technique fort</b> de son action en faveur de l'eau et des milieux aquatiques incluant une <b>diversité croissante de thématiques</b></p>	<p>Un <b>contexte marqué par l'évolution des compétences institutionnelles à l'échelle locale</b> qui induit des <b>enjeux d'articulation</b>, à construire collectivement avec les dispositifs émergents au niveau des intercommunalités en particulier</p>

	Points forts / Leviers de réussite	Points faibles / Pistes d'amélioration
<b>Animation</b>	<p>Une <b>collaboration élus/techniciens constructive</b> au sein du SIMA Coise malgré le renouvellement récent des postes de délégués</p> <p>Une <b>expérience de long terme du SIMA Coise</b> sur son territoire favorisant des stratégies d'animation construites et efficaces</p> <p>Un syndicat qui <b>monte en puissance en matière d'animation et de concertation</b></p> <p>Une <b>stratégie partenariale</b> du syndicat ambitieuse (en nombre de partenaires) et diversifiée, porteuse de résultats</p>	<p>Une absence d'animation globale du contrat et un <b>déséquilibre de poids entre le volet agricole</b> (très visible et au cœur des réflexions des acteurs) et le <b>volet fonctionnalité des cours d'eau</b> (faisant l'objet de moins de débats)</p> <p>Des <b>évolutions importantes</b> (délégués, enjeux du territoire) qui rendent nécessaire un temps de maturation collective des positions du syndicat sur certaines thématiques</p> <p>Des <b>évolutions de personnel</b> qui ont affecté le fonctionnement du syndicat sans impacter le niveau de réalisations</p> <p>Un <b>dispositif d'animation qui tend à être trop réduit</b> au regard de la diversification des thématiques sur lesquelles le syndicat est attendu</p>
<b>Pilotage</b>	<p>Un <b>pilotage du contrat territorial structuré par différentes instances</b>, globales d'un côté et thématiques (agri) ou géographiques (Gimond) de l'autre</p> <p>Une réelle <b>dynamique collective</b> autour du contrat</p> <p>Un <b>pilotage technique complémentaire du pilotage « politique »</b></p> <p>Un <b>pilotage du volet Gimond resserré sur des enjeux spécifiques</b> et sur les acteurs concernés mais <b>articulé au pilotage global</b> du contrat</p>	<p>Un pilotage du contrat territorial, et plus globalement du SIMA Coise, qui inclut désormais <b>uniquement des élus communautaires, ce qui réduit fortement le lien avec le niveau communal.</b></p> <p>Une <b>structuration plus forte du pilotage du volet agricole par rapport au volet dédié aux cours d'eau</b>, avec un comité de pilotage spécifique pouvant impliquer un déséquilibre de la gouvernance globale du contrat territorial</p>
<b>Communication</b>	<p>Un <b>ensemble de supports</b> ont été réalisés et diffusés</p> <p>Une <b>visibilité qui tient davantage aux actions</b> qu'à la communication</p> <p>Des <b>actions de sensibilisation en milieu scolaire</b> pertinentes et largement <b>appréciées</b></p>	<p><b>L'absence d'une stratégie de communication</b> à proprement parler</p> <p>Une <b>ampleur réduite des actions de sensibilisation</b> qui mériterait d'être développée</p>

La démarche prospective engagée suite à l'évaluation a permis d'identifier plusieurs enjeux et problématiques restant à traiter pour le futur sur le territoire (gestion quantitative de la ressource, poursuite de l'amélioration et de la préservation des milieux aquatiques, de la qualité des eaux et de la continuité écologique...).

Aussi, sur la base des constats du bilan, des enjeux restant à traiter, qui nécessitent la mise en œuvre d'un programme opérationnel, et de la dynamique de gestion de l'eau et des milieux aquatiques qui s'est instaurée depuis plusieurs décennies sur le territoire, **le SIMA Coise a pris la décision de s'engager dans une nouvelle démarche contractuelle à l'échelle du bassin de la Coise, incluant toujours l'aire d'alimentation du captage de la Gimond et intégrant l'AAC du SIVAP.**

## II. Enjeux du territoire

### II.1. La qualité des eaux et les pressions de pollution

Les principaux constats de l'état des lieux et problématiques à traiter dans les années à venir sont synthétisés ci-après :

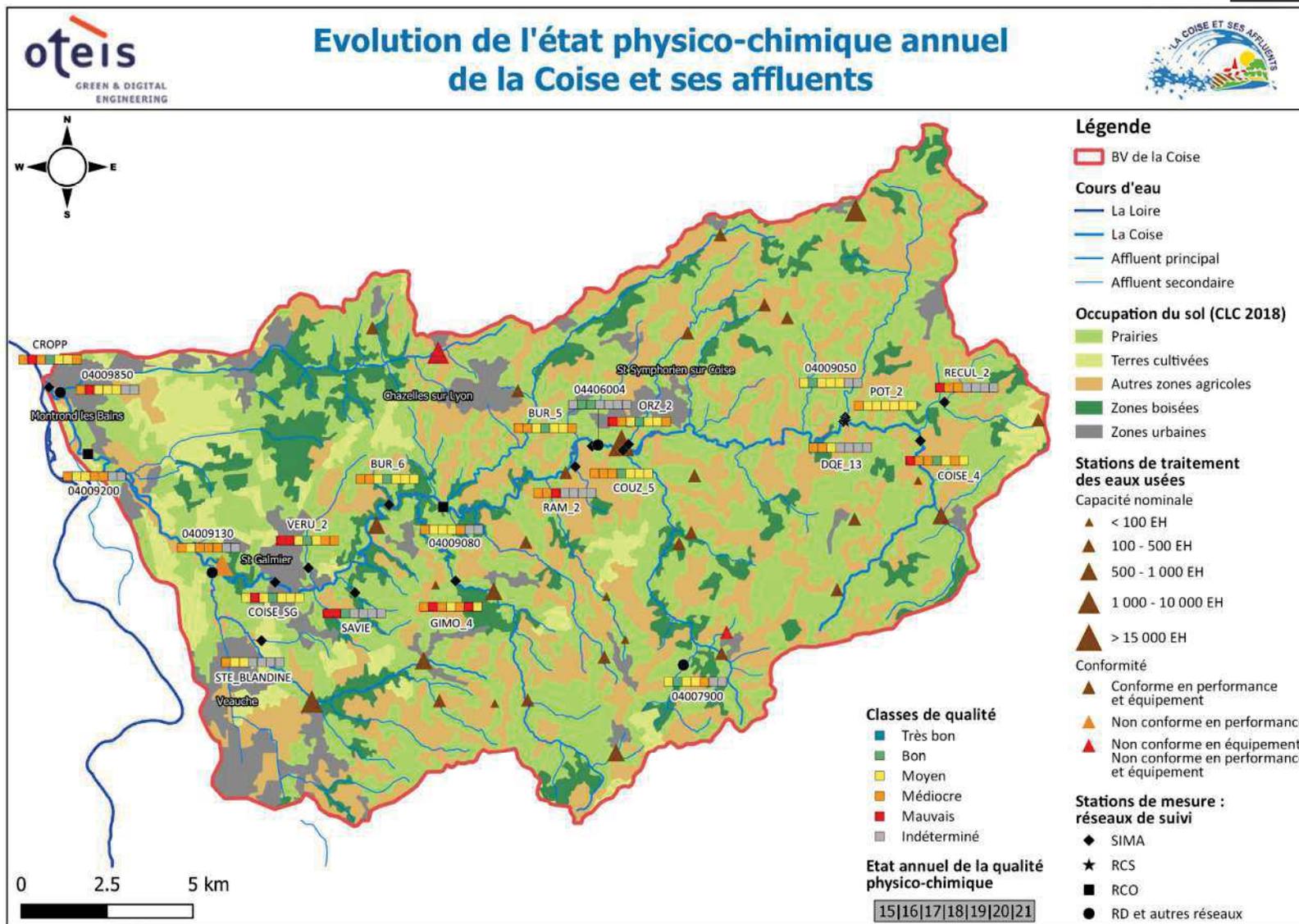
#### Concernant la qualité des eaux

**22 stations** appartenant à **différents réseaux de suivi** (Réseau de Contrôle de Surveillance (RCS), Réseau de Contrôle Opérationnel (RCO), Réseau Départemental de Suivi de la Qualité des Rivières de la Loire (RDSQR42) et réseau du SIMA Coise) permettent de **caractériser l'évolution de qualité des cours d'eau du bassin de la Coise** ; on notera que depuis 2018, le suivi de 5 stations du SIMA Coise n'est plus réalisé (redéfinition du réseau de suivi suite à l'étude bilan du précédent CT) et qu'en 2020, une campagne de suivi biologique a été réalisée par le SIMA Coise sur 9 stations.

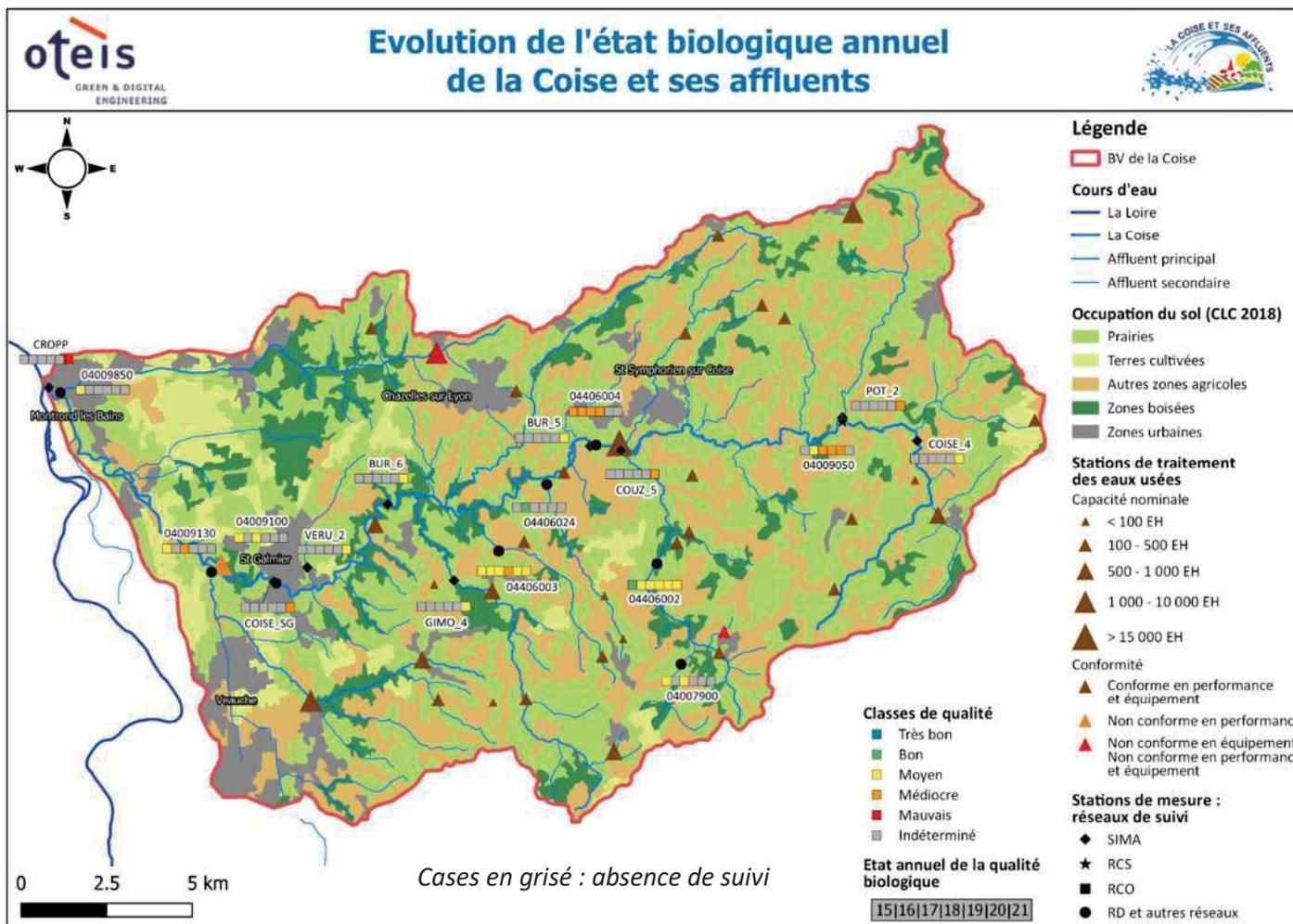
Deux cartes présentées en pages suivantes permettent de visualiser les résultats obtenus sur la période 2015-2021 (évolution de la qualité, d'une part physico-chimique, d'autre part biologique).

En conclusion, on retient :

- ⇒ Une **qualité physico-chimique encore dégradée (phosphore, nitrates), entraînant un déclassement de la qualité biologique** sur la Coise et ses affluents... **mais des signes d'amélioration** qui montrent que **les efforts réalisés** (évolution des pratiques agricoles, travaux d'assainissement), **ont un impact sur la qualité de l'eau**, malgré des conditions hydrologiques particulièrement défavorables ces dernières années
- ⇒ Des **résultats mitigés concernant les phytosanitaires : diminution du nombre de molécules** détectées sur les affluents (y compris Gimond RD) et **disparition du glyphosate parmi les molécules les plus détectées** (lié à la diminution des usages non agricoles), mais **hausse de la fréquence de dépassement des seuils** de qualité et **présence de molécules provenant d'usages agricoles et non agricoles**



L'état physico-chimique a évolué sur la période d'un état « mauvais à médiocre » à un état « médiocre à moyen » sur l'ensemble des stations.



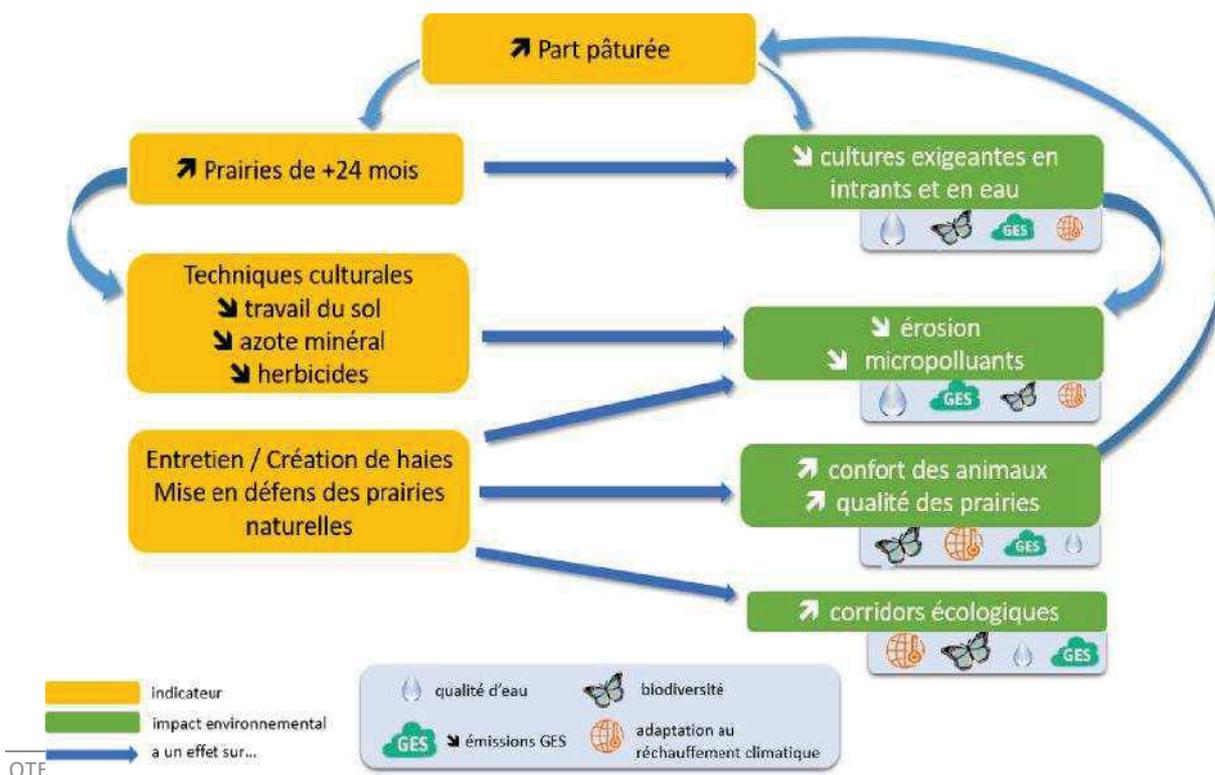
Les données disponibles ne permettent pas de mesurer une évolution dans le temps ; en revanche, elles témoignent d'une qualité globalement moyenne, dès l'amont (cultures, prairies) qui se dégrade sur la partie aval (présence d'agglomérations).

### Concernant les pressions de pollution

- ⇒ Des **pratiques agricoles qui évoluent**, avec **des quantités de produits phytosanitaires qui diminuent** sur les exploitations engagées dans les MAEC (Indicateur de Fréquence de Traitement - IFT : -47% en moyenne) et **certaines exploitations qui se convertissent à l’agriculture biologique**
- ⇒ Un **réseau de haies en développement** (14 km/33 000 arbres plantés entre 2018 et 2021)
- ⇒ Près d’un tiers des communes engagées dans la **charte d’entretien des espaces publics** et/ou dans une **démarche zéro phyto** labellisée ; une **réglementation qui interdit** désormais l’utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités et par les particuliers
- ⇒ Des **dysfonctionnements de l’assainissement collectif** (collecte et/ou traitement) identifiés sur les deux-tiers des communes, **3 stations d’épuration non conformes en 2020** (dont St-Galmier /9420 EH et Chazelles-sur-Lyon/5000 EH), **apports d’AMPA et glyphosate** (cf. suivi step d’Aveize)
- ⇒ **3380 dispositifs d’assainissement non collectif** sur le bassin, dont **55 % non conformes**
- ⇒ **40 établissements industriels**, dont 1/3 ont une activité agricole (élevages classés ICPE) ou agro-alimentaire (Badoit, salaisons, etc.)

### Concernant la lutte contre les pollutions agricoles

- ⇒ **75 exploitations engagées** (surface de 4600 ha) dans le **PSE (Paiement pour Services Environnementaux)** pour la période 2021-2026 : **dispositif d’accompagnement technique et financier des agriculteurs** pour des actions qui contribuent à restaurer des écosystèmes
- ⇒ Objectif : **Favoriser un accroissement du pâturage et des surfaces herbagères**, une conduite économe en intrants et le développement d’infrastructures agroécologiques



## II.2. La qualité de la ressource en eau potable

Les principaux constats de l'état des lieux et problématiques à traiter dans les années à venir sont synthétisés ci-après :

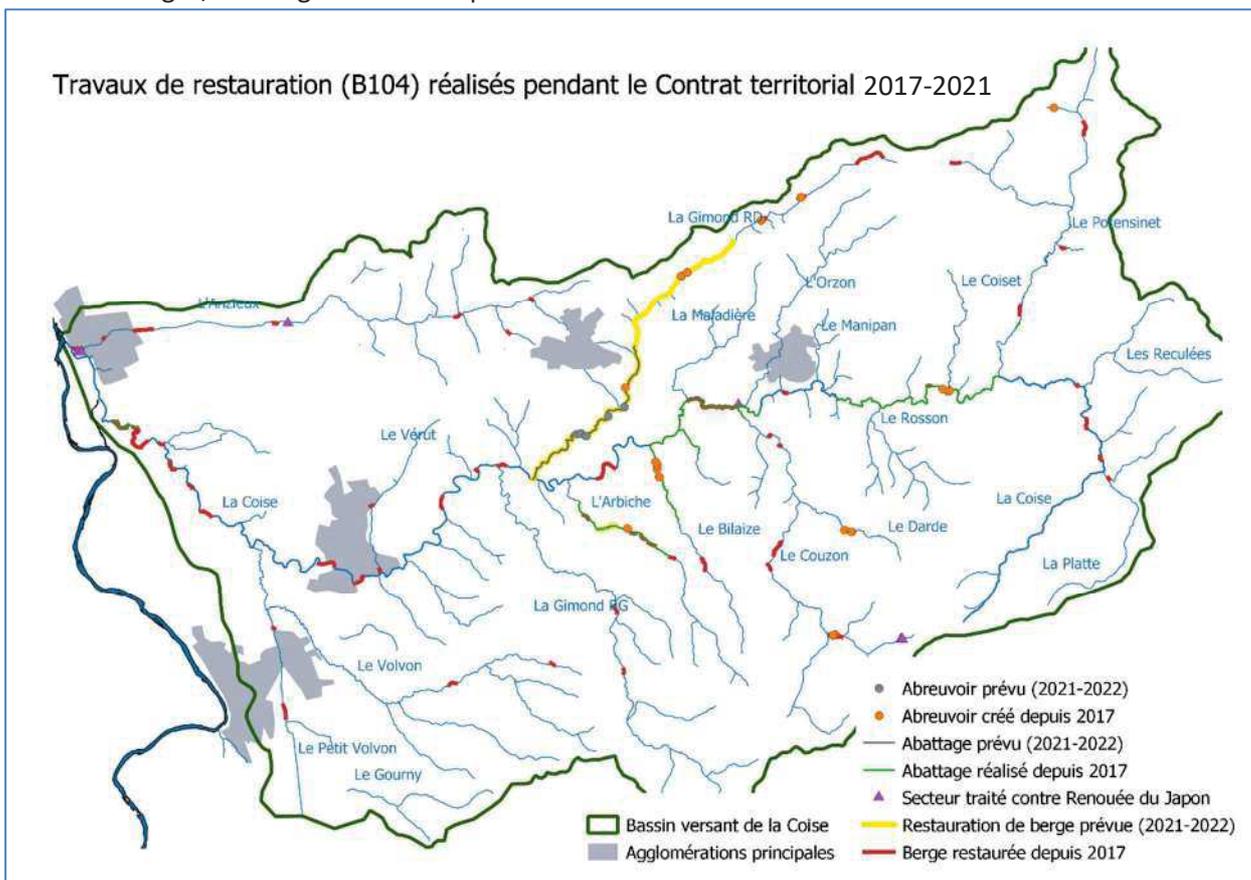
- ⇒ Plusieurs **captages AEP présentent des concentrations en nitrates préoccupantes** (>25 mg/L voire >50 mg/L) :
  - **Captage en eaux de surface de la Gimond** (captage prioritaire SIEA de Chazelles)
  - **8 captages en eaux souterraines** : 3 à St-André le Puy (captage prioritaire SIVAP), 2 à Fontanès, 2 à Marcenod et 1 à Grammond
- ⇒ Le **captage prioritaire de la Gimond** alimente 5 000 personnes du SIEA de Chazelles-Viricelles dans le département de la Loire (communes de Chazelles et Viricelles, faisant partie respectivement de la CC Forez Est et de la CC des Monts du Lyonnais). Il représente un prélèvement annuel de 400 000 m<sup>3</sup>, soit près du tiers des volumes prélevés pour l'AEP sur le bassin de la Coise. Son Aire d'Alimentation (AAC) s'étend sur 3 des 35 communes du CT Coise (**Aveize, Grézieu le Marché et Pomeys**), toutes situées dans le département du Rhône et appartenant à la **CC des Monts du Lyonnais**.
- ⇒ Le **captage prioritaire des puits du Val d'Anzieux** contribue à l'alimentation de 12 000 personnes par le Syndicat Intercommunal du Val d'Anzieux et de Plancieux (SIVAP) dans le département de la Loire (9 communes au total dont 4 sur le bassin de la Coise : Bellegarde-en-Forez, Cuzieu, Montrond-les-Bains, Saint-André-le-Puy, appartenant à la CC Forez Est). Il représente un prélèvement annuel de 540 000 m<sup>3</sup>, soit plus de 40% des volumes prélevés pour l'AEP sur le bassin de la Coise. L'aire d'alimentation des captages a été définie en 2021 par le SIVAP (35 km<sup>2</sup> sur 7 communes du bassin de la Coise : St-André-le-Puy, Bellegarde-en-Forez, St-Galmier, Chazelles-sur-Lyon, Viricelles, Grézieu-le-Marché, Maringes et une commune hors bassin, St-Cyr-les-Vignes).
- ⇒ Alors que le captage prioritaire de la Gimond fait l'objet d'un programme d'actions depuis 2012, celui du SIVAP n'a fait l'objet d'une délimitation de son AAC que récemment (en 2021) et l'étude des pressions reste à mener. Il y a donc un retard important et une inertie qui nécessitent la mise en place de moyens en conséquence.
- ⇒ Les pressions de pollution, bien qu'identiques à celles évoquées pour l'ensemble du bassin-versant (pesticides et nitrates), nécessitent une **approche adaptée à l'enjeu eau potable**. Les actions visant à améliorer la qualité des cours d'eau, contribueront à améliorer celle des captages, mais afin d'obtenir une **amélioration plus rapide** de la ressource en eau potable (superficielle ou souterraine), elles devront être **renforcées par une animation spécifique ciblée sur les Aires d'Alimentation des Captages**. Ainsi, la déclinaison opérationnelle sur ces AAC pourra différer d'un territoire plus vaste pour mobiliser plus largement les exploitants (proportion d'accompagnement individuel par rapport au collectif).

**Ce travail devra être coordonné entre les échelles des AAC et du bassin versant**, ce qui impliquera un temps de coordination plus important pour le SIMA Coise que lors du précédent Contrat, où il n'y avait qu'une seule AAC.

## II.3. L'état des cours d'eau et des milieux aquatiques

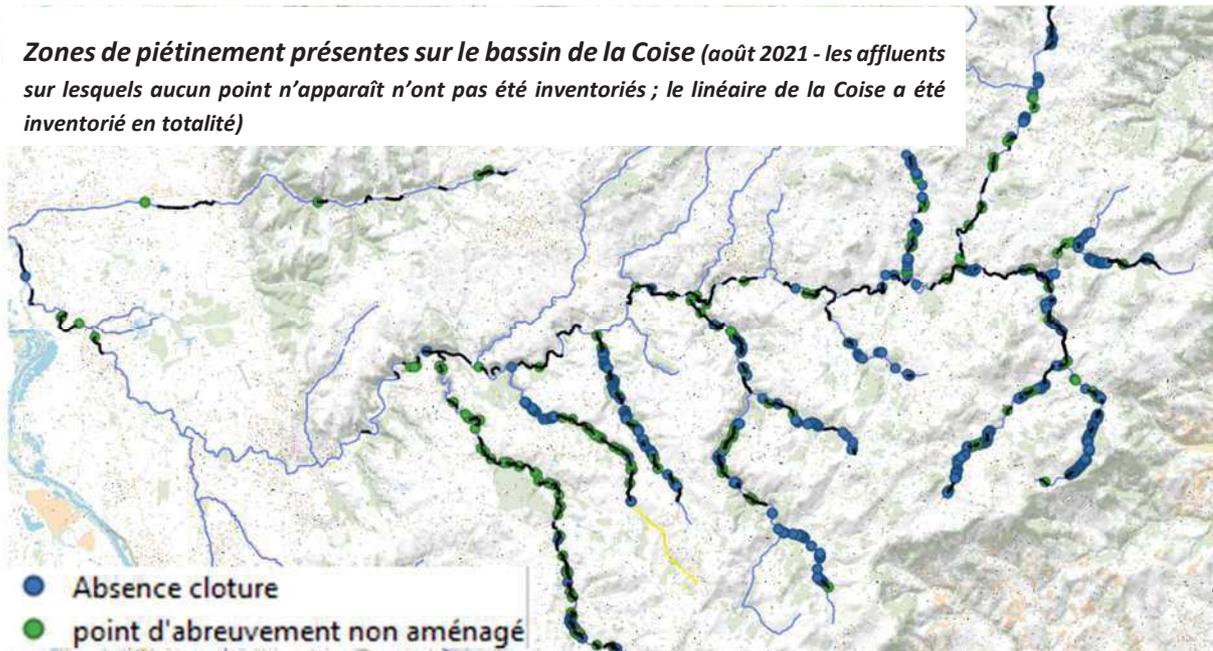
Les principaux constats de l'état des lieux et problématiques à traiter dans les années à venir sont synthétisés ci-après :

- ⇒ **Plusieurs problématiques** identifiées sur le bassin : nombreuses **zones d'érosion, piétinement, ripisylve discontinue** et peu dense, quasi-absente sur les têtes de bassin et souffrant de **dépérissement (aulne et frêne), extension de la Renouée du Japon...**
- ⇒ Un **plan de gestion des cours d'eau du bassin** défini en 2013 et en cours de révision
- ⇒ **Plusieurs opérations d'entretien/restauration menées** : abattage de restauration sur 26,7 km de cours d'eau, stabilisation de berges, plantations (10 000 arbres) et mise en défens (clôtures) sur 11 km de berges, aménagement de 23 points d'abreuvement ...

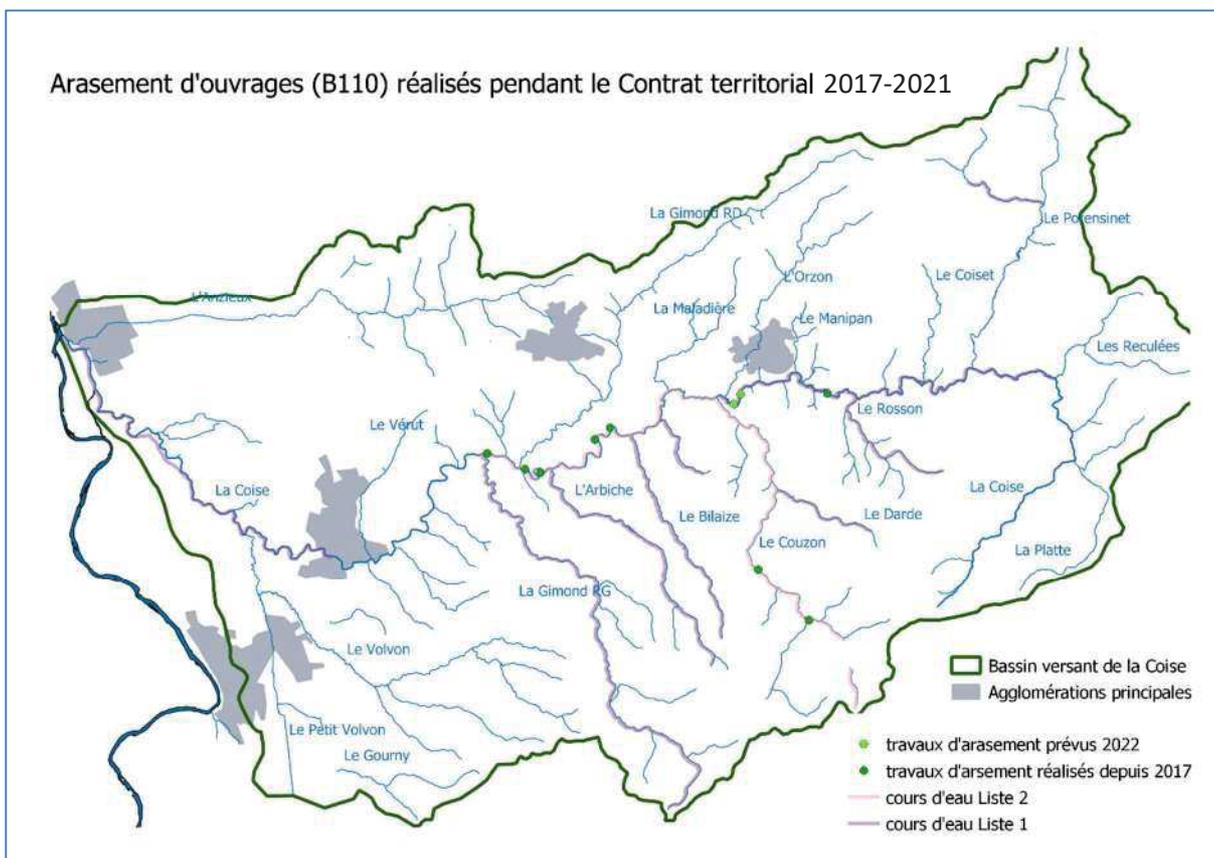


Les travaux indiqués comme prévus en 2021-2022 lors de l'établissement de la carte (fin 2021) font partie de la programmation 2017-2021

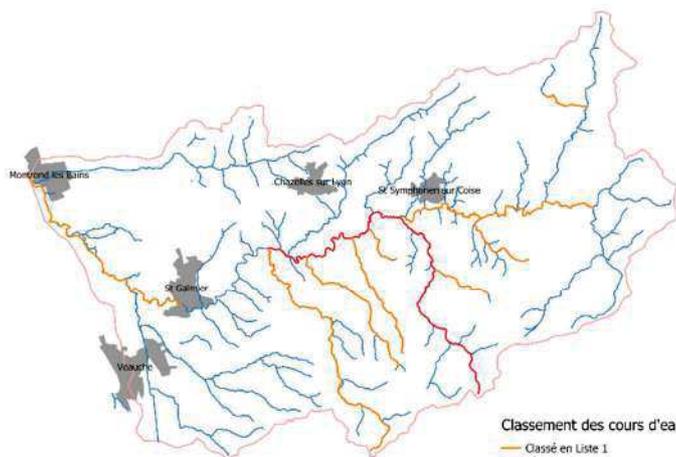
... mais il reste **de nombreuses zones de piétinement à mettre en défens et équiper d'un dispositif aménagé d'abreuvement**, pour lutter contre les érosions



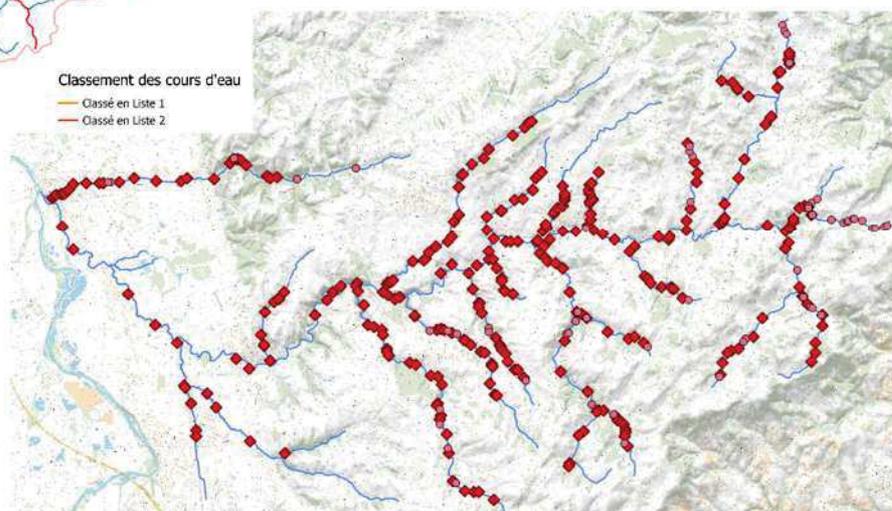
⇒ **Onze seuils effacés** sur la Coise et le Couzon sur des secteurs à enjeux, avec des effets bénéfiques sur les cours d'eau (31,9km de linéaire ouvert)



..., mais il reste de **nombreux obstacles à la continuité** (170 ouvrages infranchissables, sur les 340 ouvrages transversaux recensés sur le bassin en 2021)



**Obstacles transversaux présents sur le bassin de la Coise (août 2021)**



- ⇒ Des **habitats aquatiques** perturbés (qualité de l'eau, thermie, colmatage, faibles débits et assecs) sur de nombreux secteurs, impactant les **populations piscicoles** (la Truite fario est encore présente sur tout le bassin versant mais ne peut pas se reproduire de partout ; sa population est en **forte diminution à l'échelle de bassin versant**) et les populations d'**écrevisses à pattes blanches, qui ont désormais disparu**.
- ⇒ **De nombreuses zones humides, dont le recensement est incomplet** (251 recensées sur le bv Coise, dans le cadre de l'inventaire réalisé en 2015 sur le territoire du SAGE LRA, soit **356 ha** et 71 petites zones humides (**12,9 ha**) relevées lors des prospections réalisées par le SIMA Coise en 2021) : majorité de **bordures de cours d'eau et ripisylves** (44% de la surface) et de **prairies humides** (31%) plutôt localisées en tête de bassin ; **propositions d'intervention** formulées pour 43 zones (55ha) et **niveaux de priorité** pour 31 zones (43 ha).

## II.4. La gestion quantitative des ressources en eau

Les principaux constats de l'état des lieux et problématiques à traiter dans les années à venir sont synthétisés ci-après :

- ⇒ Des ressources souterraines limitées dans les Monts du Lyonnais et plus abondantes dans la plaine du Forez : **alluvions de la Loire et nappe profonde** (eaux minérales de Badoit)
- ⇒ Des **ressources superficielles marquées par des étiages sévères** et impactées par les **retenues collinaires** et les prélèvements pour l'eau potable
- ⇒ Un prélèvement global d'environ **3,5 Mm<sup>3</sup>/an** : 43% pour AEP,  $\frac{1}{3}$  pour agriculture (retenues collinaires et prélèvements individuels), 11% pour l'industrie
- ⇒ Des **sécheresses de plus en plus fréquentes**, des **assecs récurrents** sur certains tronçons de cours d'eau (Coise amont, Couzon) sous l'effet du **changement climatique**
- ⇒ Un Projet de Territoire pour la Gestion de l'Eau (PTGE) en élaboration à l'échelle du SAGE LRA ; la Coise identifiée comme **bassin « orphelin », sur lequel aucune étude ABR (Adéquation besoins-ressources) n'a jamais été réalisée**
- ⇒ Une **concertation sur la gestion quantitative** de la ressource menée en 2020-2021, a permis, via les échanges avec 92 acteurs, d'instaurer un dialogue sur cette thématique et de partager un premier diagnostic (état des connaissances, actions déjà menées et questions soulevées). Les conclusions ont mis en évidence la nécessité d'articuler les études spécifiques sur le bassin de la Coise avec l'étude Hydrologie, Milieux, Usages, Climat (HMUC) menée dans le cadre du SAGE Loire en Rhône-Alpes, de mettre en place un comité de suivi autour de cette thématique afin de rassembler les différents usagers concernés, et de compléter et diffuser la connaissance sur les liens entre milieux et ressource en eau. Elle a aussi permis de préciser le rôle à jouer par le SIMA Coise sur cette thématique :
  - Construire un échelon territorial à l'échelle bassin versant, du futur PTGE porté par le SAGE, de dialogue et de négociation, porté par le SIMA Coise
  - Etre garant des actions de satisfaction des besoins des milieux aquatiques et de leur préservation
  - Animer une vision prospective au service du territoire Coise afin de produire de la connaissance et permettre une coopération adaptée aux enjeux locaux d'aménagement du territoire.
- ⇒ Lors des **ateliers prospectifs** menés suite à l'évaluation du Contrat territorial 2017-2021, deux pistes de **recherche de ressources en eau alternatives** ont été identifiées comme pouvant faire l'objet d'une **animation locale** par le SIMA Coise : la mobilisation de **retenues collinaires** existantes pour limiter la création de nouvelles retenues (cf. les démarches en cours des syndicats voisins – SMAELT et SYRIBT) et la **réutilisation des eaux pluviales**.

## II.5. La gestion des eaux pluviales et du risque d'inondation

Les principaux constats de l'état des lieux et problématiques à traiter dans les années à venir sont synthétisés ci-après :

- ⇒ **une augmentation de la fréquence des crues : 8 crues majeures** recensées depuis 1763 sur le territoire dont **3 au cours des 20 dernières années** (2003, 2008, 2015)
- ⇒ Des **enjeux** localisés surtout en plaine, à l'ouest du bassin (communes touchées par les débordements de cours d'eau) : **397 bâtiments** et **261 ha de parcelles agricoles impactés** par une crue centennale (principalement dans le **bassin de l'Anzieux**); le coût total des dommages occasionnés par une crue centennale sur le bassin de la Coise a été estimé (hors entreprise Badoit) **entre 19 et 26 millions d'euros, les deux-tiers de ce coût étant lié aux activités économiques**
- ⇒ A l'est du bassin, **phénomènes de ruissellement et de glissement de terrain** liés aux **changements de pratiques agricoles** (arrachage de haies, réduction des bandes enherbées,...) **qui impactent les communes situées en aval**

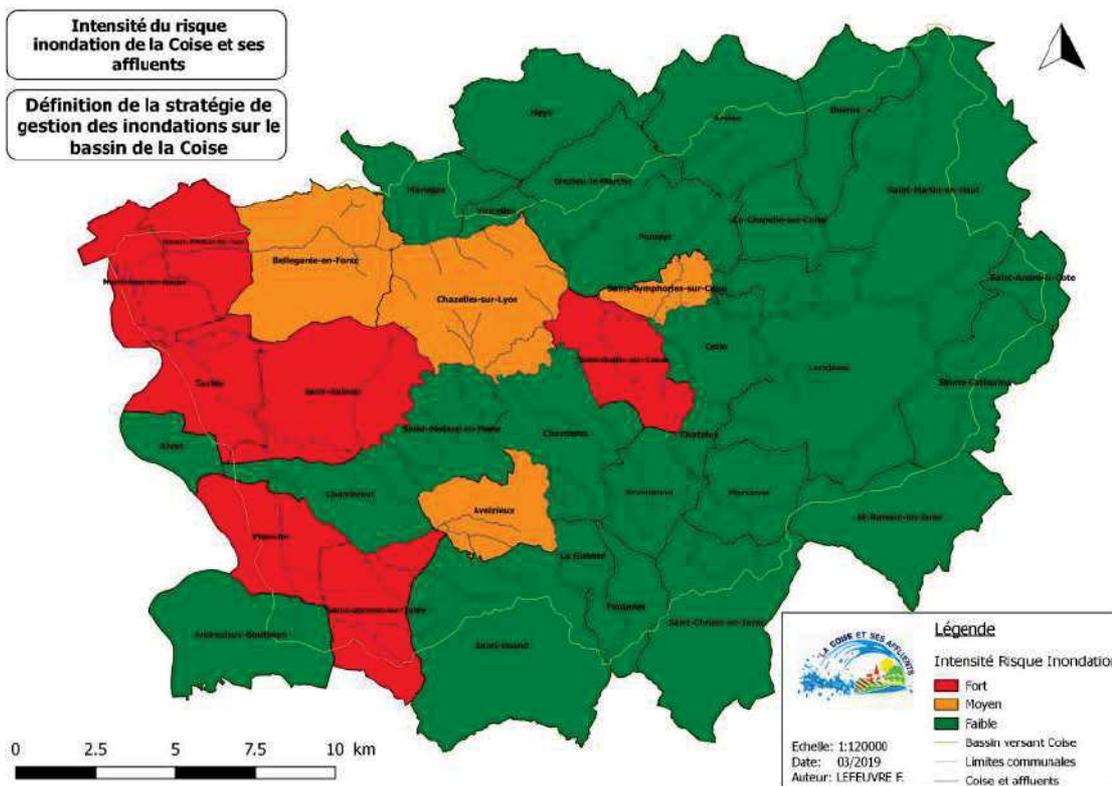


Figure 11: Cartographie de l'intensité du risque inondation de la Coise et ses affluents

- ⇒ Deux **PPRi** (Coise et Anzieux) prescrits mais non approuvés (ont fait l'objet d'un porter à connaissance), et des **DICRIM** et **PCS** qui restent à élaborer sur plusieurs communes
- ⇒ Une **population peu sensibilisée** aux inondations, **peu d'actions de réduction de la vulnérabilité** mises en place, la mémoire du risque et la prévision des crues restent limitées
- ⇒ Le territoire ne comporte aucun système d'endiguement ou ouvrage hydraulique, tels que définis par la compétence GEMAPI, mais **87 ouvrages ayant une influence sur le**

**fonctionnement ou la gestion des inondations** (bassins de rétention et ouvrages de franchissement) **ont été inventoriés** (sur 21 communes du bassin de la Coise) ; identification de **dysfonctionnements au niveau de 18 d'entre eux**

- ⇒ Présence de **réseaux unitaires sur la moitié des communes** du bassin
- ⇒ **Deux stratégies** définies en parallèle : **gestion des eaux pluviales (solutions curatives** proposées pour améliorer le fonctionnement de 18 ouvrages ponctuels et améliorer la dynamique des crues de certains secteurs de cours d'eau + proposition de **règles plus restrictives que celles du SAGE pour la gestion des eaux pluviales** des nouvelles urbanisations) et **gestion du risque inondation (6 objectifs, déclinés en un total de 27 actions.)**
- ⇒ Le secteur le plus sensible est la **vallée de l'Anzieux**, qui concentre les trois-quarts des bâtiments en zone inondable du bassin versant ; par ailleurs, **18 ouvrages ponctuels** (franchissement de route ou évacuation d'eaux pluviales), répartis dans le bassin, ont été identifiés comme potentiellement problématiques.
- ⇒ Lors des ateliers prospectifs, a été évoqué le rôle possible du SIMA Coise dans l'accompagnement des collectivités compétentes (communes ou intercommunalités) via la production de connaissances et le conseil notamment.

## II.6. Objectifs des masses d’eau du territoire et mise en perspective vis-à-vis de l’état actuel des masses d’eau

Le bassin de la Coise comprend **2 masses d’eau superficielles** (cf. carte §I.1), et est concerné par **3 masses d’eau souterraines**. Les objectifs assignés à l’ensemble de ces masses d’eau par le SDAGE 2022-2027 (adopté le 3 mars 2022) figurent dans le tableau suivant, en regard de l’état des masses d’eau défini dans l’état des lieux révisé en 2019 (sur la base de données jusqu’en 2017) du SDAGE.

### Etat (Etat des lieux 2019) et objectifs des masses d’eaux superficielles du bassin de la Coise dans SDAGE 2022-2027

Code Masse d’eau	Nom Masse d’eau	Etat écologique 2017*	Objectif état écologique (objectif – échéance – motif report)	Etat chimique 2018**	Objectif état chimique (objectif – échéance – motif report)
FRGR0167a	La Coise et ses affluents depuis la source jusqu’à Saint-Galmier	Médiocre	<b>Bon état – 2027</b>	Mauvais	<b>Bon état – 2033</b> – Faisabilité technique
FRGR0167b	La Coise et ses affluents depuis Saint-Galmier jusqu’à sa confluence avec la Loire	Moyen	<b>OMS (Objectif Moins Strict) – 2027 – Coûts disproportionnés, Faisabilité technique Moyen</b> (Faune benthique invertébrés)	Bon	<b>Bon état – 2021</b>

\*établi sur la base des données 2015-2017, complétées si besoin par données antérieures

\*\*établi sur la base des données 2015-2018

En 2017, la masse d’eau amont (167a) était classée en état écologique médiocre (en raison des pressions en macropolluants et sur la morphologie et la continuité) et en mauvais état chimique (présence de métaux –nickel - et HAP dans les eaux et les sédiments d’après les résultats de la station RCS de Larajasse en 2016). La masse d’eau aval a quant à elle été classée en état écologique moyen (en raison des pressions en macropolluants et sur la morphologie et la continuité) mais en bon état chimique.

Le suivi régulier du SIMA Coise a toutefois montré une tendance à l’amélioration, avec une diminution du nombre de déclassements en mauvais état ou état médiocre, au profit de déclassements en état moyen. En dépit de conditions hydrologiques défavorables ces dernières années, on constate tout de même une timide amélioration, qui incite à l’extrême vigilance du fait de la tendance liée au changement climatique.

**L’objectif d’atteinte du bon état écologique est fixé à 2027 pour les 2 masses d’eau superficielle de la Coise, avec toutefois un objectif moins strict pour la partie aval** : cela signifie que l’atteinte du bon état en 2027 n’est pas envisageable sur la totalité des éléments de qualité, en l’occurrence pour la Coise aval, **l’objectif visé en 2027 est un état moyen de la faune benthique invertébrée** (principalement du fait de la rectification du cours d’eau en zone urbaine, pour laquelle les actions

correctrices risquent de générer des coûts disproportionnés), **le bon état devant être atteint pour les autres éléments de qualité.**

**L'objectif d'atteinte du bon état chimique est 2021 pour la masse d'eau aval mais reporté à 2033 pour la masse d'eau amont** (en raison de la présence de métaux et HAP).

**Etat (Etat des lieux 2019) et objectifs des masses d'eaux souterraines du bassin de la Coise dans le SDAGE 2022-2027**

Code Masse d'eau	Nom Masse d'eau	Etat quantitatif 2017*	Echéance bon état quantitatif	État chimique 2017*	Echéance bon état chimique
FRGG047	Alluvions de la Loire du Massif Central	Bon	2015	Bon	2015
FRGG048	Bassin versant de la Loire forézienne	Bon	2015	Bon	2015
FRGG091	Sables et marnes du bassin tertiaire de la Plaine du Forez libre	Bon	2015	Bon	2015

\*Basé sur période 2012-2017

Pour les 3 masses d'eau souterraine qui concernent le territoire, l'objectif est le **maintien du bon état.**

Même si l'état des masses d'eau est bon, il peut y avoir localement des situations dégradées.

**Le captage prioritaire du SIVAP sollicite la masse d'eau FRGG091 des Sables et marnes du bassin tertiaire de la Plaine du Forez libre** (pour rappel le captage prioritaire de la Gimond est en eaux superficielles).

## III. Priorités

### III.1. Enjeux et priorités identifiées par le SDAGE 2022-2027 pour le territoire

Les enjeux et priorités identifiés par le SDAGE 2022-2027 pour le territoire de la Coise confirment ou complètent les constats et classements du précédent SDAGE :

- La **vulnérabilité potentielle des sols à l'érosion est moyenne**.
- Devant l'ampleur du problème de contamination des captages d'eau potable par les pollutions diffuses (nitrates et pesticides), une **liste des captages d'eau destinée à la consommation humaine, sensibles aux pollutions diffuses nitrates et pesticides ou susceptibles de l'être**, a été établie. **4 captages sensibles sont ainsi présents sur le bassin de la Coise**, tous dans le département de la Loire : Bonnard à Marcenod (NO3), Verchères à Grammond (NO3), Bois Saunier 1 Saint Héand et Terreplate à Fontanès (cause du classement à préciser) ; parmi eux, les captages de Verchères et Terreplate n'étaient pas identifiés comme sensibles dans le précédent SDAGE.

**Deux captages sont jugés prioritaires, car** les teneurs en nitrates et/ou en pesticides dépassent fréquemment les seuils de potabilité : il s'agit du **barrage de la Gimond** (actions déjà mises en place dans le cadre de 2 Contrats territoriaux successifs) à Grézieu-le-Marché et des **puits du val d'Anzieux** à Saint-André-le Puy (sensibilisation depuis 2008, date de l'Arrêté définissant les périmètres de protection des puits). **Le SDAGE préconise de cibler les actions correctives ou préventives sur les aires d'alimentation de ces captages prioritaires**. En particulier, **les mesures d'incitation aux changements de pratiques agricoles ou de systèmes de culture, aux modifications de l'occupation du sol ou à la réorganisation foncière sont mises en place en priorité sur ces aires d'alimentation**, ainsi que sur les masses d'eau pour lesquelles les pesticides sont une des causes du risque de non-atteinte du bon état en 2027 (ce qui est le cas pour la masse d'eau FRGR0167b – Coise aval).

- Le bassin de la Coise est identifié comme **bassin avec une augmentation plafonnée des prélèvements à l'étiage pour prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif**. Des actions sont en cours depuis quelques années : élaboration d'un PTGE et concertation menée sur le bassin de la Coise (cf.§II.4 – Gestion quantitative des ressources en eau).
- **La majeure partie des cours d'eau de la Coise (136 km soit 69% du linéaire de cours d'eau) sont identifiés comme réservoirs biologiques** (espaces vitaux pour la biodiversité aquatique) par le SDAGE :
  - RESBIO\_130 : **Le ruisseau des reculées et le Coiset, La Coise amont** (entre le ruisseau des reculées et le ruisseau d'Orzon), **La Coise intermédiaire et ses affluents** (entre le ruisseau d'Orzon exclu et Saint Galmier)
  - RESBIO\_137 : **La Coise aval** (depuis Saint Galmier jusqu'à la confluence avec la Loire), **Le Verut** (depuis l'aval du Barrage du Verut jusqu'à la confluence avec la Coise)

**La masse d’eau de la Coise aval (167b) constitue une priorité d’action du SDAGE**, comme toutes les masses d’eau en état moyen, car elle est **plus proche du bon état** que la masse d’eau amont (en état médiocre d’après l’état des lieux du SDAGE).

### III.2. Mesures complémentaires prévues par le SDAGE pour le territoire

Les mesures complémentaires du programme de mesures (PDM) du SDAGE 2022-2027 pour les masses d’eau superficielle du territoire sont récapitulées dans le tableau suivant :

Pression ciblée	Code mesure	Intitulé de la mesure	FRGR 0167a	FRGR 0167b
Macropolluants (collectivités)	ASS0201	Réaliser des travaux d'amélioration de la gestion et du traitement des eaux pluviales		
	ASS0302	Réhabiliter et ou créer un réseau d'assainissement des eaux usées hors directive ERU (agglomération de toutes tailles)		
	ASS13	Nouveau système d'assainissement ou amélioration du système d'assainissement		
	ASS0401	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomération de toutes tailles)		
	ASS0402	Reconstruire ou créer une nouvelle STEP dans le cadre de la Directive ERU (agglomération >2000 EH)		
	ASS0502	Equiper une STEP d'un traitement suffisant hors Directive ERU (agglomérations ≥ 2000 EH)		
Micropolluants (industries isolées)	IND0201	Créer et ou aménager un dispositif de traitement des rejets industriels visant principalement à réduire les substances dangereuses		
	IND0801	Améliorer la connaissance de pressions polluantes de substances dangereuses pour la définition d'actions visant leur réduction		
Pesticides	AGR0202	Limiter les transferts d'intrants et l'érosion au-delà des exigences de la Directive nitrates FRGR0167a		
	AGR0303	Limiter les apports en pesticides agricoles et/ou utiliser des pratiques alternatives au traitement phytosanitaire		
	AGR0401	Mettre en place des pratiques pérennes (bio, surface en herbe, assolements, maîtrise foncière)		
Zone protégée	AGR0503	Elaborer un plan d'action sur une seule AAC		
Morphologie	MIA0202	Réaliser une opération classique de restauration d'un cours d'eau		
	MIA0203	Réaliser une opération de restauration de grande ampleur de l'ensemble des fonctionnalités d'un cours d'eau et de ses annexes		
Continuité	MIA0304	Aménager ou supprimer un ouvrage (à définir)		
Interception - évaporation	MIA0401	Réduire l'impact d'un plan d'eau ou d'une carrière sur les eaux superficielles ou souterraines		
Prélèvements	RES0101	Réaliser une étude globale ou un schéma directeur visant à préserver la ressource en eau		
	RES0303	Mettre en place les modalités de partage de la ressource en eau		
	RES0601	Réviser les débits réservés d'un cours d'eau dans le cadre strict de la réglementation		
mesures ajoutées par rapport à précédent PDM				
masse d'eau concernée par la mesure				

### III.3. Priorités locales du territoire

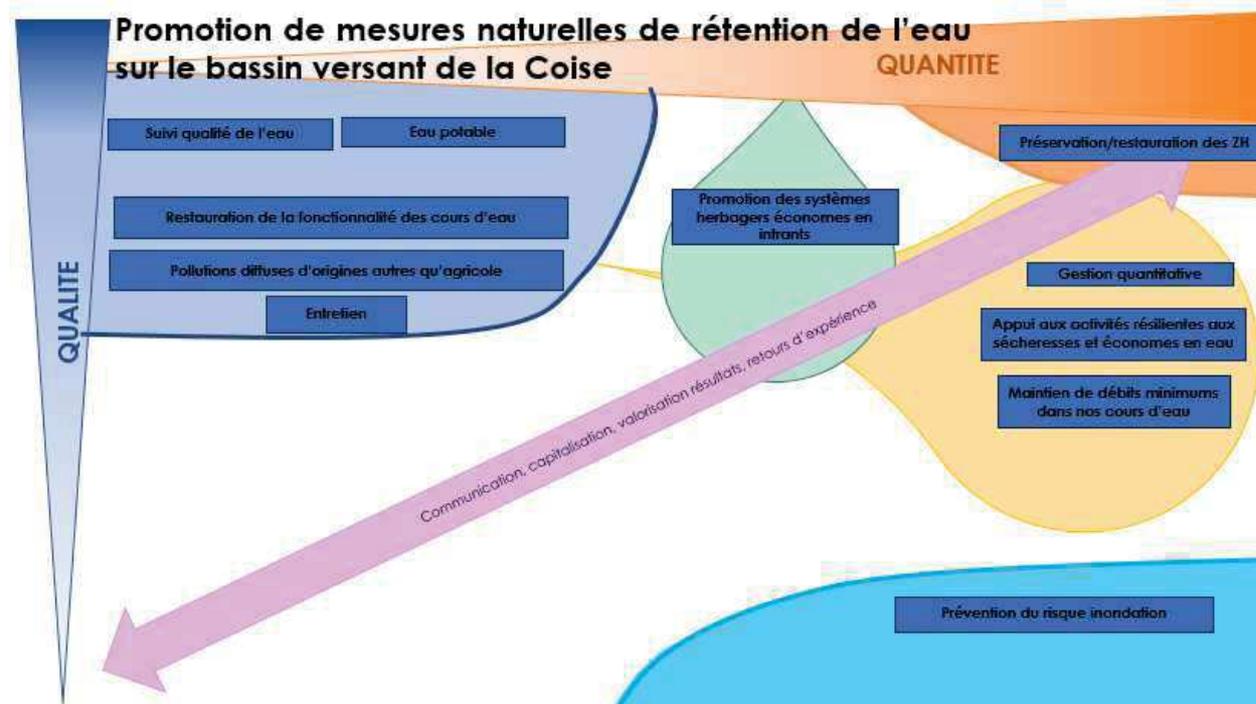
Le tableau suivant met en parallèle les pressions identifiées par le SDAGE sur chaque masse d'eau, et les causes d'altération observées localement.

Masse d'eau	Enjeux	Causes d'altération (observées)	Pressions identifiées par le SDAGE	Axes de travail
Masses d'eau amont* et aval**	Qualité	Phosphore Carbone organique dissous Indice diatomées déclassant (moyen à médiocre)	Macropolluants	Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole
	Hydro-morphologie	Azote (nitrates) Très nombreuses zones de piétinement Ripisylve discontinue, voire absente sur les têtes de bassin et souffrant de dépérissement	Morphologie (taux de rectification 22,9% en amont et 25,2% en aval)	Restauration et entretien des berges et de la ripisylve
Masse d'eau amont*	Continuité	145 obstacles infranchissables (>0.5m) recensés dont 59% en liste 1 et/ou liste 2	Continuité (107 obstacles à l'écoulement)	Restauration de la continuité
	Hydrologie	Assecs de plus en plus fréquents Nombreuses retenues collinaires Zones humides dégradées	Prélèvements et interception des flux par les plans d'eau	Déclinaison locale du PTGE Restauration et gestion des zones humides
	Pesticides	Hausse de la fréquence des dépassements des seuils de qualité / AEP		Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole
Masse d'eau aval**	Continuité	21 obstacles infranchissables (>0.5m) recensés dont 2 en liste 1		Restauration de la continuité
	Qualité		Micropolluants (rejets industriels)	
	Pesticides	Hausse de la fréquence des dépassements des seuils de qualité / AEP	Pesticides	Réduction des pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole

\*FRGR0167a - La Coise et ses affluents depuis la source jusqu'à Saint-Galmier

\*\*FRGR0167b - La Coise et ses affluents depuis Saint-Galmier jusqu'à sa confluence avec la Loire

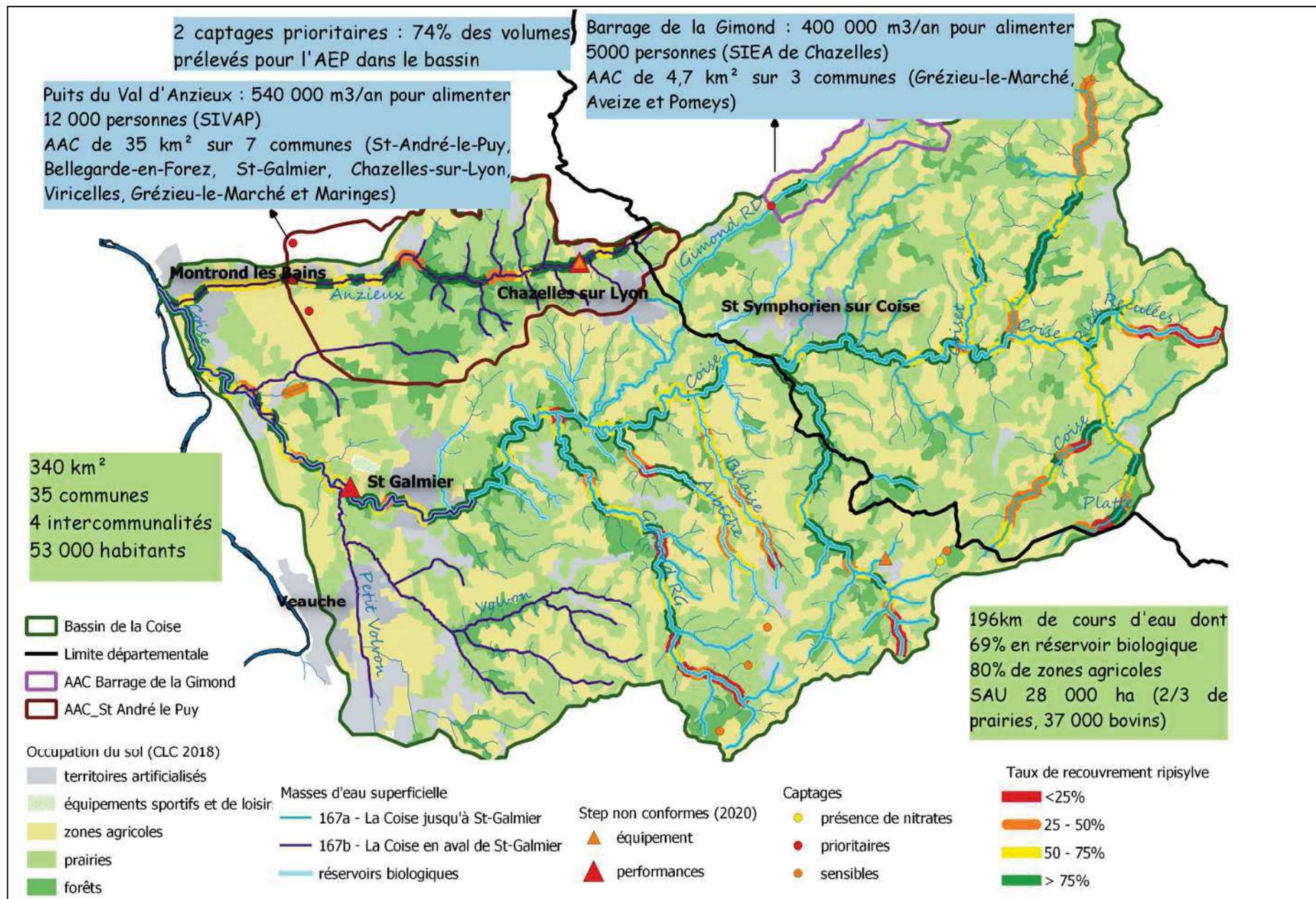
D’après l’analyse menée dans le cadre du bilan du contrat, les échanges avec les divers acteurs du territoire et les orientations définies par les études réalisées (diagnostic hydromorphologique, Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales et stratégie de gestion du risque inondation ...), il apparaît que les enjeux et objectifs stratégiques prioritaires **pour la préservation de l’état des eaux et des milieux aquatiques sur le bassin de la Coise** s’articulent autour d’une idée centrale qui est de « **promouvoir des mesures naturelles de rétention de l’eau sur le bassin versant** », sachant que les aspects qualitatifs et quantitatifs sont étroitement liés.



Le schéma ci-dessus présente la stratégie telle qu'elle a été schématisée, avec un positionnement des différents axes thématiques relatif à leur lien avec d'une part, la qualité de l'eau et d'autre part, l'aspect quantitatif. Une version plus détaillée est portée en annexe 3.

La carte ci-après présente de façon synthétique les caractéristiques et enjeux principaux du bassin versant de la Coise détaillés dans les paragraphes précédents.

### Présentation du territoire et des enjeux



## IV. Objectifs par enjeu

Pour chaque enjeu, des orientations stratégiques sont proposées pour le territoire. Il s'agit d'objectifs de gestion de l'eau et des milieux aquatiques actualisés (en fonction des problématiques nouvelles ou restant à traiter à l'issue du précédent contrat, de l'évolution du territoire, des nouveaux enjeux identifiés et des évolutions réglementaires).

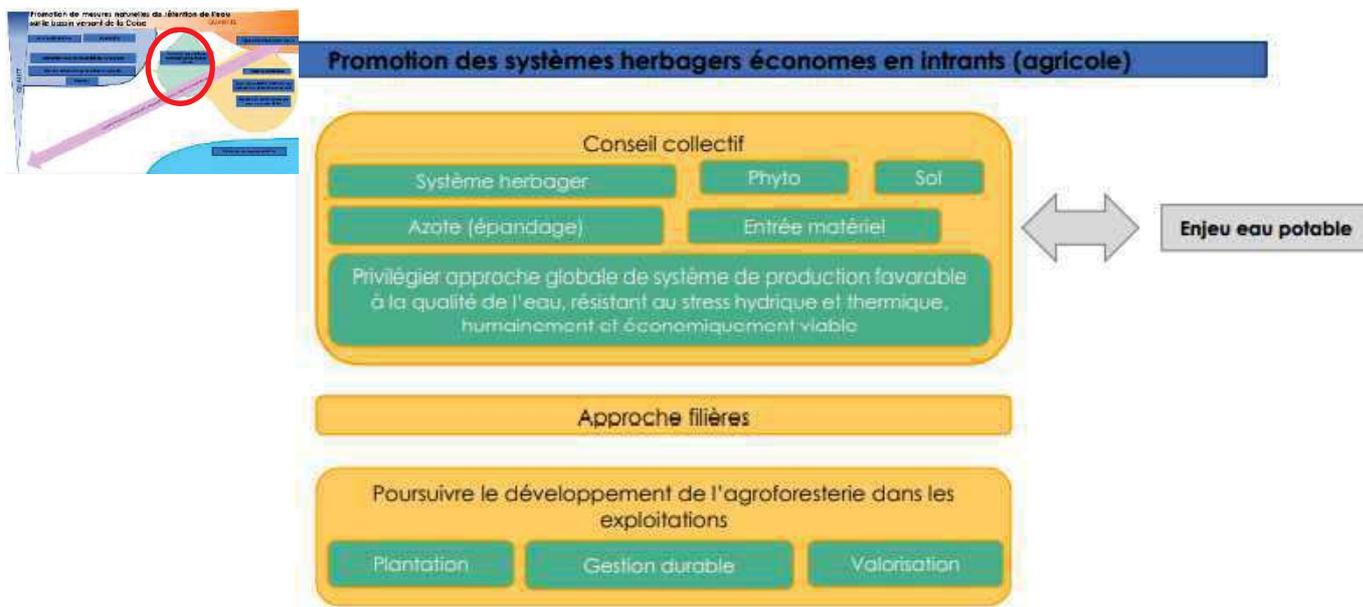
Ces objectifs sont par ailleurs fixés en regard des priorités et mesures identifiées dans le cadre du SDAGE pour les masses d'eau du territoire (et au cadre réglementaire s'imposant au territoire) ; les objectifs répondant spécifiquement à ces priorités et mesures du SDAGE 2022-2027 sont identifiées au moyen du pictogramme suivant : **S**. En outre, la compatibilité avec le SAGE Loire en Rhône-Alpes est également indiquée au moyen du pictogramme suivant : **L** et déclinée en objectifs et dispositions précisées en italique.

Pour chaque enjeu, des zooms du schéma global de la stratégie (cf.§III.3) sont présentés dans les paragraphes suivants (avec un rappel de la structure globale sous forme de vignette).

### IV.1. Enjeu « Qualité des eaux »

Les suivis de qualité ont mis en évidence la présence récurrente de nitrates et de produits phytosanitaires dans les cours d'eau et dans les eaux souterraines). L'**atteinte du bon état des masses d'eau superficielle (et le maintien du bon état des masses d'eau souterraine)** passe donc en premier lieu par l'**amélioration de la qualité physico-chimique des eaux**. Pour cela, il convient donc de réduire les apports de polluants à travers les axes suivants :

- ➔ **Réduire l'impact (qualitatif mais aussi quantitatif) de l'activité agricole sur l'ensemble du bassin en poursuivant et pérennisant l'amélioration des pratiques agricoles, à travers la promotion des systèmes herbagers économes en intrants (engrais, pesticides et eau) via un accompagnement (collectif et individuel) des agriculteurs :**
  - S** - privilégier une approche globale vers un **système de production favorable à la qualité de l'eau**, résistant au stress hydrique et thermique, humainement et économiquement viable
  - **faire évoluer les pratiques** afin de **limiter non seulement les apports mais aussi les transferts** (amélioration de la capacité de rétention des sols, aménagement parcellaire, développement de l'agroforesterie)
  - intégrer l'aspect **préservation et restauration de la biodiversité dans les systèmes agricoles** (pérennisation des prairies, développement des haies, maintien de surfaces en céréales à paille favorables à la petite faune, ...)
  - développer une approche de **filières respectueuses de l'environnement, adaptées aux évolutions climatiques et possédant des débouchés locaux**, en lien avec les Projets Alimentaires Territoriaux du territoire ;



Le **PSE (Paiement pour Services Environnementaux)**, dispositif en cours pour la période 2021-2026, offre un accompagnement technique et financier des agriculteurs pour des actions qui contribuent à restaurer des écosystèmes. En cela il constitue un outil supplémentaire en complément du Contrat pour l’atteinte des objectifs de réduction des pollutions diffuses agricoles.

**L** *Objectif général 2.1 : Limiter les émissions et flux de phosphore participant à l'eutrophisation des retenues/bassin versant de la retenue de Villerest - dont fait partie le bassin de la Coise (disposition n°2.1.2 Promouvoir les bonnes pratiques de fertilisation et limiter les surplus agricoles de matières phosphorées et règle n°4 : Equilibrer la fertilisation phosphorée)*

*Objectif général 2.3 : Poursuivre les efforts de maîtrise des pollutions d'origine agricole (Disposition n°2.3.1 Suivre les actions agricoles à l'échelle des bassins versants, Disposition n°2.3.3 Accentuer les politiques de réduction des flux de nitrates, Disposition n°2.3.5 Prévenir et lutter contre l'érosion des sols)*

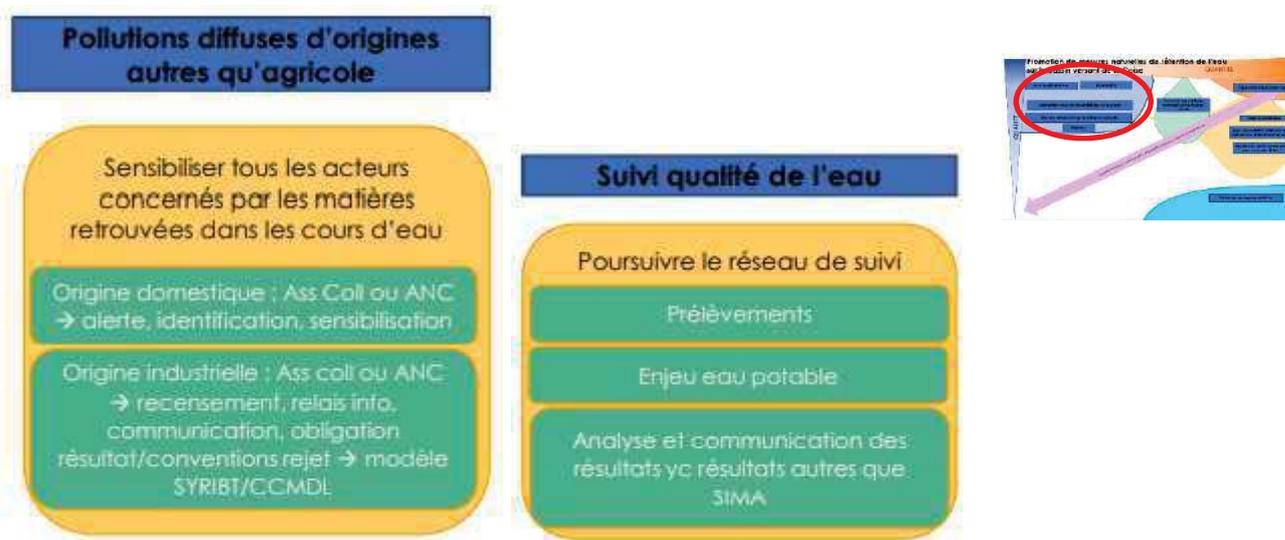
*Objectif général 2.4 : Améliorer la connaissance, maîtriser et réduire les pollutions toxiques - le bassin de la Coise étant identifié comme l'un des secteurs prioritaires (Disposition n°2.4.2 Maîtriser et réduire les phytosanitaires à l'échelle des bassins versants, Disposition n°2.4.3 Réaliser des plans communaux de désherbage, Disposition n°2.4.4 Renforcer la communication et la sensibilisation à la réduction de l'usage des phytosanitaire)*

➔ **Réduire les pollutions d'origine autre qu'agricole via l'optimisation de l'assainissement, avec notamment :**

- S** - la **réhabilitation des réseaux d'eaux usées et l'amélioration du traitement** des stations d'épuration ayant un impact sur le milieu, en mettant la priorité sur les stations non conformes : 2 stations identifiées (en 2020) : St-Galmier et Chazelles sur Lyon – La Gare de Viricelles ; ces deux stations font également partie des 10 **systèmes d'assainissement prioritaires** au 11<sup>ème</sup> programme de l'Agence de l'Eau pour la période 2022-2024, identifiés sur le territoire ; la **compétence assainissement collectif étant portée par des collectivités** diverses selon les secteurs, il s'agira de **(re)mettre en place et maintenir un partenariat** du

SIMA Coise avec celles-ci, afin de maintenir la dynamique de réhabilitation des systèmes d'assainissement prioritaires ;

- l'identification **des substances** (molécules phytosanitaires issues d'usages non agricoles, pollutions médicamenteuses, etc.) **transitant par les stations d'épuration**, la recherche de leur origine et la **sensibilisation des utilisateurs** aux impacts de certains produits et pratiques sur la qualité de l'eau ;
  - la **mise en conformité des dispositifs d'assainissement non collectif** ayant un impact potentiel sur les cours d'eau ; **la compétence étant portée par le SIMA Coise** pour la plupart des communes du bassin de la Coise (hormis 5 communes où le SPANC est assuré par SEM), les missions du SPANC (contrôle des dispositifs, accompagnement des projets de réhabilitation, sensibilisation) se font donc dans une logique de préservation des cours d'eau et des ressources en eau potable ;
  - S** - le **recensement et la mise en conformité des rejets industriels** (conventions de rejets),
  - S** - l'amélioration de la gestion et du **traitement des eaux pluviales**.
- ➔ Améliorer les capacités d'auto-épuration des milieux via l'impact qualitatif des **travaux de restauration des berges et de la ripisylve et des travaux sur les zones humides** (cf.§IV.3- rôle de filtration des polluants) et l'atténuation des étiages, qui fragilisent les milieux, en **améliorant la gestion quantitative**
- ➔ **Poursuivre le suivi des effets des actions engagées sur la qualité des eaux.**



**L** *Objectif général 2.1 : Limiter les émissions et flux de phosphore participant à l'eutrophisation des retenues/bassin versant de la retenue de Villerest - dont fait partie le bassin de la Coise (disposition n°2.1.1 Encourager la suppression des phosphates dans tous les produits lessiviels, disposition n°2.1.4 et Règle n°3 - Améliorer les performances des STEP des collectivités et des industries sur l'épuration du phosphore)*

*Objectif général 2.2 : Améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement -collectif, industriel, individuel (Disposition n°2.2.3 Améliorer la collecte des eaux usées et le transfert vers les stations d'épuration, Disposition n° 2.2.4 Suivre l'Assainissement Non Collectif, Disposition n°2.2.5 Régulariser la mise en place d'arrêtés d'autorisation de rejets et signer des conventions de rejet avec les industriels et les hôpitaux)*

**La poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau** passe donc par des actions et interventions avec un impact direct (**amélioration des pratiques agricoles, optimisation de l'assainissement**) ou indirect (**atténuation des étiages, travaux sur les ripisylves et les zones humides** pour augmenter leur rôle filtrant), ainsi que par un suivi permettant de mesurer l'effet des actions menées sur la qualité des eaux.

## IV.2. Enjeu « Eau potable »

Les suivis de qualité ont mis en évidence la présence récurrente de nitrates et de produits phytosanitaires dans certains captages d'eau potable (en eaux superficielles et en eaux souterraines). **Les deux captages prioritaires présents sur le bassin (Gimond et Puits du Val d'Anzieux)**, nécessitent des **actions spécifiques ou renforcées** vis-à-vis de l'enjeu eau potable, pour **S réduire les pollutions d'origine agricole et non agricole sur les périmètres de leurs aires d'alimentation**, à travers :

- **l'amélioration des pratiques agricoles** (mettre en place un **accompagnement individuel** pour renforcer l'efficacité de l'animation collective, **valoriser les évolutions** engagées par les agriculteurs en communiquant auprès des autres agriculteurs et du grand public),
- **l'amélioration des capacités d'auto-épuration des milieux** via **l'aménagement** (et le suivi des effets) **de zones tampon** sur les petits affluents de la Gimond à proximité du barrage, **dans le but de réduire les flux de nitrates et de phytosanitaires ;**
- **l'amélioration des connaissances** : diagnostic des pressions sur l'AAC SIVAP et recherche de l'origine des **substances** présentes dans le **rejet de la STEP d'Aveize** (AMPA, glyphosate), vérification des raccordements et sensibilisation des utilisateurs à l'impact sur le captage AEP ;
- **le recours aux acquisitions foncières** : en effet, si la reconquête de la qualité des milieux nécessite du temps (modification de systèmes de production agricoles, temps d'intégration du milieu, effets induits sur la biodiversité...), certaines interventions stratégiquement localisées pourraient permettre d'obtenir rapidement un effet. C'est pourquoi **l'acquisition de parcelles présentant un enjeu stratégique** pourrait être envisagée, par exemple à proximité immédiate du puits ou du barrage, ou dans une zone d'infiltration prioritaire...L'objectif de ces acquisitions serait d'en **limiter l'usage à des activités contribuant à la préservation de la ressource en eau**. Ainsi, elles pourraient être remises à disposition de l'agriculture, par le biais d'un bail rural environnemental, avec des conditions d'exploitation cohérentes avec la protection de la ressource en eau. La destination de ces parcelles pourrait également être d'ordre écologique avec un retour et un maintien à l'état naturel du site. Pour atteindre les objectifs, la mise en place d'une veille (avec la SAFER) et d'une animation foncière (dans le cadre de l'animation des démarches Grenelle et du Contrat Territorial) seront nécessaires.



**L** *Objectif général 2.5 : Protéger les ressources locales pour l'Alimentation en Eau Potable, notamment la qualité (Disposition n°2.5.1 Délimiter des aires d'alimentation des captages prioritaires)*

**Malgré l'importance de cet enjeu eau potable, il ne fait pas l'objet d'un volet spécifique du Contrat ;** en effet, une partie des actions étant de même nature que celles relatives à l'enjeu qualité des eaux, elles seront **regroupées au sein du volet qualité** par type d'action ; par exemple, les diagnostics individuels d'exploitations feront l'objet d'une seule fiche action, déclinée en « sous-actions » par maître d'ouvrage (SIMA, SIVAP ou SIEA de Chazelles).

**La poursuite de l'amélioration de la qualité de l'eau potable implique le traitement particulier des Aires d'Alimentation de Captages prioritaires (Gimond et Puits du Val d'Anzieux), grâce à des actions spécifiques ou renforcées vis-à-vis de l'enjeu eau potable, déclinées au sein du volet qualité :**

- Améliorer la connaissance
- Faire évoluer les pratiques
- Acquérir des parcelles à enjeu stratégique

### IV.3. Enjeu « Fonctionnalités des cours d'eau, zones humides »

**L'atteinte du bon état écologique des masses d'eau superficielle** est également liée à la **bonne fonctionnalité des cours d'eau ainsi que des zones humides** ; si la restauration des fonctionnalités des cours d'eau est déjà pratiquée depuis de nombreuses années sur le bassin de la Coise, la préservation ou la restauration des zones humides (autres que les ripisylves des cours d'eau) est un axe d'intervention encore peu exploré, alors que les zones humides remplissent des fonctions essentielles tant sur le plan qualitatif (filtration des polluants) que quantitatif (maintien des débits d'étiage, limitation des crues) ; elles contribuent également au maintien et à la préservation de la biodiversité ; les principaux objectifs à retenir pour les années futures sont par conséquent les suivants :

## **S** → Restaurer la fonctionnalité des cours d'eau à travers leur restauration hydromorphologique :

- **la restauration des berges et de la ripisylve** (stabilisation et plantation, abattage de restauration, aménagement de points d'abreuvement et mise en défens) permet de limiter les phénomènes d'érosion et d'améliorer les fonctionnalités de la ripisylve (maintien des berges, ombrage, filtration, biodiversité) , et par conséquent d'améliorer la qualité de l'eau, de favoriser la biodiversité, et d'ajuster le transport de sédiments ; sur le bassin de la Coise les secteurs prioritaires sont les têtes de bassin et les affluents,
- **la renaturation de cours d'eau** permet notamment de stabiliser naturellement les berges, de remettre le cours d'eau dans son lit originel en fond de talweg, ou de créer des zones d'expansion de crues.

**L** *Objectif général 1.3 : Améliorer l'hydromorphologie (disposition 1.3.1 Restaurer les fonctionnalités naturelles et entretenir les cours d'eau)*

## **S** → Améliorer la continuité écologique, notamment sur les cours d'eau prioritaires (c'est-à-dire les cours d'eau à fort potentiel, impactés par la présence de ces ouvrages en termes de qualité des habitats, de migration piscicole et de capacité auto épuratoire) :

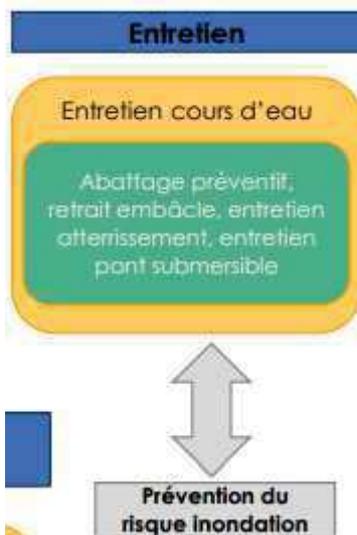
- **Aménagement ou suppression des ouvrages sur les cours d'eau en liste 2** (une douzaine d'ouvrages avaient été identifiés dans le cadre du PAOT mais la Loi Climat et Résilience du 22/08/2022 pourrait avoir un impact sur les effacements en cas d'usage hydroélectrique potentiel) ;
- **Aménagement ou suppression des ouvrages sur les cours d'eau en liste 1**, de façon à reconnecter les affluents ainsi que restaurer les habitats et limiter le réchauffement de la Coise moyenne.

Il est ainsi prévu (sous réserve de la loi Climat et Résilience) de **supprimer 20 ouvrages** sans usage ou droit d'eau, jugés prioritaires et d'en **aménager 4** autres (qui en raison de leur usage ou des risques engendrés sur la stabilité du profil, ne peuvent faire l'objet d'une suppression). Les **travaux inscrits au Contrat** concernent 7 ouvrages : le Seuil de la Charpinière (ROE46572 sur masse d'eau aval) sous maîtrise d'ouvrage SIMA Coise, 5 ouvrages sur la Coise et le Potensinet (seuils du Nézel - ROE86847 et 34357, du Montcel – ROE 35234 et 35235 et du Potensinet) sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de pêche du Rhône, et le seuil du Ravier (ROE58597) sur le Bilaize sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de pêche de la Loire. Les 13 autres ouvrages seront traités hors Contrat.

**L** *Objectif général 1.2 : Préserver et améliorer la continuité écologique (disposition 1.2.1 - Améliorer la continuité écologique)*



- ➔ **Assurer une gestion adaptée de la végétation rivulaire** (entretien de la ripisylve en fonction des enjeux – hydromorphologiques ou inondations, gestion des espèces invasives - notamment la renouée, plante envahissante qui se développe au détriment des autres espèces végétales, et les ragondins, qui creusent des galeries en berge, ce qui peut avoir un impact sur la stabilité des berges et le maintien d'une ripisylve, ainsi que sur les travaux de restauration)



**L** *Objectif général 1.3 : Améliorer l'hydromorphologie (dispositions 1.3.1 Restaurer les fonctionnalités naturelles et entretenir les cours d'eau et 1.3.2 Lutter contre les plantes invasives)*

- ➔ **Gérer, préserver voire restaurer les zones humides :**
  - **en améliorant la connaissance** via une compilation des inventaires existants, un complément de recensement des zones humides inférieures à 1ha et une caractérisation de celles-ci,
  - en établissant **une stratégie de préservation, gestion et mise en valeur des zones humide**
  - **en mettant en place des plans de gestion pour les zones humides prioritaires** de par leurs fonctionnalités (hydrauliques et/ou écologiques)

- en sensibilisant les agriculteurs et les collectivités à la présence des zones humides et aux bonnes pratiques (pâturage, fauche en prairies humides) (cf. charte existante dans le 42) ainsi qu'à la préservation de la biodiversité
- en restaurant des zones humides dégradées (par exemple, chantier pilote de dédrainage), des mares (tout en aménageant des points d'abreuvement) ou en aménageant des zones tampon pour piéger les polluants (projet en cours sur 2 sites concernant des affluents de la Gimond RD)
- en mettant en place une animation spécifique sur cette thématique, avec une double entrée qualité et quantité, afin de préserver les zones identifiées (en particulier par leur identification au sein des documents d'urbanisme) et de mettre en œuvre l'ensemble des mesures de gestion, restauration, entretien...
- en ayant recours à des acquisitions foncières, en préalable à une restauration éventuelle. Néanmoins c'est un sujet nouvellement traité dans le cadre du contrat et délicat à aborder avec la profession agricole (intérêt environnemental / parasitisme pour le troupeau...). Aussi, une acquisition d'une zone humide d'intérêt remarquable (après les résultats de l'inventaire), ou même à l'opportunité pour amorcer la dynamique, permettrait d'initier des travaux et des mesures de gestion qui pourraient servir de vitrine sur le territoire et donner l'envie à d'autres propriétaires de travailler dans le même sens. (cf.§IV.2 pour objectifs et modalités)



**L** Objectif général 1.1 : Connaître, préserver voire restaurer les zones humides (dispositions 1.1.1 - Inventorier les zones humides, 1.1.6 – Restaurer les zones humides, 1.1.7 – Informer et sensibiliser sur la préservation des zones humides)

Objectif général 1.5: Préserver les têtes de bassins versants (disposition 1.5.1 Préserver les têtes de bassins versants)

➔ Favoriser la connectivité entre différents milieux (ripisylves, haies, zones humides), qui joue un rôle fondamental dans la fonctionnalité des milieux en facilitant la circulation de la faune (corridor écologique).

**La restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides** a des effets à la fois sur la qualité des eaux, sur les aspects quantitatifs, ainsi que sur la connectivité entre les milieux.

**Pour les cours d'eau, il s'agit de poursuivre le travail entrepris depuis plusieurs années :**

- restauration hydromorphologique
- restauration de la continuité écologique
- gestion de la végétation rivulaire et des espèces invasives.

**Pour les zones humides** (autres que les ripisylves), thématique peu abordée jusqu'à présent sur le territoire, il s'agira de **définir et mettre en œuvre une stratégie de préservation, gestion et mise en valeur de ces zones humides**, ce qui implique la mise en place d'une animation spécifique sur cette thématique.

#### IV.4. Enjeu « Gestion quantitative de la ressource en eau »

Le **bon état des masses d'eau est également conditionné par le maintien d'une quantité d'eau suffisante dans les cours d'eau ainsi que dans les aquifères, dans un contexte de changement climatique** qui affecte les débits d'étiage; cette thématique ayant été peu explorée sur le territoire jusqu'à présent, hormis une concertation assez large menée en 2020, les objectifs sont les suivants :

- ➔ **Poursuivre l'amélioration des connaissances** : suivi des débits, **usages / devenir des retenues collinaires** (étude de caractérisation / concertation pour remobilisation), SDAEP, étude **HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat)** du SAGE LRA et compléments d'études pour affiner les données sur le bv Coise
- ➔ **Favoriser l'évolution des activités vers la résilience aux sécheresses et les économies d'eau** :
  - ➔ **dans le domaine agricole** : améliorer la capacité de rétention des sols, privilégier des espèces végétales et animales économes en eau (cf.IV.1 promotion des systèmes herbagers économes en intrants), faire évoluer les pratiques d'abreuvement, optimiser l'irrigation, remobiliser les retenues collinaires et rechercher d'autres ressources complémentaires possibles (réutilisation des eaux pluviales, ...),
  - **au niveau des collectivités** : améliorer les rendements des réseaux AEP, étudier la réutilisation des eaux pluviales (arrosage des espaces verts, nettoyage des voiries)
  - dans le **domaine industriel** : mettre en place des actions d'économie d'eau,
- ➔ **Mettre aux normes les retenues collinaires existantes** (débits réservés) **S**
- ➔ **Mettre en œuvre une démarche d'animation et de sensibilisation sur la préservation de la ressource** (bonnes pratiques / évolution des pratiques, réglementation...) afin de **décliner localement le PTGE** qui sera élaboré à l'échelle du SAGE LRA ;
- ➔ **Mettre en œuvre des travaux sur les zones humides, avec un impact sur l'aspect quantitatif**



## Avec une entrée quantitative on travaille aussi à la qualité



**L** Objectif général 1.4 : Limiter les pressions hydrologiques sur la fonctionnalité des milieux (disposition 1.4.2 et règle n°1 : limiter l'impact des plans d'eau)

Objectif général 3.1 : Économiser la ressource en eau (Disposition n°3.1.1 Promouvoir les économies d'eau, Disposition n°3.1.2 Réduire les pertes sur les réseaux de distribution, Disposition n°3.1.4 Promouvoir les cultures moins consommatrices en eau,)

Objectif général 3.2 : Partager la ressource en eau entre les milieux naturels et les usages (Disposition n°3.2.1 Analyser l'adéquation « besoin/ressource » en eau)

**La gestion quantitative des ressources en eau** du territoire constitue un enjeu important pour le futur et devra à ce titre faire l'objet d'une animation spécifique afin :

- d'améliorer la connaissance de la ressource disponible et des usages (dont les retenues collinaires)
- de mettre en place une gestion plus résiliente des ressources et des usages en cohérence avec les besoins de milieux.

Ce volet est également en lien avec la gestion des fonctionnalités des zones humides, qui peuvent avoir un impact sur le maintien des débits d'étiage.

## IV.5. Enjeu « Prévention du risque inondation »

Face à l'augmentation de la fréquence des crues et des phénomènes de ruissellements, en lien avec le changement climatique mais aussi avec certaines pratiques agricoles (arrachage de haies, réduction des bandes enherbées,...), la gestion du risque inondation est une thématique en émergence sur le territoire, pour laquelle deux stratégies ont d'ores et déjà été définies en parallèle, sur la base des études déjà réalisées : une stratégie de gestion du risque inondation et une stratégie de gestion des eaux pluviales. Le SIMA Coise pourrait jouer un rôle d'accompagnement des collectivités

**compétentes** en la matière (communes ou intercommunalités) via la **production de connaissances et le conseil**. Les grands principes de ces deux stratégies sont précisés ci-après.

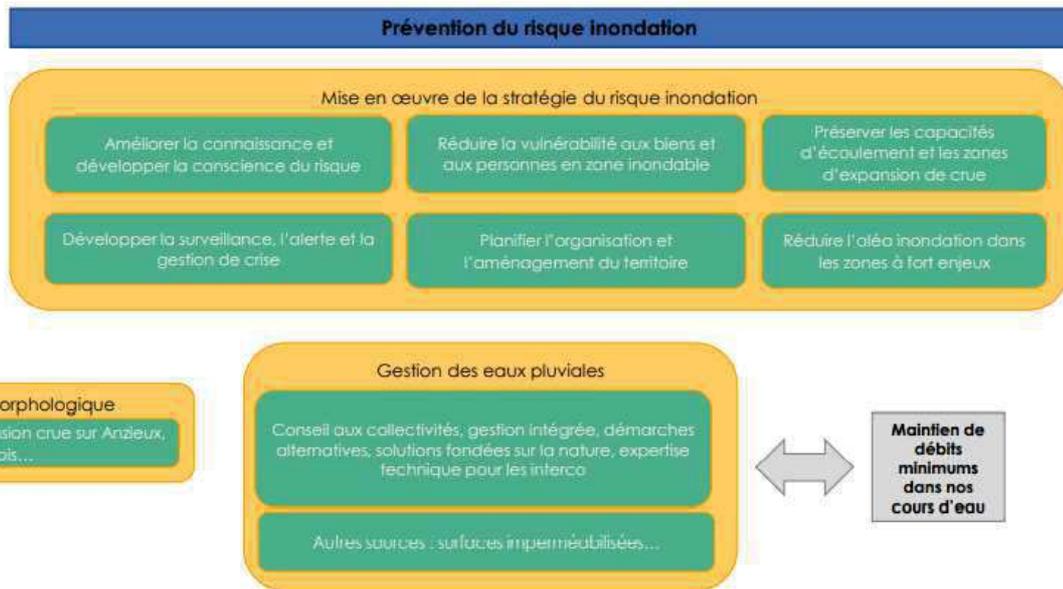
### Mise en place de la stratégie de gestion du risque inondation

Dans un premier temps, il s'agira de **préciser et détailler les modalités de mise en œuvre des 27 actions prédéfinies** dans la stratégie de gestion du risque inondation (maîtrise d'ouvrage, coûts, etc.) au sein des 6 axes suivants :

- ➔ **Améliorer la connaissance** et développer la conscience du risque (sensibilisation, mémoire du risque)
- ➔ **Développer la surveillance** (prévision des crues), **l'alerte** et la **gestion de crise** (Plans Communaux de sauvegarde)
- ➔ **Réduire la vulnérabilité** des biens et des personnes en zone inondable (connaissance des aléas et des enjeux, diagnostics de vulnérabilité)
- ➔ **Préserver** les capacités d'écoulement et **les zones d'expansion des crues** (limiter le ruissellement, favoriser la **gestion douce** des cours d'eau : zones d'expansion des crues, **entretien**) :
  - **l'entretien de la végétation rivulaire est en effet souvent pratiqué dans le but de réduire le risque inondation** (abattage préventif, retrait embâcles, entretien des atterrissements...)
  - **le travail sur les zones humides de tête de bassin versant et leurs fonctionnalités peut contribuer positivement à la gestion des crues et limiter leur impact.**
- ➔ **Planifier** l'organisation et l'aménagement du territoire (intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme)
- ➔ **Réduire l'aléa inondation** dans les zones à forts enjeux (travaux sur la base des études déjà réalisées)

### Mise en place de la stratégie de gestion des eaux pluviales

- ➔ **Gestion intégrée, démarches alternatives, solutions fondées sur la nature** (privilégier les infiltrations pour éviter les montées brutales des cours d'eau)
- ➔ Application des **règles de gestion du SAGE LRA a minima** et instauration de **règles plus strictes pour les nouvelles urbanisations**
- ➔ **Amélioration du fonctionnement de 18 ouvrages ponctuels** (franchissement de route ou évacuation d'eaux pluviales)
- ➔ **Amélioration de la dynamique des crues** de cours d'eau dans **les secteurs à enjeux** : Anzieux et Volvon, ...



**L** Objectif général 4.1 : Intégrer, maîtriser et valoriser les écoulements et rejets d'eau pluviale (Disposition n°4.1.5 Priorité à la gestion alternative des eaux pluviales)

Objectif général 4.2 : Gérer le risque d'inondation - mieux connaître, réduire la vulnérabilité aux inondations, préserver les zones d'expansion de crue, etc. (Disposition n°4.2.1 Protéger les zones naturelles d'expansion de crue, Disposition n°4.2.2 Informer les riverains sur le risque d'inondation, Disposition n°4.2.3 Réduire la vulnérabilité dans les zones inondables des cours d'eau, Disposition n°4.2.4 Réfléchir à la mise en place d'alerte aux crues sur les principaux affluents de la Loire)

**La prévention du risque inondation** passe donc par la mise en œuvre, par les collectivités de :

- la **stratégie de gestion du risque inondation**
- la **stratégie de gestion des eaux pluviales**.

Ce volet est également en lien avec **l'entretien de la végétation rivulaire**, la **restauration hydromorphologique** (zones d'expansion de crue) ainsi qu'avec la gestion des fonctionnalités des **zones humides**.

## IV.6. Enjeu « communication »

L'évaluation du Contrat 2017-2021 a mis en évidence, parmi les points faibles de cette procédure, **l'absence de véritable stratégie de communication**, entraînant une visibilité limitée des actions du Contrat sur le territoire et de ce fait, une adhésion des acteurs également limitée. Elle a également pointé l'ampleur réduite des actions de sensibilisation, qui mériterait d'être développée.

C'est pour cela que ce nouveau Contrat inclut la définition, dès la première année, d'une **stratégie assortie d'un programme global de communication**, afin de sensibiliser un public plus large aux enjeux de préservation des milieux aquatiques et de susciter une prise de conscience collective.

L'objectif de cette sensibilisation est **d'impliquer les acteurs et plus largement les citoyens dans la démarche**, en diffusant des connaissances et en valorisant les efforts réalisés, notamment par les

agriculteurs, pour protéger la ressource (en particulier en eau potable). Les supports et modes de diffusion seront adaptés aux enjeux :

- Poursuivre les **actions à destination des scolaires** (en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, la Fédération de pêche 42 et FNE).
- Développer la communication **à destination des communes**, mais aussi les **actions à destination du grand public** sur l'ensemble du bassin
- **Sur l'enjeu eau potable** : une **communication positive** relative aux évolutions réalisées dans le secteur agricole en termes de pratiques et de systèmes afin de répondre aux enjeux de la qualité de l'eau peut **renforcer les dynamiques de changements**, en incitant des exploitations encore peu mobilisées.
- **Sur l'AAC du SIVAP** : initier une communication sur les actions lancées pour la préservation de la ressource en eau potable afin de **sensibiliser et mobiliser sur le territoire** : particuliers, agriculteurs, communes...

Un **travail collaboratif** sera mené entre le SIMA Coise, le SIEA de Chazelles et le SIVAP pour co-construire et coordonner les actions de communication sur l'ensemble du bassin versant et sur les AAC.

## IV.7. Complémentarité avec les autres politiques publiques du territoire

Le Contrat territorial s'articule avec diverses autres politiques publiques, qu'il vient compléter, ainsi qu'avec d'autres outils financiers.

### Les autres politiques publiques

- ⇒ Le précédent Contrat intégrait le **Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) du bassin versant de la Coise**, porté par le SIMA Coise, et mis en œuvre sur la période **2015-2021** : **dans ce cadre, 91 exploitations ont souscrit à des MAEC, pour une surface de 5404 ha**, majoritairement dans les Monts du Lyonnais (cf. carte p16). Une réflexion est en cours sur le territoire sur l'opportunité de reconduire cet outil pour répondre aux enjeux, mais la question se pose de sa plus-value par rapport au **PSE (Paiement pour Services Environnementaux), dispositif d'accompagnement technique et financier des agriculteurs en cours** (sur la période 2021-2026) pour des actions contribuant à **promouvoir des pratiques agricoles favorables à l'amélioration de la qualité de l'eau**.
- ⇒ Trois **Schémas de Cohérence territoriale** couvrent le bassin de la Coise, dont un (celui des Monts du Lyonnais) a été modifié en 2020 et 2 autres (Sud Loire et Ouest Lyonnais) sont en cours de révision (cf. carte p15). Seule une intercommunalité (SEM) a mis en place un PLUi. L'intégration des zones à protéger (AAC, zones humides) dans ces documents d'urbanisme est une garantie de leur meilleure prise en compte au niveau local.

- ⇒ Trois **Projets Alimentaires Territoriaux (PAT)** existent sur le territoire (CCFE, CCMDL et SEM), avec pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines. Ces projets ayant des niveaux d'avancement hétérogènes sur le territoire, les actions en lien seront envisagées plutôt en phase 2.
- ⇒ Tous les EPCI sont concernés par un **Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET)** en cours ; les actions du CT répondent à certains enjeux de ces PCAET (cf. carte p15).
- ⇒ **La démarche "Territoires engagés pour la nature" vise à faire émerger, accompagner et reconnaître des plans d'action en faveur de la biodiversité, portés par des collectivités.**

En Auvergne-Rhône-Alpes, la démarche est portée par un collectif composé de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, l'Office Français de la Biodiversité (OFB), la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) et des Agences de l'eau (Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne).

L'animation du dispositif est assurée par l'Association Rivière Rhône Alpes Auvergne (ARRA<sup>2</sup>).

Les candidatures sont ouvertes aux collectivités suivantes : EPCI-FP, syndicats mixtes et communes, l'échelle de l'intercommunalité étant privilégiée.

Concrètement, l'engagement permet aux territoires de bénéficier d'un accompagnement méthodologique et technique, de profiter de l'expérience de territoires déjà engagés, d'obtenir une valorisation nationale et locale permettant d'augmenter l'attractivité du territoire et de faciliter l'accès à des financements existants (appels à projets de la Région ou de l'Agence de l'Eau).

La collectivité souhaitant obtenir la reconnaissance doit formaliser un plan d'action pour la biodiversité sur 3 ans et **renseigner un dossier de candidature** couvrant différents champs de la **gestion, protection et restauration de la biodiversité**. L'attribution de la reconnaissance Territoire Engagé pour la Nature est soumise à l'évaluation par un jury régional.

## Les outils financiers

- ⇒ **Le Conseil Départemental de la Loire** constitue un possible **partenaire financier** du Contrat territorial, par le biais « d'appels à partenariat » sur différents thèmes dont trois peuvent intéresser le territoire de la Coise :
- **Eau et milieux aquatiques** : L'appel à partenariat vise à soutenir des projets relatifs à la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques, à l'assainissement, et à l'alimentation en eau potable. Ainsi, les projets visant notamment l'amélioration de la qualité des eaux, la réduction des pollutions, l'amélioration des rendements des réseaux d'eau potable ou encore la conciliation des usages et des milieux pourront être soumis. Les études d'aide à la décision sont quant à elles éligibles quelle que soit leur localisation. Les projets doivent s'inscrire dans une programmation pluriannuelle (contrat, schéma directeur, SCOT...) et être suffisamment avancés pour être engagés dans les 12 mois suivant l'attribution de la subvention.

- **Milieux naturels** : L'appel à partenariat vise à soutenir des actions d'investissements visant les milieux et espèces localisés sur la carte des milieux prioritaires du Schéma Directeur des Milieux Naturels (SDMN) : **sur le bassin de la Coise, les boisements de la vallée de l'Anzieux et les étangs de Cuzieu et Saint-Galmier sont identifiés comme milieux prioritaires.**

Les actions soutenues peuvent concerner la maîtrise foncière, l'élaboration de documents de gestion, la restauration et la gestion des milieux et des habitats d'espèces, des aménagements liés à l'accueil du public et des actions de valorisation des sites, la mise en place d'inventaires et de suivis scientifiques. Les territoires éligibles abritent a minima un milieu prioritaire, une espèce patrimoniale, un corridor écologique.

⇒ **La Région Auvergne-Rhône-Alpes** : depuis 2014, la Région Rhône-Alpes (aujourd'hui Région Auvergne-Rhône-Alpes) a privilégié le financement d'actions dans le cadre de Contrats « Vert et Bleu », établis dans un objectif de préservation et reconquête des trames vertes et bleues (TVB), ou à travers des appels à projet spécifiques.

**Le bassin de la Coise n'est pas inclus dans les secteurs prioritaires d'intervention identifiés par la Région au titre du SRADDET et ne peut donc bénéficier d'aides à ce titre.** En outre, en raison de **changements dans l'affectation des enveloppes financière** aucune nouvelle contractualisation n'est prévue en 2022 et il y a également une incertitude sur les moyens qui seront alloués à compter de 2023.

Toutefois, plusieurs dispositifs d'appels à projets sont proposés par la Région auxquels certaines actions spécifiques, ambitieuses et innovantes, définies préalablement en concertation avec les services de la collectivité et étudiées au cas par cas, peuvent être éligibles :

- Appel à **projets innovants de prévention et protection contre les risques naturels**, concernant des dépenses d'investissement (« solutions fondées sur la nature ») ;
- Appel à manifestation d'intérêt « **stratégie d'adaptation et résilience des territoires** », concernant des dépenses d'investissement et d'animation ;
- Appel à projets de **préservation et de restauration des continuités écologiques** agissant sur la Trame Verte et Bleue (hors territoires couverts par des Contrats Verts et Bleus), concernant des dépenses d'investissement et d'animation.

## IV.8. Tableau de synthèse des enjeux, objectifs et stratégie associée

Enjeux	Thématiques	Sous-thématiques	Objectifs	Stratégie		
Qualité des eaux (hors AEP)	Pollutions domestiques	AC	Réduire l'impact des systèmes d'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réhabiliter les réseaux d'eaux usées et améliorer le traitement (systèmes d'assainissement prioritaires et/ou non conformes)</li> <li>- Mettre en place et maintenir un partenariat entre le SIMA Coise et les collectivités compétentes</li> </ul>		
		ANC		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en conformité les dispositifs d'assainissement non collectif ayant un impact potentiel sur les cours d'eau</li> </ul>		
	Pollutions diffuses	Agricoles	Réduire l'impact (qualitatif mais aussi quantitatif) de l'activité agricole	Promouvoir les systèmes herbagers économes en intrants : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer les pratiques pour limiter les apports et les transferts</li> <li>- Préserver et restaurer la biodiversité dans les systèmes agricoles</li> <li>- Développer des filières respectueuses de l'environnement, adaptées aux évolutions climatiques et possédant des débouchés locaux</li> </ul>		
				Autres qu'agricole	Réduire les pollutions issues d'usages non agricoles (phytosanitaires, médicamenteuses)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identifier et rechercher l'origine des substances transitant par les stations d'épuration (molécules phytosanitaires issues d'usages non agricoles)</li> <li>- Sensibiliser les utilisateurs aux impacts de certains produits et pratiques sur la qualité de l'eau</li> </ul>

Enjeux	Thématiques	Sous-thématiques	Objectifs	Stratégie
	Pollutions toxiques		Réduire les pollutions d'origine industrielle ou pluviale	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recenser et mettre en conformité les rejets industriels (conventions de rejets)</li> <li>- Améliorer la gestion et le traitement des eaux pluviales</li> </ul>
	Fonctionnalité des milieux		Améliorer globalement les capacités d'auto-épuration des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer le rôle de filtration de la ripisylve, des haies et des zones humides en restaurant leurs fonctionnalités</li> </ul>
	Gestion quantitative		Atténuer les étiages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la gestion quantitative</li> </ul>
AEP	Gimond		Réduire les pollutions d'origine agricole et non agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faire évoluer les pratiques agricoles au sein de l'AAC</li> <li>- Améliorer les connaissances des substances présentes dans le rejet de la STEP d'Aveize et de leur origine, vérifier les raccordements et sensibiliser les usagers</li> <li>- Acquérir des parcelles présentant un enjeu stratégique pour limiter les usages</li> </ul>
			Améliorer localement les capacités d'auto-épuration des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagement (et suivi) de zones tampon</li> <li>- Acquérir des parcelles pour restaurer les fonctionnalités des milieux</li> </ul>
	SIVAP		Réduire les pollutions d'origine agricole et non agricole	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances via un diagnostic des pressions de l'AAC</li> <li>- Faire évoluer les pratiques agricoles au sein de l'AAC</li> <li>- Acquérir des parcelles présentant un enjeu stratégique pour limiter les usages</li> </ul>
			Améliorer localement les capacités d'auto-épuration des milieux	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir des parcelles pour restaurer les fonctionnalités des milieux</li> </ul>

Enjeux	Thématiques	Sous-thématiques	Objectifs	Stratégie
<b>Fonctionnalités des cours d'eau, ZH</b>	Hydromorphologie des cours d'eau		Limiter l'érosion et améliorer les fonctionnalités de la ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Restaurer les berges et la ripisylve</li> <li>- Renaturer les cours d'eau</li> <li>- Entretien la ripisylve</li> <li>- Lutter contre les espèces invasives (renouée et ragondin)</li> </ul>
	Continuité écologique		Faciliter la circulation de la faune piscicole et le transit sédimentaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménager ou supprimer les ouvrages prioritaires</li> </ul>
	Zones humides (hors ripisylves)		Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance et établir une stratégie de gestion</li> <li>- Mettre en place des plans de gestion pour les zones humides prioritaires</li> <li>- Restaurer des zones humides dégradées</li> <li>- Sensibiliser les usagers aux bonnes pratiques</li> <li>- Acquérir des parcelles pour restaurer les fonctionnalités des zones humides</li> </ul>
	Biodiversité		Faciliter la circulation de la faune terrestre	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser la connectivité entre les milieux (ripisylves, haies, zones humides)</li> </ul>
<b>Gestion quantitative</b>	Prélèvements		Retrouver des débits d'étiage suffisants pour les milieux et les usages	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer les connaissances des débits, des prélèvements et des besoins</li> <li>- Favoriser l'évolution des activités vers la résilience aux sécheresses et les économies d'eau</li> <li>- Caractériser, remobiliser et mettre aux normes les retenues collinaires</li> </ul>
	Fonctionnalité des milieux		Restaurer et préserver les fonctionnalités des zones humides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser le maintien des débits d'étiage par les zones humides en restaurant leurs fonctionnalités</li> </ul>

Enjeux	Thématiques	Sous-thématiques	Objectifs	Stratégie
Prévention des inondations	Risque inondation		Réduire le risque inondation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Améliorer la connaissance et développer la surveillance</li> <li>- Réduire l'aléa inondation et la vulnérabilité en zone inondable</li> <li>- Intégrer le risque inondation dans les documents d'urbanisme</li> <li>- Améliorer la dynamique des crues de cours d'eau dans les secteurs à enjeux</li> </ul>
	Eaux pluviales		Limiter les ruissellements	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en œuvre de nouveaux modes de gestion des eaux pluviales privilégiant l'infiltration (démarches alternatives, solutions fondées sur la nature)</li> <li>- Améliorer le fonctionnement des ouvrages ponctuels pouvant créer des désordres</li> </ul>
	Fonctionnalité des milieux		Limiter les crues	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Entretien la ripisylve pour préserver les capacités d'écoulement</li> <li>- Rétablir des zones d'expansion de crues en restaurant les fonctionnalités des zones humides de tête de bassin</li> </ul>
Sensibilisation, communication	Ensemble du bassin		Impliquer les acteurs et les citoyens dans la démarche CT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuivre les animations scolaires</li> <li>- Développer la communication à destination des communes et du grand public</li> </ul>
	AAC Gimond		Renforcer les dynamiques de changement	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer les animations scolaires</li> <li>- Valoriser les efforts réalisés par les agriculteurs (effet « vitrine »)</li> </ul>
	AAC SIVAP		Mobiliser les acteurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communiquer sur les actions lancées pour la préservation de la ressource en eau potable</li> </ul>

# FEUILLE DE ROUTE

---

## V. Gouvernance mise en place

### V.1. Gouvernance territoriale

La gouvernance de l’eau sur le territoire résulte des interactions entre un grand nombre d’acteurs : collectivités, services de l’état, partenaires techniques et/ou financiers, dont la liste (non exhaustive) est présentée ci-après.

#### Collectivités

Nom	Rôle(s) en lien avec la gestion de l’eau (nombre de communes du bassin concernées)
<b>SIMA Coise</b>	Syndicat mixte à la carte : GEMAPI et hors GEMAPI (35 communes), SPANC (29 communes)
<b>CC des Monts du Lyonnais (CCMDL)</b>	EPCI (16 communes) - Assainissement (15 communes) – SCOT des Monts du Lyonnais (18 communes) – PCAET Monts du Lyonnais (16 communes) – PAT - partenaire restauration continuité
<b>CC de Forez Est (CCFE)</b>	EPCI (8 communes) – PCAET Forez Est (8 communes) - PAT
<b>Saint-Etienne Métropole (SEM)</b>	EPCI (8 communes) – AEP (4 communes) – SPANC (6 communes) – PCAET SEM (10 communes) - PAT
<b>CC du Pays Mornantais (COPAMO)</b>	EPCI (1 commune) -
<b>Syndicat Mixte des eaux des Monts du Lyonnais et de la basse vallée du Gier (SIEMLY)</b>	Syndicat AEP (18 communes) – Partenaire restauration continuité (Coise et Potensinet)
<b>Syndicat Intercommunal du Val d’Anzieux et de Plancieux (SIVAP)</b>	Syndicat AEP et assainissement (4 communes) – exploitation du captage prioritaire des Puits du Val d’Anzieux
<b>Syndicat Mixte de production d’eau potable de la plaine du Forez sud (SYPROFORS)</b>	Syndicat AEP (6 communes)
<b>Syndicat Intercommunal de l’Eau et de l’Assainissement (SIEA) de Chazelles et Viricelles</b>	Syndicat AEP et assainissement (2 communes) - exploitation du captage prioritaire de la Gimond
<b>Syndicat des Trois ponts</b>	Syndicat d’assainissement (1 commune)
<b>Syndicat Mixte du SCOT Sud Loire</b>	Porte le SCOT Sud Loire (16 communes)
<b>Syndicat de l’Ouest Lyonnais</b>	Porte le SCOT Ouest Lyonnais (2 communes) et le PCAET Ouest Lyonnais (1 commune)
<b>Syndicat Mixte d’Hydraulique Agricole du Rhône (SMHAR)</b>	MO des installations et travaux d’irrigation collective / Partenaire Caractérisation des retenues collinaires
<b>Conseil Départemental 69</b>	Partenaire restauration continuité et retenues collinaires

Nom	Rôle(s) en lien avec la gestion de l'eau (nombre de communes du bassin concernées)
Conseil départemental 42	Animation de la ZPS Plaine du Forez / Financement via appels à partenariat (eaux et milieux aquatiques, milieux naturels)
Conseil Régional AURA	Partenaire financier

### Services et établissements de l'Etat

Nom	Rôle(s) en lien avec la gestion de l'eau (nombre de communes du bassin concernées)
Direction Départementale des Territoires (DDT)	Partenaire / Restauration de la ripisylve, restauration hydromorphologique, restauration continuité, Entretien de cours d'eau, restauration de zones humides  Service économie agricole : appui PAC (1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> pilier, dont les MAEC)
Office Français de la Biodiversité (OFB)	Partenaire / Restauration de la ripisylve, restauration hydromorphologique, restauration continuité, Restauration de mares, Entretien de cours d'eau, restauration de zones humides, suivi débits d'étiage
DREAL	Partenaire technique
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Partenaire financier

### Partenaires techniques et/ou financiers

Nom	Rôle(s) en lien avec la gestion de l'eau (nombre de communes du bassin concernées)
Bulle Verte	Association créée en 2010, regroupe la SAEME (Société des Eaux minérales d'Evian), filiale de Danone qui regroupe les marques Evian, Badoit et La Salvetat) et les communes de Saint-Galmier, Chamboeuf, et Saint-Médard-en-Forez, sur lesquelles se situe la zone d'infiltration de l'eau minérale naturelle de Badoit / Financement suivi de la qualité
Association de Formation Collective à la Gestion (AFOCG) 69/42	Organisme de formation ayant pour objectifs l'autonomie de décision et la responsabilisation des agriculteurs face à l'avenir de leur exploitation / Partenaire sur GIEE Petits fruits de pleine terre
Association Départementale de Développement de l'Emploi Agricole et Rural (ADDEAR) 69 et/ou 42	Association - Accompagnement des porteurs de projets à créer leur activité en milieu rural et des paysans dans la transmission de leur ferme, promotion et développement de l'agriculture paysanne. / Partenaire sur Filière céréales bio panifiables, Création d'espaces de dialogue autour de l'eau

Nom	Rôle(s) en lien avec la gestion de l'eau (nombre de communes du bassin concernées)
<b>Association Française de l'arbre champêtre et des agroforesteries (AFAC-A)</b>	Association de promotion du développement de l'arbre hors forêt / Partenaire Plan de Gestion Durable des Haies
<b>Agribio Rhône et Loire (ex-Association Régionale de Développement de l'Agriculture Biologique - ARDAB)</b>	Association des producteurs biologiques du Rhône et de la Loire, promotion et développement de l'agriculture biologique / Partenaire sur Filière céréales bio panifiables, Accompagnement Gimond
<b>Associations Agréées pour la Protection des Milieux Aquatiques (AAPMA)</b>	Associations de pêche / Partenaire Restauration de la ripisylve, restauration hydromorphologique, restauration continuité, Entretien de cours d'eau
<b>Centre de Développement de l'Agroécologie (CDA)</b>	Organisation d'accompagnement technique vers l'agroécologie./ Partenaire Accompagnement Bulle Verte
<b>Chambre d'agriculture 42</b>	Chambre consulaire : accompagnement et représentation des producteurs, promotion et développement agricole / Partenaire sur réseau reliquats
<b>Chambre d'agriculture 69</b>	Chambre consulaire : accompagnement et représentation des producteurs, promotion et développement agricole / Partenaire sur la gestion des espèces envahissantes et l'accompagnement Gimond
<b>Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN) Rhône-Alpes</b>	Association de gestion des milieux naturels / Partenaire restauration de zones humides
<b>Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement (CPIE) Pilat</b>	Association agissant en faveur du développement durable / Partenaire Gestion des espèces envahissantes
<b>De la Ferme Au Quartier( FAQ)</b>	Partenaire Filière céréales bio panifiables
<b>Exploitation de l'EPLEFPA* horticole de Montravel</b>	Partenaire GIEE Petits fruits de pleine terre
<b>Fédérations de Chasse 69 et/ou 42</b>	Partenaire Développement agroforesterie, Plan de Gestion Durable des Haies, Gestion des espèces envahissantes, Restauration de mares
<b>Fédérations de pêche 42 et/ou 69</b>	Partenaire Restauration de la ripisylve, restauration hydromorphologique, restauration continuité, Gestion des espèces envahissantes, suivi débits d'étiage, Sensibilisation
<b>France Nature environnement (FNE)</b>	Partenaire Restauration de mares, Stratégie zh, Sensibilisation
<b>FRAPNA Loire</b>	Animation ZSC Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire, Charte d'entretien des espaces publics (réduction des produits phytosanitaires) dans le 42
<b>FREDON AURA</b>	Charte d'entretien des espaces publics (réduction des produits phytosanitaires) dans le 69
<b>Groupe DEPHY Ferme Framboise Ardèche</b>	Partenaire GIEE Petits fruits de pleine terre

Nom	Rôle(s) en lien avec la gestion de l'eau (nombre de communes du bassin concernées)
Groupement de lutte contre le ragondin	Partenaire Gestion des espèces envahissantes
Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement (INRAE)	Centre de recherche / Partenaire Zones tampon Gimond, expertise sur le suivi qualité de l'eau
Ligue de l'enseignement	Partenaire Sensibilisation
Ligue de Protection des Oiseaux (LPO)	Association de protection de la nature et de la biodiversité/ Partenaire Restauration de mares, Stratégie zh, restauration de zones humides
Loire Conseil Elevage Rhône Conseil Elevage	Organisme de contrôle des performances, de conseil et d'accompagnement en élevage / Partenaire Conseil collectif
Maison Cholat	Établissement spécialisé dans la fabrication d'aliments pour animaux de ferme / Animateur groupe 30 000 (plan écophyto)
Maison Familiale et Rurale (MFR) de Anse	Etablissement de formation en alternance / Partenaire Zones tampon Gimond et plantations de haies
Mission Haies AURA	Partenaire Développement agroforesterie
Syndicat Agricole des propriétaires et Exploitants d'Etangs du Forez et du Roannais (SAPEEF)	Partenaire Gestion des espèces envahissantes

\*EPLEFPA : Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole

## Lien avec les EPCI et les communes

Des articulations et des complémentarités sont en cours de mise en place avec les EPCI, afin d'éviter la superposition d'actions ayant des objectifs similaires et portées par différentes collectivités. L'objectif est de renforcer, sur les thématiques investies à la fois par les intercommunalités et par le syndicat, **le principe de la co-construction dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des projets** afin que chaque structure puisse déployer ses compétences (institutionnelles et techniques) et son expérience et, ainsi, entrer en complémentarité avec les autres structures.

Le tableau ci-après amorce **la construction d'un outil de type « tableau de bord »**, permettant de visualiser les espaces de collaboration, dans le but de **donner une vision globale des différents dispositifs et espaces** où les liens peuvent se faire, et **d'en définir les modalités organisationnelles**.

Axe stratégique SIMA Coise	Services concernés des collectivités	Implication du SIMA Coise
Fonctionnalité des milieux aquatiques, zones humides	Services aménagement du territoire, urbanisme	Travaux de planification territoriale : - Scot Sud-Loire et Scot Monts du Lyonnais - PLUi, PLU

Axe stratégique SIMA Coise	Services concernés des collectivités	Implication du SIMA Coise
Gestion des inondations	Services assainissement/rivière Pôle cycle de l'eau Services agriculture	Projets d'aménagement du territoire (construction de zones commerciales ou industrielles)
Qualité de l'eau	Services assainissement	Revue annuelle CCFE avec les communes (jusqu'à 2026) Rencontres MAGE (Dép. de la Loire) Rencontres SATESE (Dép. Rhône) Participation élaboration Schéma directeurs assainissement
	Services agriculture	Espaces d'élaboration et de pilotage des politiques et projets des EPCI <ul style="list-style-type: none"> <li>- CCFE : PAT, PCAET</li> <li>- CCMDL : PCAET, Projet filière ligneuse, renouvellement générations agri, PAEC, PAT</li> <li>- SEM : PAEC, PAT, PCAET</li> </ul>

## V.2. Le portage du contrat territorial

Dans la continuité de la démarche précédente, **le SIMA Coise demeure la structure coordinatrice du Contrat et le maître d'ouvrage principal.**

Afin de mettre en œuvre un contrat territorial ambitieux, et étant donné le bilan positif des collaborations mises en place lors du précédent contrat (notamment avec les organismes d'accompagnement du secteur agricole et les fédérations de pêche et de chasse), **plusieurs structures interviendront également comme maître d'ouvrage d'actions :**

- les collectivités **gestionnaires de captages prioritaires** (SIEA de Chazelles et SIVAP) pour les actions concernant, respectivement, les AAC de la Gimond et des Puits du Val d'Anzieux ; on notera que pour l'animation du captage prioritaire de la Gimond, Loire Forez Agglomération intervient par le biais d'une convention de mise à disposition de services auprès du SIEA de Chazelles, porteur de la démarche ;
- d'autres **collectivités** : la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais (CCMDL) est maître d'ouvrage d'une action d'acquisition foncière en vue de la restauration et la mise en valeur de zones humides
- une association privé/public : **la Bulle verte** sur le périmètre de l'impluvium des Eaux de Badoit,
- plusieurs **acteurs du monde agricole** : la Chambre d'agriculture du Rhône, et des associations comme AGRIBIO Rhône-Loire (ex-ARDAB), l'ADDEAR Loire et Rhône pour les volets quantitatif et qualitatif,



- des **acteurs du monde de l'environnement** : le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) Auvergne Rhône-Alpes sur le volet zones humides, les **fédérations de pêche (42 et 69)** pour certains travaux de continuité et de restauration de la ripisylve, et la **fédération de chasse de la Loire** pour la plantation de haies, la restauration de mares et la gestion des espèces envahissantes (ragondin).

### V.3. Le pilotage du contrat territorial

L'expérience du précédent contrat a conduit à des **ajustements en termes de pilotage** afin :

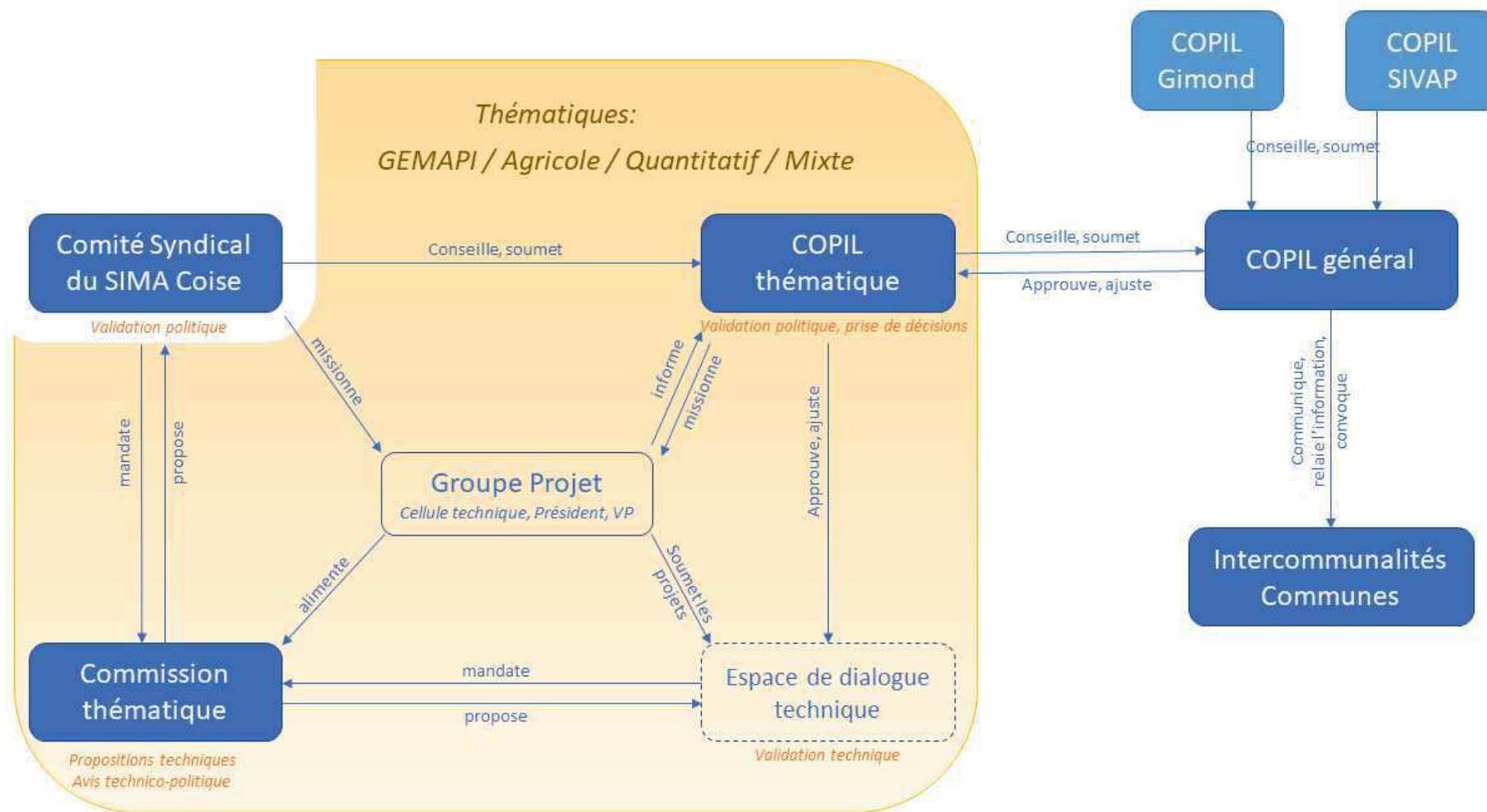
- de **renforcer la visibilité du volet fonctionnalité des cours d'eau** au sein du cercle de partenaires du SIMA Coise,
- **d'améliorer le pilotage technique** du contrat
- de **prendre en compte les thématiques émergentes**.

Le schéma en page suivante présente l'organisation envisagée, de façon générique. Il est décliné dans chacune des différentes thématiques : GEMAPI, agricole et quantitatif.

Pour exemple, sur la thématique GEMAPI, la gouvernance s'articulera autour d'un groupe projet et un espace de dialogue technique dédiés, ainsi que d'une commission GEMAPI et d'un COPIL GEMAPI, en lien avec le Comité Syndical du SIMA Coise.

Il en sera de même sur chaque thématique.

**Schéma de la gouvernance du futur Contrat territorial Coise**



La composition des différentes instances est précisée ci-après :

## Espaces de dialogue technique

Ces espaces de dialogues thématiques peuvent être formalisés ou non. Ce sont des espaces de travail préalables à une présentation en commission thématique suite à une sollicitation du groupe projet ou de ladite commission.

Le SIEA de Chazelles-Véricelles (captage Gimond) et le SIVAP sont partie prenante de l'espace technique agricole.

Ce sont des espaces de construction et de validation technique.

## Constitution des commissions thématiques

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- GEMAPI
- Agricole
- Quantitatif
- Mixte

Elles regroupent des élus du SIMA Coise et des membres de la cellule animation – membres différents en fonction de la thématique).

La commission quantitatif devra être constituée dès 2023. Sur cette thématique c'est, jusqu'à ce jour, la commission mixte qui a travaillé.

La commission Mixte regroupait jusqu'à ce jour les membres des commissions GEMAPI et agricole. Pour le présent contrat elle sera complétée par les membres de la commission quantitatif. Cette commission est principalement sollicitée sur la phase d'étude bilan et d'élaboration de contrat.

## Constitution des COPIL

Les COPIL sont les suivants :

- Général
- GEMAPI
- Agricole
- Quantitatif
- SIVAP
- Gimond

Les COPIL sont constitués d'élus du SIMA Coise, de la cellule animation et de l'ensemble des partenaires. Ils valident les grandes orientations du contrat et suivent l'avancement de la procédure.

Ce sont des instances de validation politique et de prise de décisions. Les membres sont :

- Elus du SIMA Coise
- Cellule animation
- Maîtres d'ouvrage
- Partenaires techniques
- Partenaires financiers

- Partenaires institutionnels
- Services de l’Etat

La liste des membres est présentée en annexe 4.

Le COPIL général se réunit une fois par an. Les COPIL thématiques peuvent quant à eux se réunir plus souvent en fonction de l’actualité.

Les COPIL quantitatif et SIVAP devront être constitués dès 2023.

## VI. L’animation du contrat territorial

L’élargissement des thématiques d’intervention du SIMA Coise nécessite une adaptation du dispositif d’animation du contrat territorial.

Cette adaptation du dispositif d’animation intègre, d’une part, **une intervention centrée sur les enjeux techniques prioritaires** (poursuite et développement d’actions en faveur de la qualité de l’eau, travail sur les systèmes agricoles, intégration des enjeux de gestion quantitative de la ressource en eau) et d’autre part, **des enjeux transversaux** importants à prendre en compte tels que le déploiement des actions de communication et de sensibilisation de différents publics, et le renforcement des collaborations avec les EPCI du territoire sur différentes thématiques (aménagement du territoire, assainissement, eau potable, pollutions diffuses non agricoles, politiques agricoles et alimentaires locales, gestion des inondations, zones humides). Elle tient compte également : **des ressources disponibles** (compétences techniques, charge de travail actuelle), de **la mobilisation possible d’autres structures** (maîtres d’ouvrage, prestataire) ou la mutualisation éventuelle de certaines actions avec des structures voisines, et **des possibilités de financement** de temps de travail supplémentaire (financements externes via de nouvelles actions/thématiques, financements propres).

Le schéma suivant matérialise les **évolutions du dispositif d’animation envisagées** par rapport à la situation actuelle.

Dispositif actuel	Compléments envisagés	2023	2024 et après
Animation générale du CT (1ETP)	Animateur gestion quantitative	0.3 ETP	1 ETP
Assistante administrative (0.5 ETP)	Animateur AAC SIVAP	0.7 ETP	1 ETP
Animatrice eau et agriculture (1ETP)			
Technicienne rivière (1ETP)			
Animatrice AAC Gimond (0.5 ETP)	Stagiaire /zones tampon		
Maîtrise d’ouvrage	SIMA Coise	SIEA Chazelles/LFA	SIVAP

**2 nouveaux postes** seront donc créés afin de compléter l'équipe actuelle d'animation : un poste **d'animateur gestion quantitative** (porté par le SIMA Coise) et un poste **d'animateur de l'AAC du SIVAP** (porté par le SIVAP).

La cellule d'animation du contrat territorial Coise (6 ETP) sera ainsi en charge de la **mise en œuvre du programme d'actions et de l'animation de la démarche**. Elle sera garante de la **concertation entre les acteurs et de la coordination avec les partenaires**. Elle réalisera le **suivi et l'évaluation des actions** engagées. Cette cellule s'appuiera comme actuellement, sur le terrain, sur une **équipe environnement** composée d'un chef d'équipe et son adjoint (agents permanents) et de 4 postes en insertion socio-professionnelle (28H/semaine), pour tous les travaux portant sur les milieux aquatiques.

La **cellule d'animation générale** sera composée, comme actuellement, d'une chargée de mission et d'une assistante administrative. La chargée de mission sera chargée, d'une part, de l'animation générale de la procédure de contrat territorial et de la mise en œuvre des différents programmes d'action et leur suivi, et d'autre part, elle sera la responsable du Syndicat. L'assistante administrative interviendra en appui de la chargée de mission pour les tâches administratives.

Les **5 postes thématiques** (rivières, eau et agriculture, démarche captage Grenelle sur l'AAC du SIVAP, démarche captage Grenelle sur l'AAC de la Gimond, et gestion quantitative) ont des missions **d'animation, de coordination des acteurs et de suivi et renseignement des indicateurs** :

➤ **Poste thématique rivières (1 ETP)**

La **technicienne rivières** a la charge du déploiement du **volet fonctionnement éco-morphologique** des milieux aquatiques et d'une partie du volet gestion quantitative sur l'aspect **zones humides**.

➤ **Animation eau et agriculture (1 ETP)**

L'**animatrice eau et agriculture** a la charge du déploiement du **volet gestion qualitative de la ressource en eau**. Elle assure la coordination avec les animateurs(rices) des démarches captages Grenelle de la Gimond et du SIVAP ainsi qu'avec l'animateur(rice) gestion quantitative pour les actions où les objectifs qualité et quantité sont conjointement poursuivis.

La lutte contre les pollutions d'origine agricole est une action d'envergure portée par le SIMA Coise qui permet d'accompagner et sensibiliser les agriculteurs pour faire évoluer leurs systèmes d'exploitation vers une réduction des intrants, et touchant près d'un quart des exploitations du bassin versant (prioritairement auprès des exploitations situées sur le secteur pédoclimatique des Monts du Lyonnais car elles représentent 2/3 des fermes du BV Coise et sont considérées comme potentiellement plus impactantes sur le milieu concernant les enjeux nitrate, phosphore et érosion).

Aussi l'animatrice eau et agriculture, à l'échelle du bassin versant s'emploiera au déploiement et au développement de la stratégie initiée dans la précédente procédure pour :

- Déployer auprès de « nouveaux » exploitants
- Aller plus loin avec les exploitants qui ont amorcé la réflexion sur leurs systèmes

Face aux enjeux et problématiques persistantes sur les périmètres de captage d'eau potable, elle ne disposera pas du temps nécessaire pour animer les actions indispensables à la reconquête de la qualité de ces ressources. Aussi, elle coordonnera l'action des animateurs(rices) des démarches Grenelle.

### ➤ **Animation captages Grenelle**

L'animation agricole déployée à l'échelle du bassin versant de la Coise semble répondre de manière plus adaptée aux exploitations des « monts » : en effet on s'aperçoit que globalement les exploitations de la plaine sont peu investies avec le SIMA Coise ; ceci étant à la fois du à l'adéquation des actions proposées par le syndicat plus orientées vers les fermes des Monts et à la fois à un périmètre de plaine moins dynamique, où l'accompagnement individuel sera nécessaire pour atteindre les objectifs de changements de pratiques.

La mise en œuvre d'actions à l'échelle de chaque AAC (Gimond et SIVAP) nécessite un travail d'animation, de coordination des acteurs et de suivi spécifique à chaque territoire. Par ailleurs, un temps « administratif » est nécessaire pour l'animation de la démarche de captage Grenelle : co-rédaction avec les services de la DDT de l'arrêté de protection, suivi des indicateurs liés, participation aux instances départementales des captages Grenelle...

#### - **Captage Grenelle du SIVAP (1 ETP)**

**L'animation de la démarche captage Grenelle sur l'AAC du SIVAP** nécessitera une création de poste.

L'estimation du temps de travail nécessaire s'est appuyée sur les temps d'animation dédiés sur les captages Grenelle avoisinants (avec une activité principalement agricole), la surface de l'AAC du SIVAP (très étendue : 35 km<sup>2</sup>), le nombre d'exploitations ayant au minimum 3ha sur l'AAC (95 exploitations). Le besoin est estimé à 1 ETP. Afin d'impulser une dynamique il est primordial d'avoir une forte présence de terrain, notamment pour rencontrer les exploitations lors des premières années du programme d'action.

En année 1, le besoin sur ce poste de travail peut se limiter à 0,3 ETP, dédié au lancement et au suivi de l'étude des pressions sur le périmètre et à la définition de la stratégie.

#### - **Captage Grenelle de la Gimond (0,5 ETP)**

**L'animatrice de la démarche captage Grenelle sur l'AAC de la Gimond** a en charge l'animation générale à l'échelle de l'AAC et l'animation agricole du programme d'actions en particulier.

### ➤ **Animation gestion quantitative (1 ETP)**

**L'animateur(rice) gestion quantitative** aura la charge du lancement du volet gestion quantitative et sa montée en puissance. En année 1 il(elle) initiera la dynamique sur ce nouveau volet, lancera et suivra l'étude HMUC prévue au contrat (0.7 ETP) ainsi que l'étude des pressions - montage de la stratégie sur l'AAC du SIVAP (0.3 ETP). A compter de l'année 2 il(elle) assurera la construction de la stratégie sur l'aspect quantitatif, veillera au déploiement et au suivi des actions, animera le volet quantitatif du contrat.

Les définitions détaillées des taches et missions incombant à chaque poste sont présentées en annexe 5.

## VII. Le programme d’action

Le programme d’actions du Contrat territorial Coise comporte **48 actions** dont la mise en œuvre est prévue sur la période 2023-2028. Sur ces 48 actions, 12 sont indiquées pour mémoire, car le budget n’est pas inscrit au Contrat. Chacune de ces actions fait l’objet d’une fiche dédiée. Les tableaux ci-dessous récapitulent les montants prévisionnels par volet et catégorie de maître d’ouvrage :

Pour la totalité du Contrat (2023-2028), le montant total prévisionnel s’élève à 5,7 M€ :

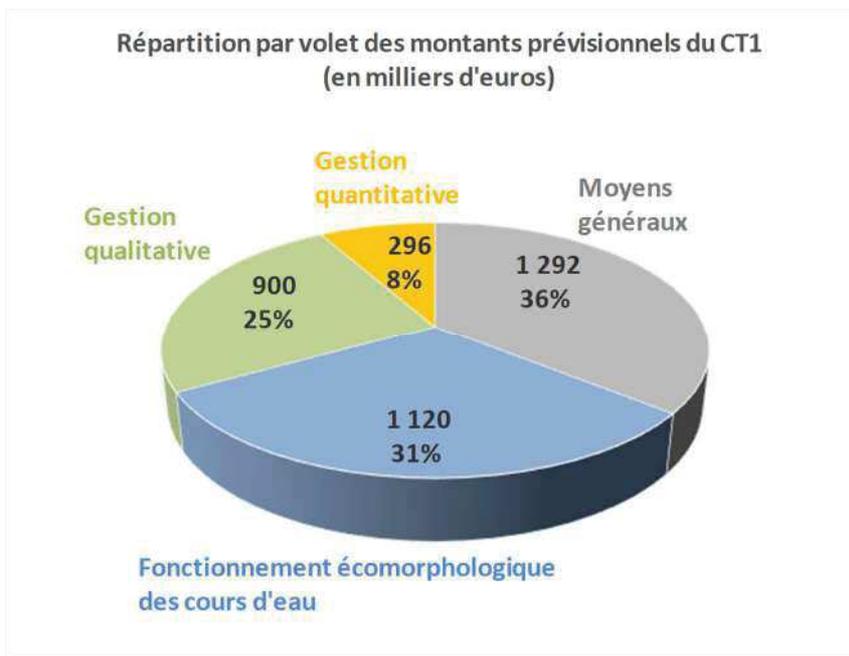
Maîtrise d’ouvrage	Moyens généraux	Gestion qualitative de la ressource en eau	Fonctionnement éco-morphologique des cours d’eau	Gestion quantitative	Total
<b>SIMA Coise</b>	2 067 000	1 081 700	931 050	134 200	<b>4 213 950</b>
<b>Acteurs agricoles</b>	-	123 720	-	38 800	<b>162 520</b>
<i>dont Agribio Rhône-Loire</i>	-	-	-	-	-
<i>dont ADDEAR 42 et 69</i>	-	61 800	-	18 000	79 800
<i>dont Chambre d’agriculture 69</i>	-	-	-	20 800	20 800
<b>Acteurs environnement</b>	-	120 000	276 037	101 090	<b>497 127</b>
<i>dont Fédération de chasse 42</i>	-	120 000	-	21 000	141 000
<i>dont Fédérations de pêche 69 et 42</i>	-	-	276 037	-	276 037
<i>dont CEN/SIMA Coise</i>	-	-	-	80 090	80 090
<b>Collectivités</b>	557 725	296 360	-	34 840	<b>888 925</b>
<i>dont SIVAP</i>	349 000	135 000	-	-	484 000
<i>dont SIEA de Chazelles et LFA (Gimond)</i>	22 000	-	-	-	22 000
<i>dont Bulle Verte</i>	-	69 660	-	34 840	104 500
<i>dont CCMDL</i>	70 000	-	-	-	70 000
<b>Total</b>	<b>2 624 725</b>	<b>1 621 780</b>	<b>1 207 087</b>	<b>308 930</b>	<b>5 762 522</b>

Les montants du CT1 sont connus mais les montants affichés du CT2 sont indicatifs et non exhaustifs en particulier sur les thématiques nouvellement déployées, où la visibilité n’est pas suffisante pour se projeter au-delà de la première période de Contrat. Le bilan à mi-parcours permettra d’ajuster le programme du CT2.

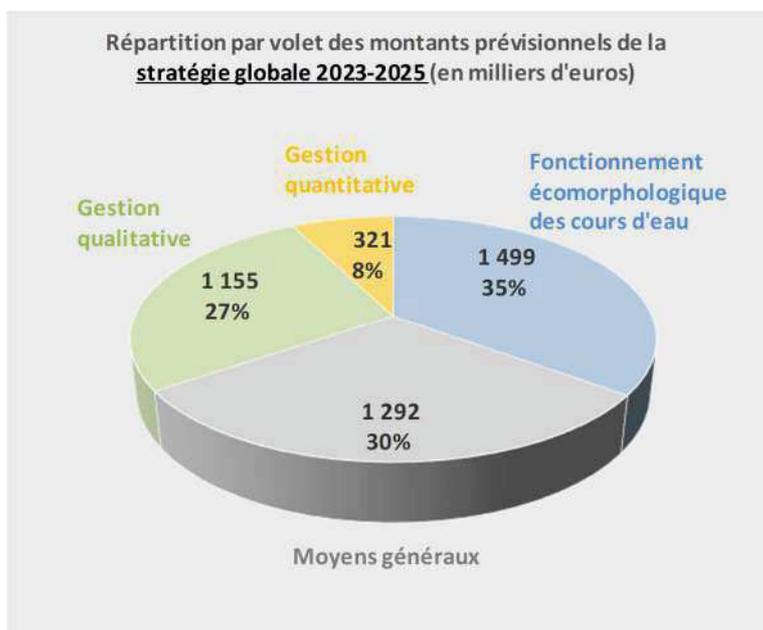
Pour la **première phase du Contrat (CT1 2023-2025)**, le montant prévisionnel est de **3,6 M€** :

Maîtrise d’ouvrage	Moyens généraux	Gestion qualitative de la ressource en eau	Fonctionnement éco-morphologique des cours d’eau	Gestion quantitative	Total
<b>SIMA Coise</b>	938 000	663 100	684 300	130 600	<b>2 416 000</b>
<b>Acteurs agricoles</b>	-	123 720	-	29 800	<b>153 520</b>
<i>dont Agribio Rhône-Loire</i>	-	61 920	-	-	61 920
<i>dont ADDEAR 42 et 69</i>	-	61 800	-	9 000	70 800
<i>dont Chambre d’agriculture 69</i>	-	-	-	20 800	20 800
<b>Acteurs environnement</b>	-	60 000	216 037	101 090	<b>377 127</b>
<i>dont Fédération de chasse 42</i>	-	60 000	-	21 000	81 000
<i>dont Fédérations de pêche 69 et 42</i>	-	-	216 037	-	216 037
<i>dont CEN/SIMA Coise</i>	-	-	-	80 090	80 090
<b>Collectivités</b>	339 225	287 730	-	34 840	<b>661 795</b>
<i>dont SIVAP</i>	140 000	140 000	-	-	280 000
<i>dont SIEA de Chazelles et LFA (Gimond)</i>	129 225	101 200	-	-	230 425
<i>dont Bulle Verte</i>	-	46 530	-	34 840	81 370
<i>dont CCMDL</i>	70 000	-	-	-	70 000
<b>Total</b>	<b>1 277 225</b>	<b>1 134 550</b>	<b>900 337</b>	<b>296 330</b>	<b>3 608 442</b>

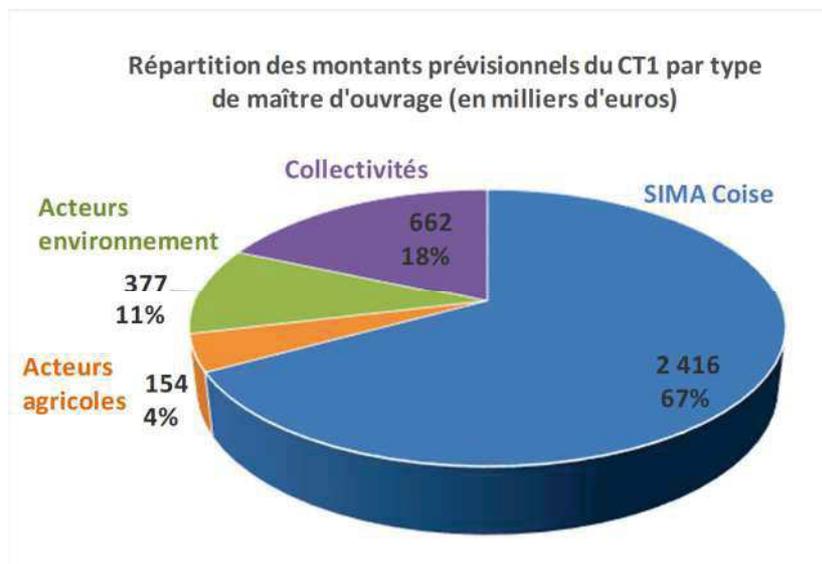
En outre, le SIMA Coise prévoit également des **actions hors Contrat** (12 fiches actions pour mémoire, ainsi qu’une partie des travaux de la fiche concernant les suppressions de seuils – CON\_01) à hauteur de **1,3 M€**, pour des travaux portant sur la continuité (arasement et aménagement de certains seuils) qui peuvent être financés hors Contrat, ainsi que pour l’entretien des cours d’eau, la gestion des espèces invasives et la prévention des inondations. Certaines actions hors Contrat ne sont pas chiffrées.



Le poids de chaque volet est à relativiser car si l’on tient compte des actions menées hors Contrat, le volet fonctionnement écomorphologique des cours d’eau est en réalité prépondérant :



Si 14 maîtres d’ouvrage sont porteurs d’actions du Contrat, **les actions sous maîtrise d’ouvrage du SIMA Coise représentent les deux tiers des dépenses prévisionnelles**. En effet, en plus de porter un grand nombre d’actions dans tous les volets, le SIMA Coise assure également l’animation du Contrat et son suivi.



Concernant le **CT1**, le financement global prévisionnel de **l’Agence de l’Eau** s’élève à **1,9 M€ soit 54%**. La part de financement de l’Agence varie selon les volets entre 49% (gestion quantitative) et 62% (fonctionnement éco-morphologique des cours d’eau).

Participations financières	Montant AELB	Part AELB	Maîtres d'ouvrage	Total
<b>Moyens généraux</b>	645 863	50%	645 862	<b>1 291 725</b>
<b>Gestion qualitative de la ressource en eau</b>	586 674	52%	533 376	<b>1 120 050</b>
<b>Fonctionnement éco-morphologique des</b>	559 176	62%	341 161	<b>900 337</b>
<b>Gestion quantitative</b>	146 165	49%	150 165	<b>296 330</b>
	<b>1 937 878</b>	<b>54%</b>	<b>1 670 564</b>	<b>3 608 442</b>

Les autres subventions d’ores et déjà connues de la part d’autres financeurs (Etat-FEADER, Région AURA et CD42) ne représentent qu’un faible pourcentage (moins de 1% de la dépense totale prévisionnelle) mais des financements seront sollicités pour certaines actions dans le cadre d’appels à projets au fil de la procédure.

**La part de financement par les maîtres d’ouvrage est estimée pour l’instant à 1,7 M€ soit un taux de 46%** (dont 32% pour le SIMA Coise, 9% pour les collectivités, 3% pour les acteurs de l’environnement et 3 % pour les acteurs agricoles).

Le tableau détaillé du coût des actions et de leur plan de financement est présenté en annexe 6.

## VIII. Les conditions de réussite

L'évaluation du Contrat territorial Coise a mis en évidence les points forts de cette procédure, mais également différentes pistes d'amélioration, qui permettent d'identifier les conditions de réussite du nouveau programme d'actions :

- une **évolution du dispositif d'animation** nécessaire à la prise en compte de l'ensemble des enjeux :
  - pour **poursuivre et approfondir les stratégies d'animation de terrain déployées sur les « volets historiques »** par le SIMA Coise, à travers :
    - une stratégie de proximité et misant sur la présence de terrain, le pragmatisme et la communication pour le volet cours d'eau et milieux :
    - une stratégie ancrée dans une bonne connaissance du secteur et des relations de confiance avec les exploitants pour le volet agricole
  - pour **renforcer les stratégies d'animation sur le captage de la Gimond**, via :
    - l'intégration de l'accompagnement individuel dans la stratégie d'animation (diagnostic, simulations technico-économiques, accompagnement sur des thématiques spécifiques faisant l'objet d'un intérêt de la part des exploitants agricoles) et dans ce cadre, l'intégration d'une réflexion/simulation sur l'économie des exploitations
    - la collaboration avec des structures ayant une proximité avec les exploitants agricoles (agro-fournisseurs)
    - le renforcement des liens avec les politiques agricoles travaillant au développement de filières, aux circuits courts, à la valorisation des produits agricoles locaux.
  - pour **mettre en place et développer une stratégie d'animation sur les nouveaux volets** à travers l'embauche de deux animateurs, l'un sur la thématique de la gestion quantitative, l'autre pour le captage prioritaire des Puits du Val d'Anzieux (SIVAP).
- la **mobilisation d'un nombre croissant de partenaires**, en renforçant et en développant les collaborations mises en place lors du précédent Contrat, afin de mettre en œuvre un **programme ambitieux**,
- **l'obtention des co-financements** nécessaires à la mise en œuvre des actions : pour plusieurs actions, des financements pourraient être mobilisés via des appels à projets, donc sans aucune garantie à l'heure actuelle.
- le rétablissement d'une **proximité suffisante avec les acteurs locaux, notamment les élus communaux**, grâce à différents leviers (supports de communication, rencontres annuelles) et **le renforcement de l'articulation avec les intercommunalités** à travers une collaboration étroite entre élus et équipe technique.

- La définition d'une véritable **stratégie et d'un programme global de communication** afin, **d'améliorer la visibilité des actions du Contrat** dans le bassin-versant, et de déployer une **action de communication/sensibilisation plus ambitieuse sur l'ensemble des enjeux** liés à l'eau dans le bassin versant.

Par ailleurs, la cohérence du CT, à travers l'articulation des différents volets, apparaît comme un facteur supplémentaire de réussite : ainsi, le lien étroit entre les aspects qualitatifs et quantitatifs est pris en compte à différents niveaux :

- Impact de l'entretien de la ripisylve sur les aspects fonctionnalités des milieux et prévention du risque inondation
- Impact des travaux sur les zones humides sur l'amélioration de la qualité de l'eau ainsi que sur les aspects quantitatifs
- Impact de l'évolution des pratiques agricoles sur la qualité de l'eau et sur la gestion quantitative.

En outre, on peut espérer que les manifestations concrètes du changement climatique, telles que la sécheresse observée en 2022, favorisent la prise conscience et donc l'adhésion et la mobilisation non seulement des acteurs, mais également des citoyens, à la démarche.

## IX. Le suivi et l'évaluation

---

Un **tableau de suivi** permettant de centraliser les informations d'avancement (technique et financier) des différentes actions menées dans le cadre du Contrat sera mis en place par la cellule animation du SIMA Coise et **renseigné de façon régulière en collaboration avec l'ensemble des maîtres d'ouvrage**.

Le SIMA Coise, structure porteuse du CT proposera un **bilan annuel** des actions lors du COPIL. Le tableau de suivi alimentera cette rencontre. Chaque maître d'ouvrage sera chargé, sous la coordination de la cellule animation, de réaliser un bilan de l'année écoulée.

Par ailleurs, afin de suivre et d'évaluer les effets des actions du contrat territorial, différents objectifs opérationnels et indicateurs de résultat ont été identifiés à échéance 3 ans ou 6 ans. Ils sont présentés en annexe 7.

Toutefois, l'efficacité ou la portée de certaines actions ne peut pas toujours être quantifiée. C'est le cas par exemple pour le lien à recréer avec les communes ou l'adhésion des élus à la dynamique. Aussi, ces indicateurs pourront être complétés par une enquête auprès des élus du SIMA Coise et des communes : sur leur degré de connaissance des actions menées, leur implication... De même, certains indicateurs ne pourront être évalués qu'à mi-parcours en au terme des 6 ans quand les données s'analysent uniquement sur une chronique longue.

Le **bilan à mi-parcours** du CT permettra de faire le point sur la réalisation des objectifs et les éventuelles difficultés rencontrées et d'ajuster le programme d'actions 2026-2028 en fonction de l'avancement des actions et des résultats des études menées pendant la première phase du Contrat.

**L'évaluation de fin de Contrat** visera à dresser le bilan technique et financier. Il permettra une analyse des taux de réalisation des actions et leurs impacts sur l'état écologique des masses d'eau. Il sera complété par une analyse du fonctionnement de la procédure et une phase prospective destinée à mettre à jour les enjeux et objectifs du territoire.

# ANNEXES

---

# Annexe 1 : espaces naturels présents sur le bassin de la Coise

Type de zonage	Nom et code du site	Caractéristiques	Communes du BV concernées
ZNIEFF I	820032245 - Partie haute du ruisseau de la Coise	Coise - écrevisse à pattes blanches*	Larajasse, Sainte Catherine, Saint Romain en Jarez
ZNIEFF I	820031429 - Ruisseau de la Platte et ses abords	grande variété de milieux naturels avec avifaune diversifiée et plusieurs espèces remarquables en fort déclin au niveau régional	Sainte Catherine, Saint Romain en Jarez, Larajasse
ENS	ENS du Vallon de la Platte	296 ha – Vallée caractérisée par masses boisées dominantes, prairies bocagères, prairies humides et grande diversité d’espèces faunistiques. Bois du Châtelard a un rôle de liaison avec la vallée du Bozançon	Larajasse, Ste-Catherine
ZNIEFF I	820032257 - Ruisseau du Rosson	Rosson – écrevisse à pattes blanches*	Coise, Saint Symphorien sur Coise, Larajasse, Saint Denis sur Coise
ZNIEFF I	820032381 - Le Couzon	Habitats variés – écrevisse à pattes blanches*	Grammond, Saint Christo en Jarez, Marcenod, Saint Denis sur Coise, Châtelus
ZNIEFF I	820032376 - Bocage et paysages agricoles de Marcenod et Saint-Christo-en-Jarez	Habitats variés – avifaune remarquable	Valflaury, Grammond, Larajasse, Fontanès, Saint Christo en Jarez, Saint Romain en Jarez, Marcenod, Châtelus
ZNIEFF I	820032174 - Bois de Pulchère et rivière Coise	méandres de la Coise et espaces boisés alentours – intérêt faunistique (nombreuses espèces présentes)	Chazelles sur Lyon, Saint Medard en Forez, Chevrières
ZNIEFF I	820031424 - Environs du cimetière de Duerne	Scrophulaire printanière (plante)	Duerne
ZNIEFF I	820032183 - Tunnel de Viricelles	entrées d’un tunnel ferroviaire désaffecté – site exceptionnel chauve-souris	Viricelles
ZNIEFF I	820032181 - Etang de Lapra	étang – plantes remarquables (Grande douve)	Saint Bonnet les Oules, Andrézieux Bouthéon

Type de zonage	Nom et code du site	Caractéristiques	Communes du BV concernées
ZNIEFF I	820032193 - Bocage de Lapra	bocage avec oiseaux remarquables (Huppe fasciée et Chouette chevêche)	Saint Bonnet les Oules
ZNIEFF I	820032186 - Vallée de l'Anzieux	vallée boisée – présence de rapaces (Grand-duc d'Europe, Autour des palombes)	Maringes, Bellegarde en Forez, Chazelles sur Lyon
ENS	ML Pierres Bleues	vallée de l'Anzieux	Bellegarde-en-Forez
ZNIEFF I	820032211 - Bois de la Boudinière	sous-bois avec flore printanière remarquable	Saint-Galmier
ZNIEFF I	<b>820032197 - Etangs de Cuzieu et de Saint Galmier</b>	étangs – faune et flore remarquables	Bellegarde en Forez, Saint Galmier, Cuzieu
ZNIEFF II	820032188 – Contreforts Méridionaux des Monts du Lyonnais	ensemble diversifié d'habitats favorables au maintien d'une flore et d'une faune remarquables (oiseaux, chauve-souris, batraciens, odonates)	Maringes, Viricelles, Bellegarde en Forez, Chazelles sur Lyon, Saint Galmier, Saint Medard en Forez, Chamboeuf, Aveizieux, Saint Bonnet les Oules, Saint Heand,
Natura 2000 : ZSC	FR8212024 - Plaine du Forez	étangs et grand champs – habitats naturels favorables aux oiseaux	Montrond-les-Bains
ZICO	ZICO RA 09 – Plaine du Forez	nidification d'espèces remarquables, site d'hivernage et halte migratoire notamment pour les oiseaux d'eau	Andrezieux Boutheon, Bellegarde en Forez, Chamboeuf, Cuzieu, Montrond les Bains, Saint André le Puy, Saint Bonnet les Oules, Saint Galmier, Saint Héand, Veauche
ZNIEFF II	820002499 – Plaine du Forez	zones humides – peuplement d'oiseaux remarquables (ZICO), flore et faune remarquables	Bellegarde en Forez, Saint André le Puy, Montrond les Bains, Cuzieu, Saint Galmier, Chamboeuf, Veauche
ENS	Site des 2 becs	6ha - Ancienne carrière réhabilitée	Cuzieu
Natura 2000 : ZPS	FR8201765 - Milieux alluviaux et aquatiques de la Loire	Lit mineur de la Loire – milieux humides remarquables	Montrond-les-Bains
ZNIEFF I	820032225 - Fleuve Loire et annexes fluviales de Grangent à Balbigny	Fleuve Loire, plans d'eau annexes, confluents rives et autres annexes fluviales ; de nombreuses espèces remarquables	Montrond-les-Bains

Type de zonage	Nom et code du site	Caractéristiques	Communes du BV concernées
Réservoirs biologiques	-	136 km de cours d'eau	
ENS	du Signal de Saint André	65ha – point culminant (934m) de la partie rhodanienne des Monts du Lyonnais (croix = point singulier du paysage)	St André-la-Côte, St Martin-en-Haut

\*présence de l'Ecrevisse à pieds blancs lors de l'établissement des zonages (2000), mais ce n'est désormais plus le cas

*ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Faunistique et Floristique, ZICO : Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux, ENS : Espace Naturel Sensible, ZSC : Zone Spéciale de Conservation, ZPS : Zone de Protection Spéciale*

## **Annexe 2 : clé de répartition des participations financières des EPCI au SIMA Coise**

---



## Clé de répartition applicable au 1er janvier 2018 (avec intégration des communes de la communauté de communes des Monts du Lyonnais)

Communes	Population municipale 2014	Population municipale sur le bassin versant 2014	Population % de population de la commune sur le bassin versant Coise	% population/bassin versant (1)	longueur de cours d'eau par commune en km de berges	% cours d'eau sur bassin versant (3)	clé de répartition population + cours d'eau 1 et 3 (sur les mêmes bases que les statuts actuels)
<b>Communauté de Communes des Monts du Lyonnais 16 communes</b>							
Aveize	1 122	449	40%	0,88%	6,3	1,46%	1,17%
Coise	764	764	100%	1,51%	16,5	3,84%	2,67%
Duerne	799	543	68%	1,07%	2,5	0,58%	0,83%
Grézieu le Marché	780	468	60%	0,92%	7	1,63%	1,27%
La Chapelle sur Coise	573	573	100%	1,13%	3,5	0,81%	0,97%
Larajasse	1 855	1 855	100%	3,66%	41,45	9,64%	6,65%
Pomeys	1 127	1 127	100%	2,22%	20,1	4,67%	3,45%
Saint Martin en Haut	3 924	2 825	72%	5,57%	39	9,07%	7,32%
St Symphorien sur Coise	3 577	3 577	100%	7,05%	9,8	2,28%	4,66%
Sainte Catherine	954	807	84,6%	1,59%	17,7	4,12%	2,85%
Châtelus	129	129	100%	0,25%	5,75	1,34%	0,80%
Chevrières	1 081	1 081	100%	2,13%	27,7	6,44%	4,29%
Grammond	890	890	100%	1,75%	9,6	2,23%	1,99%
Saint Denis sur Coise	661	661	100%	1,30%	18,9	4,39%	2,85%
Maringes	671	544	81%	1,07%	1,9	0,44%	0,76%
Viricelles	463	327	74%	0,64%	2,1	0,49%	0,57%
<b>SS total</b>	<b>19 370</b>	<b>16 620</b>		<b>32,75%</b>	<b>229,8</b>	<b>53,43%</b>	<b>43,09%</b>
<b>Saint André la Côte</b>	<b>280</b>	<b>165</b>	<b>59%</b>	<b>0,33%</b>	<b>2,2</b>	<b>0,51%</b>	<b>0,42%</b>
<b>Communauté urbaine de SEM 10 communes</b>							
Andrézieux Bouthéon	9 876	171	2%	0,34%	2,43	0,56%	0,45%
Chambœuf	1 586	1 586	100%	3,13%	14,9	3,46%	3,29%
Saint Bonnet les Oules	1 569	1 311	85%	2,58%	13,65	3,17%	2,88%
Saint Galmier	5 669	5 669	100%	11,17%	24,05	5,59%	8,38%
Fontanès	668	605	92%	1,19%	2	0,46%	0,83%
Marcenod	705	680	100%	1,34%	8	1,86%	1,60%
Saint Christo en Jarez	1 833	165	9%	0,33%	2	0,46%	0,40%
Saint Héand	3 578	569	16%	1,12%	11,3	2,63%	1,87%
Saint Romain en Jarez	1 202	36	3%	0,07%	1,9	0,44%	0,26%
La Gimond	283	283	100%	0,56%	4,2	0,98%	0,77%
<b>SS total</b>	<b>26 969</b>	<b>11 075</b>		<b>21,83%</b>	<b>84,43</b>	<b>19,63%</b>	<b>20,73%</b>
<b>Communauté de Communes de FOREZ EST 8 communes</b>							
Avezieux	1 566	1 566	100%	3,09%	17,33	4,03%	3,56%
Bellegarde en Forez	1 987	1 987	100%	3,92%	11,4	2,65%	3,28%
Cuzieu	1 488	1 235	83%	2,43%	11,5	2,67%	2,55%
Montrond les Bains	5 280	4 594	87%	9,05%	12,6	2,93%	5,99%
Saint André le Puy	1 483	1 051	71%	2,07%	5,4	1,26%	1,66%
Veauche	8 787	6 239	71%	12,30%	13,35	3,10%	7,70%
Chazelles sur Lyon	5 150	5 150	100%	10,15%	24,1	5,60%	7,88%
Saint Médard en Forez	1 059	1 059	100%	2,09%	18	4,18%	3,14%
<b>SS total</b>	<b>26 800</b>	<b>22 881</b>		<b>45,09%</b>	<b>113,68</b>	<b>26,43%</b>	<b>35,76%</b>

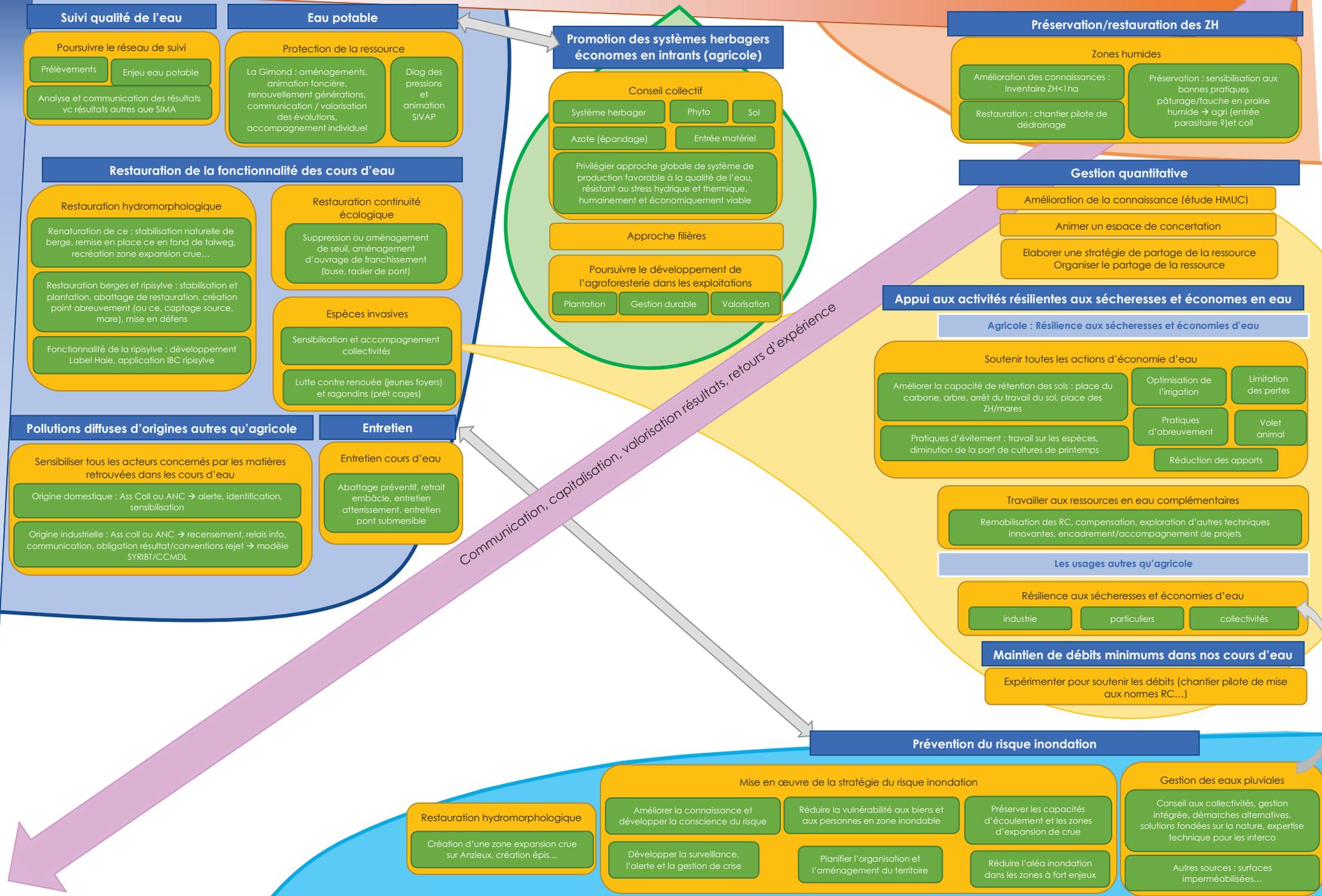
## Annexe 3 : schéma de la stratégie

---

# Promotion de mesures naturelles de rétention de l'eau sur le bassin versant de la Coise

QUALITE

QUANTITE



## Annexe 4 : constitution des instances

---

### Espaces de dialogue technique

Ces espaces de dialogues thématiques peuvent être formalisés ou non. Ce sont des espaces de travail préalables à une présentation en commission thématique suite à une sollicitation du groupe projet ou de ladite commission.

Ce sont des étapes de validation technique

### Constitution des commissions thématiques

Les commissions thématiques sont les suivantes :

- GEMAPI
- Agricole
- Quantitatif
- Mixte

Elles regroupent des élus du SIMA Coise et des membres de la cellule animation – membres différents en fonction de la thématique).

La commission quantitatif devra être constituée dès 2023. Sur cette thématique c'est, jusqu'à ce jour, la commission mixte qui a travaillé.

La commission Mixte regroupait jusqu'à ce jour les membres des commissions GEMAPI et agricole. Pour le présent contrat elle sera complétée par les membres de la commission quantitatif. Cette commission est principalement sollicitée sur la phase d'étude bilan et d'élaboration de contrat.

### Constitution des COPIL

Les COPIL sont les suivants :

- Général
- GEMAPI
- Agricole
- Quantitatif
- SIVAP
- Gimond

Les COPIL sont constitués d'élus du SIMA Coise, de la cellule animation et de l'ensemble des partenaires. Ils valident les grandes orientations du contrat et suivent l'avancement de la procédure. Ce sont des instances de validation politique et de prise de décisions. Les membres sont :

- Elus du SIMA Coise
- Cellule animation
- Maîtres d'ouvrage
- Partenaires techniques
- Partenaires financiers
- Partenaires institutionnels

- Services de l'Etat

La liste des membres est présentée en annexe ...

Le COPIL général se réunit une fois par an. Les COPIL thématiques peuvent quant à eux se réunir plus souvent en fonction de l'actualité.

Les COPIL quantitatifs et SIVAP devront être constitués dès 2023.

## COPIL Général

*Cette liste est susceptible d'évoluer au cours du contrat.*

Elus du SIMA Coise : dont Président, Vice-Présidents

Cellule animation : chargée de mission, technicienne rivières, chargée de mission eau et agriculture, chargé(e) de mission gestion quantitative, animatrice captage de La Gimond, animateur(rice) captages du SIVAP

Maîtres d'ouvrage :

- ADDEAR 42 et 69
- AGRIBIO Rhône Loire
- Bulle Verte
- Chambre d'agriculture du Rhône
- Conservatoire des Espaces Naturels
- Fédération de Chasse de la Loire
- Fédérations de Pêche Loire et Rhône
- SIVAP
- Syndicat des Eaux de Chazelles Viricelles

Partenaires techniques :

- AFOCG
- Chambre d'agriculture de la Loire
- CPIE Pilat
- Département du Rhône
- Groupe Bernard
- FD CUMA Loire et Rhône
- Fédération de Chasse du Rhône
- FEVEC
- France Nature Environnement\*
- GIEE Agri ENR
- GIEE Sol Vivant
- Groupement de lutte contre le ragondin
- INRAE
- Liane
- Loire Conseil Elevage et Rhône Conseil Elevage
- LPO
- Maisons Cholat
- SAFER
- SMHAR

Partenaires financiers :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Département de la Loire

Partenaires institutionnels :

- ARS
- Communauté de Communes de Forez Est
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- Communauté de Communes du Pays Mornantais
- Préfecture de la Loire
- SAGE Loire en Rhône Alpes
- Saint Etienne Métropole
- SIEMLY

Services de l'Etat :

- DDT Loire et Rhône
- DRAFF
- OFB Loire et Rhône

GEMAPI

*Cette liste est susceptible d'évoluer au cours du contrat.*

Elus du SIMA Coise : dont Président, Vice-Présidents

Cellule animation : chargée de mission, technicienne rivières

Maîtres d'ouvrage :

- Bulle Verte
- Conservatoire des Espaces Naturels
- Fédération de Chasse de la Loire
- Fédérations de Pêche Loire et Rhône
- SIVAP
- Syndicat des Eaux de Chazelles Viricelles

Partenaires techniques :

- CPIE Pilat
- Département du Rhône
- Fédération de Chasse du Rhône
- France Nature Environnement\*
- Groupement de lutte contre le ragondin
- Liane
- LPO

Partenaires financiers :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne
- Département de la Loire

Partenaires institutionnels :



- Communauté de Communes de Forez Est
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- Communauté de Communes du Pays Mornantais
- Préfecture de la Loire
- SAGE Loire en Rhône Alpes
- Saint Etienne Métropole

Services de l'Etat :

- DDT Loire et Rhône
- OFB Loire et Rhône

### COPIL agricole

*Cette liste est susceptible d'évoluer au cours du contrat.*

Elus du SIMA Coise : dont Président, Vice-Présidents

Cellule animation : chargée de mission, chargée de mission eau et agriculture, animatrice captage de La Gimond, animateur(rice) captages du SIVAP

Maîtres d'ouvrage :

- ADDEAR 42 et 69
- AGRIBIO Rhône Loire
- Bulle Verte
- Chambre d'agriculture du Rhône
- Fédération de Chasse de la Loire
- SIVAP
- Syndicat des Eaux de Chazelles Viricelles

Partenaires techniques :

- AFOCG
- Chambre d'agriculture de la Loire
- FD CUMA Loire et Rhône
- Fédération de Chasse du Rhône
- FEVEC
- GIEE Agri ENR
- GIEE Sol Vivant
- Loire Conseil Elevage et Rhône Conseil Elevage
- Maisons Cholat
- MFR de St Laurent de Chamousset

Partenaires financiers :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne

Partenaires institutionnels :

- Communauté de Communes de Forez Est
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- Département de la Loire



- Département du Rhône
- SAGE Loire en Rhône Alpes
- Saint Etienne Métropole

Services de l'Etat :

- DDT Loire et Rhône
- DRAFF

## COFIL Gimond

*Cette liste est susceptible d'évoluer au cours du contrat.*

Elus du SIEA Chazelles Viricelles

Cellule animation : animatrice captage Gimond, chargée de mission, animatrice eau et agriculture, animateur(rice) captages du SIVAP

Partenaires techniques :

- AGRIBIO Rhône Loire
- Agriculteurs membres du groupe de travail agricole
- Comité de Développement agricole des Monts du Lyonnais
- Coopérative Agri Sud Est
- Groupe Bernard
- Groupe EUREA
- SAFER
- SIMA Coise
- SIVAP

Partenaires financiers :

- Agence de l'Eau Loire Bretagne

Partenaires institutionnels :

- ARS
- Communauté de Communes de Forez Est
- Communauté de Communes des Monts du Lyonnais
- Communes d'Aveize, Grézieux le Marché et Pomeys
- Département de la Loire
- Département du Rhône
- Région Auvergne Rhône Alpes
- SAGE Loire en Rhône Alpes

Services de l'Etat :

- DDT Loire et Rhône
- DRAFF
- DREAL

# Annexe 5 : présentation détaillée des missions de la cellule d'animation

La cellule d'animation du contrat territorial Coise (6 ETP) est en charge de la **mise en œuvre du programme d'actions et de l'animation de la démarche**. Elle est garante de la **concertation entre les acteurs et de la coordination avec les partenaires**. Elle réalise le **suivi et l'évaluation des actions** engagées. Cette cellule s'appuie, sur le terrain, sur une **équipe environnement** composée d'un chef d'équipe et son adjoint (agents permanents) et de 4 postes en insertion socio-professionnelle (28H/semaine).

## IX.1. Cellule animation générale (1.5 ETP)

La cellule d'animation est composée de 2 postes de travail : une chargée de mission (1 ETP) et une assistante administrative (0.5 ETP).

### Poste de chargée de mission

La chargée de mission a la charge de l'animation générale de la procédure de contrat territorial. Elle est garante de la bonne coordination entre le SIMA Coise (porteur de la démarche) et les différents maîtres d'ouvrages et partenaires. Elle a en charge la mise en œuvre des différents programmes d'action et leur suivi.

La chargée de mission :

- Assure l'animation de la gouvernance générale du contrat, prépare et coordonne les différentes instances transversales
- Assure le suivi du contrat avec les différents maîtres d'ouvrage, partenaires techniques et financiers
- Assure la bonne exécution des actions inscrites dans le contrat territorial après validation des élus à l'occasion de Comités de pilotage ou comités syndicaux
- Assure ou accompagne le montage des dossiers de demande de subventions
- Assiste les différents porteurs de projet dans la mise en œuvre de leurs actions
- Accompagne techniquement et administrativement le personnel en charge des travaux de restauration et d'entretien des cours d'eau, de l'animation du volet agricole du contrat et de l'animation sur le volet quantitatif
- Met en œuvre toutes actions ayant un intérêt pour la préservation de la qualité ou la quantité de l'eau des cours d'eau du bassin versant
- Maintien une veille à l'échelle du bassin versant sur tous les projets en lien avec l'eau, dans et hors contrat, portés par des acteurs locaux maîtres d'ouvrages dans la mesure où ils répondent à la stratégie feuille de route
- Anime, coordonne et met en œuvre les actions de communication et de sensibilisation nécessaires au contrat
- Anime et coordonne les actions en lien avec la prévention des inondations

- Met en place et tient à jour un tableau de bord pour suivre les actions du contrat
- Renseigne les indicateurs de suivi et élabore des bilans annuels
- Réalise ou contribue aux bilans du contrat (mi-parcours et fin de procédure)

A l'échelle du syndicat elle :

- Assure l'interface entre l'équipe du syndicat et les élus du syndicat
- Assure l'encadrement d'une équipe de 14 personnes : 1 assistante administrative, une animatrice Eau et Agriculture, une technicienne rivière, un(e) animateur(rice) gestion quantitative, quatre techniciens ANC, un chef d'équipe et un adjoint technique + 4 agents en insertion
- Est en charge, au côté du Président, du recrutement et de la gestion du personnel au quotidien, des évaluations de fin d'année.
- Est en charge du recrutement et du suivi du personnel en insertion au côté de la technicienne rivière,
- Prépare et anime au côté du Président, les réunions de bureau, les réunions du comité syndical, les comités de pilotage et les comités techniques (ordre du jour, comptes rendus, rapports et délibérations),
- Est en charge des relations avec les membres adhérents (EPCI et communes) dans la préparation des budgets du syndicat
- Accompagne l'assistante administrative à la préparation et l'exécution du budget
- Valide les éléments variables lors de l'élaboration de la paie
- Assure le contrôle des factures et des mandats
- Assure ou accompagne la rédaction et le suivi des marchés publics (rédaction des pièces administratives et techniques)
- Coordonne les actions de communication et de sensibilisation de tous les acteurs du territoire (actions portées en interne ou en prestation)
- Est en charge de la recherche de financements extérieurs pour tous les projets portés par le syndicat
- Accompagne techniquement et administrativement les collectivités, communes ou EPCI (à la demande) sur des projets d'assainissement collectif ou de gestion des eaux pluviales
- Participe au niveau local, Départemental ou Régional aux actions liées à l'activité du syndicat sur la thématique de l'eau en général : eau potable, assainissement, gestion des eaux pluviales, gestion des zones humides.....
- Représente le syndicat dans les groupes de travail sur la gestion de l'eau en général (SAGE, SDAGE) au sein des instances départementale, régionale ou à l'échelle bassin versant

## Poste d'assistante administrative

Ses missions sont, entre autres :

- Accueil physique, tenue du standard
- Elaboration et frappe de courriers
- Envoi des convocations papier des réunions (Bureau, commissions thématiques, Comités Syndicaux)
- Relecture note de synthèse, aide à la préparation de compte-rendu
- Délibérations : envoi dématérialisé au contrôle de la légalité, classement

- Lettres d'informations mensuelles à destination des élus
- Suivi et mise en ligne dématérialisée des marchés publics
- Publications sur Facebook en lien avec les technicien(ne)s
- Communiquer à la demande des technicien(ne)s aux mairies, délégués SIMA...
- Mettre à jour le site internet
- Suivi des subventions : montants, caducité, demande d'acompte ; veille des échéances et engagements comptables
- Suivi et gestion de la trésorerie
- Tenue de la comptabilité : émission mandats/titres, engagements
- Appui à la chargée de mission dans la préparation budgétaire et réalisation du compte administratif ainsi que dans la préparation des supports à destination des élus
- Lien avec le Trésor Public
- Suivi du budget en lien avec la Direction
- Réalisation des paies
- Préparation des conventions Ateliers Chantier d'Insertion en lien avec la responsable de la structure
- Appui à la chargée de mission dans les missions de RH
- ...

## IX.2. Technicienne rivières (1 ETP)

La technicienne rivières a la charge du déploiement du volet fonctionnement éco-morphologique des milieux aquatiques et d'une partie du volet gestion quantitative sur l'aspect zones humides.

Ses missions sont :

- Suivi des cours d'eau, préparation, réalisation et suivi des travaux d'entretien et de restauration de cours d'eau
- Elaboration, mise en œuvre et suivi du plan de gestion
- Elaboration de nouvelles opérations de restauration de milieux aquatiques (mares, zones humides)
- Montage, réalisation et suivi de projets et d'études
- Réalisation de dossiers techniques, règlementaires (DLE, DIG) et de marchés publics
- Suivi administratif et financier des projets et des subventions liées
- Participation au budget pour la partie GEMAPI
- Encadrement, gestion et suivi de l'équipe rivière
- Accompagnement des CDDI : recrutement, suivi des agents, lien avec le prestataire qui assure le suivi socio-professionnel
- Encadrement des interventions des entreprises
- Concertation avec les acteurs du territoire (riverains, associations, élus...)
- Lien avec les partenaires financiers et techniques
- Sensibilisation des propriétaires riverains sur la thématique de la restauration de la continuité écologique
- Contact avec les riverains, planification des travaux, rédaction des conventions, suivi des chantiers

- Conseil, assistance technique et montage de dossier règlementaire pour les collectivités et les particuliers
- Renseignement des indicateurs relatifs aux actions qu'elle suit et élaboration de bilans annuels
- Surveillance des cours d'eau, particulièrement suite à des événements climatiques de type crues, tempêtes, sécheresse
- Suivi des débits d'étiage
- Encadrement et suivi de stagiaires
- Organisation de chantier école et associatif
- Information et sensibilisation à destination des différents acteurs du territoire et du public
- Participation aux actions de communication aux côtés du personnel du Syndicat
- Contribution à des actions collectives de recherche et d'expérimentation (renouée, IBC, définition tête de BV...)
- Maintien une veille à l'échelle du bassin versant sur tous les projets en lien avec l'eau, dans et hors contrat, portés par des acteurs locaux maîtres d'ouvrages dans la mesure où ils répondent à la stratégie feuille de route
- Contribution aux bilans du contrat (mi-parcours et fin de procédure)

### IX.3. Animation eau et agriculture (1 ETP)

L'animatrice eau et agriculture a la charge du déploiement du volet gestion qualitative de la ressource en eau. Elle assure la coordination avec les animateurs(rices) des démarches captages Grenelle de la Gimond et du SIVAP ainsi qu'avec l'animateur(rice) gestion quantitative pour les actions où les objectifs qualité et quantité sont conjointement poursuivis.

Ses missions sont :

*Sur le volet agricole :*

- L'animation générale comme opérateur : suivi général, bilans intermédiaires, vie et animation du comité de pilotage, animation de la commission thématique « agricole », animation des groupes travail (haies, PSE, etc...) ...
- D'assurer le lien aux autres démarches de protection de la ressource en eau : captages Grenelle...
- D'assurer la concertation avec les autres structures animatrices engagées aux côtés du SIMA Coise (CCMDL, CCFE, SEM, Chambres d'agriculture, ...)
- D'accompagner administrativement et techniquement les 7 maîtres d'ouvrages du volet agricole du CT pour assurer que l'ensemble des actions engagées dans le cadre du contrat s'inscrit dans la reconquête de la qualité des eaux.
- Encadrement et suivi des actions réalisées par des prestataires
- D'assurer la concertation et les échanges avec les autres acteurs liés à cette thématique (DDT, DRAAF, Agence de l'Eau LB...)
- D'assurer l'accompagnement administratif et technique auprès des agriculteurs du bassin versant
- Mise en œuvre et suivi de toutes les actions de formation ou d'accompagnement des agriculteurs engagés en PSE ou dans les MAEC
- D'assurer l'animation et la coordination du PSE Coise

- Si candidature à un PAEC, contractualisation des mesures « Eau » : communication en amont, rencontres des agriculteurs intéressés, accompagnement des diagnostics, contractualisation, accompagnement des agriculteurs
- Mise en œuvre et suivi des actions de conseil collectif ou individuel
- D'être en veille d'autres dispositifs financiers, et de répondre aux différents appels à projets (PDR, Fonds pour l'arbre, Fondations privées ...)
- Renseignement des indicateurs relatifs aux actions qu'elle suit et élaboration de bilans annuels

#### *Sur le suivi de la qualité de l'eau :*

- Rédaction et suivi du marché public pour la réalisation des analyses des eaux superficielles du bassin versant Coise.
- Réalisation des campagnes de prélèvement
- Réalisation de l'analyse et de la synthèse des résultats des campagnes de prélèvement
- Communication aux élus et au grand public des résultats de la qualité de l'eau

#### *Missions transversales :*

- Rendre compte de l'avancement et des résultats aux acteurs du territoire et au comité syndical du SIMA
- Participation à l'activité générale du SIMA pour les actions de communication « grand public »
- Toute autre mission dès lors qu'elle concoure aux objectifs du syndicat
- Assurer le suivi technique, administratif et financier des actions concernées par les différents axes d'intervention
- Assurer le lien aux partenaires et la coordination des programmes locaux de gestion de l'eau
- Assurer le lien aux politiques de développement agricole locales (CA, politiques territoire...)
- Maintenir une veille à l'échelle du bassin versant sur tous les projets en lien avec l'eau, dans et hors contrat, portés par des acteurs locaux maîtres d'ouvrages dans la mesure où ils répondent à la stratégie feuille de route
- Contribuer aux bilans du contrat (mi-parcours et fin de procédure)

Le bilan de la précédente procédure mettait en avant, concernant les pollutions diffuses d'origine agricole à l'échelle du bassin versant, une stratégie d'actions élaborée, appuyée sur l'expérience des contrats précédents :

- Une stratégie technique avec un programme d'actions qui poursuit un objectif précis centré sur le développement des systèmes laitiers herbagers, mis en œuvre avec une méthodologie spécifique : mettre à disposition des agriculteurs un ensemble d'outils diversifiés du point de vue du type d'appui et des thématiques afin de répondre aux besoins du plus grand nombre ;
- Une stratégie partenariale dans le but de mobiliser l'expertise et les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie technique.

La lutte contre les pollutions d'origine agricole est une action d'envergure portée par le SIMA Coise qui permet d'accompagner et sensibiliser les agriculteurs pour faire évoluer leurs systèmes d'exploitation

vers une réduction des intrants, et touchant près d'un quart des exploitations du bassin versant (prioritairement auprès des exploitations situées sur le secteur pédoclimatique des Monts du Lyonnais car elles représentent 2/3 des fermes du BV Coise et sont considérées comme potentiellement plus impactantes sur le milieu concernant les enjeux nitrate, phosphore et érosion). C'est une action visible et reconnue largement, perçue comme particulièrement innovante et constituant une référence y compris pour des territoires voisins.

Néanmoins c'est une action qui peine à susciter une dynamique sur le bassin du captage de la Gimond ; les actions parviennent peu à mobiliser les agriculteurs concernés. Ainsi les leçons de l'expérience doivent être tirées pour adapter l'animation.

L'efficacité et l'efficience des actions engagées sont difficiles à mesurer néanmoins :

- La qualité physico-chimique des eaux reste dégradée malgré des signes d'amélioration
- Les résultats concernant les phytosanitaires sont mitigés
- Plusieurs captages d'eau potable présentent des concentrations en nitrates préoccupantes, voire élevées pour les captages du SIVAP (entre 50 et 80 mg/L selon les captages)

Aussi l'animatrice eau et agriculture, à l'échelle du bassin versant s'emploiera au déploiement et au développement de la stratégie initiée dans la précédente procédure pour :

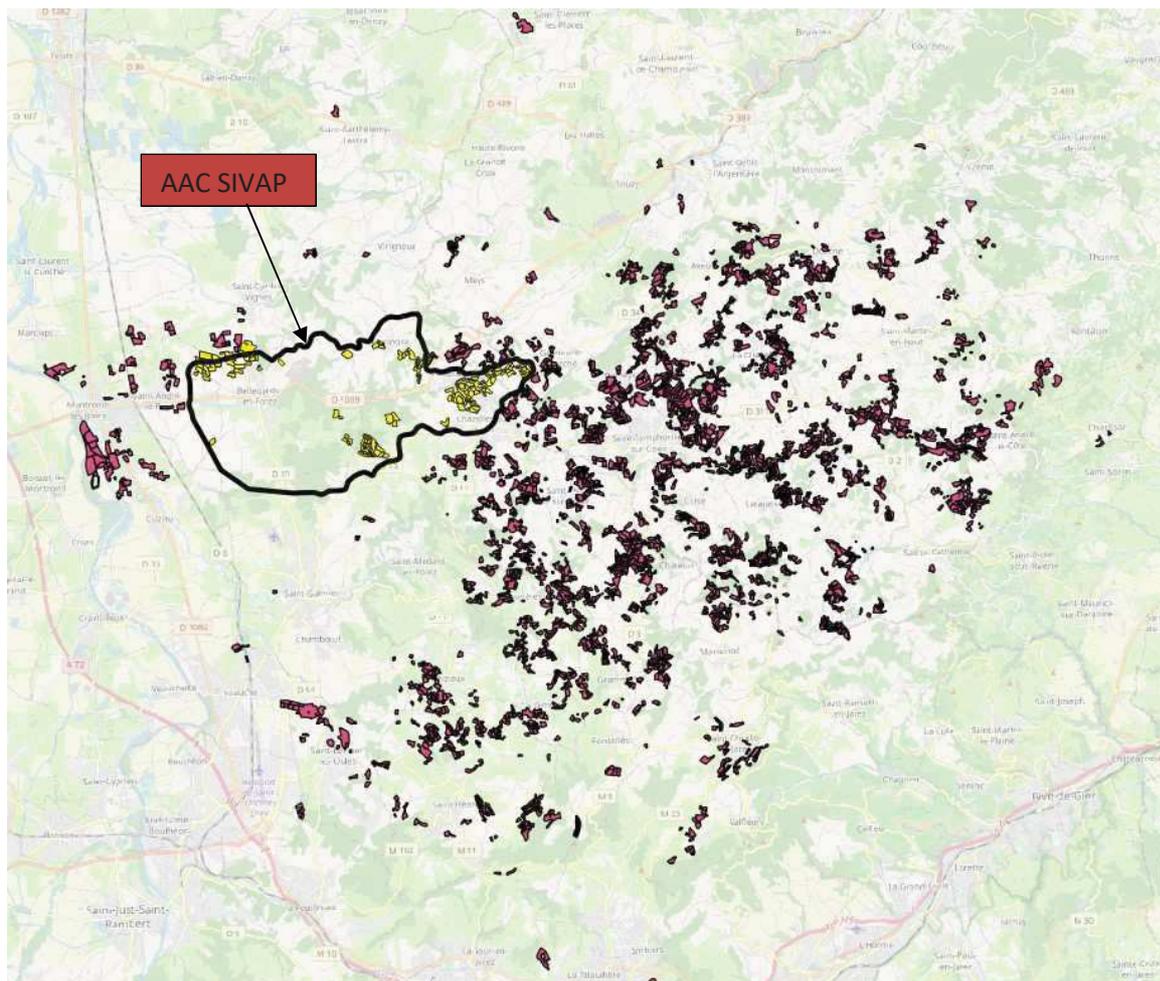
- Déployer auprès de « nouveaux » exploitants
- Aller plus loin avec les exploitants qui ont amorcé la réflexion sur leurs systèmes

Face aux enjeux et problématiques persistantes sur les périmètres de captage d'eau potable, elle ne disposera pas du temps nécessaire pour animer les actions indispensables à la reconquête de la qualité de ces ressources. Aussi, elle coordonnera l'action des animateurs(rices) des démarches Grenelle.

#### **IX.4. Animation de la démarche captage Grenelle sur l'AAC du SIVAP (1 ETP)**

L'animation agricole déployée à l'échelle du bassin versant de la Coise semble répondre de manière plus adaptée aux exploitations des « monts » en effet on s'aperçoit que globalement les exploitations de la plaine sont peu investies avec le SIMA Coise ; ceci étant à la fois du à l'adéquation des actions proposées par le syndicat plus orientées vers les fermes des Monts et à la fois à un périmètre de plaine moins dynamique, où l'accompagnement individuel sera nécessaire pour atteindre les objectifs de changements de pratiques.

Pour exemple ; ci-dessous les parcelles engagées en PSE (Paiements pour Services Environnementaux), dispositif expérimental animé depuis 2021 par le SIMA Coise, avec en jaune celles présentes en tout ou partie sur l'AAC du SIVAP :



Aussi, la mise en œuvre d'actions à l'échelle de l'AAC du SIVAP va nécessiter un travail d'animation, de coordination des acteurs et de suivi spécifiquement pour ce sous-territoire. Néanmoins la mise en œuvre d'une action d'animation agricole sur l'AAC des captages du SIVAP doit être intégrée au Contrat territorial Coise et affluents afin de bénéficier de la dynamique territoriale plus large que ce contrat alimente au niveau du secteur agricole.

Par ailleurs, un temps « administratif » sera nécessaire pour l'animation de la démarche de captage Grenelle : co-rédaction avec les services de la DDT de l'arrêté de protection, suivi des indicateurs liés, participation aux instances départementales des captages Grenelle...

Ainsi, l'animateur(rice) aura en charge :

- L'animation de la démarche de captage Grenelle : rédaction de l'arrêté, animation et suivi des indicateurs de l'arrêté
- La participation au COPIL départemental des captages Grenelle
- Le suivi et l'analyse des données de qualité des eaux
- L'accompagnement des agriculteurs et/ou le suivi de l'accompagnement des agriculteurs afin qu'ils atteignent les objectifs liés aux engagements : évolution de système, réduction de l'utilisation des phytos...
- L'émergence et la construction des actions en partenariat avec tous les acteurs du territoire
- Le lien aux partenaires et la coordination des programmes locaux de gestion de l'eau
- Le lien aux politiques de développement agricole locales (CA, politiques territoire...)
- Le lien aux autres démarches de protection de la ressource en eau : contrat territorial...

- Le renseignement des indicateurs relatifs aux actions qu'il(elle) suit et élaboration de bilans annuels
- Le maintien d'une veille à l'échelle du bassin versant sur tous les projets en lien avec l'eau, dans et hors contrat, portés par des acteurs locaux maîtres d'ouvrages dans la mesure où ils répondent à la stratégie feuille de route
- La contribution aux bilans du contrat (mi-parcours et fin de procédure)

Un lien étroit sera nécessaire entre l'animatrice eau et agriculture du SIMA Coise et l'animatrice captage prioritaire de la Gimond. Ce lien devra perdurer afin de mener sur le terrain une action pertinente et efficace.

L'estimation du temps de travail nécessaire s'est appuyée sur les temps d'animation dédiés sur les captages Grenelle avoisinants (avec une activité principalement agricole), la surface de l'AAC du SIVAP (très étendue : 35 km<sup>2</sup>), le nombre d'exploitations ayant au minimum 3ha sur l'AAC (95 exploitations). Le besoin est estimé à 1 ETP. Afin d'impulser une dynamique il est primordial d'avoir une forte présence de terrain, notamment pour rencontrer les exploitations lors des premières années du programme d'action.

En année 1, le besoin sur ce poste de travail peut se limiter à 0,3 ETP, dédié au lancement et au suivi de l'étude des pressions sur le périmètre et à la définition de la stratégie.

## **IX.5. Animation de la démarche captage Grenelle sur l'AAC de la Gimond (0.5 ETP)**

La mise en œuvre d'actions à l'échelle de l'AAC de la Gimond nécessite un travail d'animation, de coordination des acteurs et de suivi. Néanmoins la mise en œuvre d'une action d'animation agricole sur l'AAC du captage de la Gimond doit rester intégrée au Contrat territorial Coise et affluents afin de bénéficier de la dynamique territoriale plus large que ce contrat alimente au niveau du secteur agricole.

L'animatrice a en charge :

- L'animation générale à l'échelle de l'AAC : concertation avec les partenaires techniques et financiers, animation des comités de pilotages et comités techniques dédiés, réalisation des bilans des actions
- L'animation agricole du programme d'actions en particulier :
  - La réalisation de diagnostics d'exploitation
  - La mise en place des accompagnements individuels des exploitations concernées
  - La mise en place et le suivi des actions collectives (formation, démonstration, ...)
- La mise en place et le suivi de la charte des prescripteurs et distributeurs de produits phytosanitaires
- Le travail en collaboration avec la CCMDL pour améliorer les rejets de la STEP d'Aveize (AMPA et glyphosate) : recherche origine, sensibilisation
- La réalisation d'actions de communications afin de sensibiliser les acteurs du territoire et de valoriser les actions mises en place ;
- Le suivi qualité de l'eau de l'AAC et le travail de suivi et de déploiement des zones tampons sur le bassin versant ;

- Le suivi des démarches conduites par les partenaires afin que les enjeux du captage soient intégrés aux démarches :
  - Mise en place de l’outil MAEC sur le captage de la Gimond
  - Valorisation des productions en lien avec les démarches PAT et filières
  - Transmission des fermes
- Le suivi administratif et financier de la démarche
- Le renseignement des indicateurs relatifs aux actions qu’il(elle) suit et élaboration de bilans annuels
- Le maintien d’une veille à l’échelle du bassin versant sur tous les projets en lien avec l’eau, dans et hors contrat, portés par des acteurs locaux maîtres d’ouvrages dans la mesure où ils répondent à la stratégie feuille de route
- La contribution aux bilans du contrat (mi-parcours et fin de procédure)

Un lien étroit existe entre l’animatrice eau et agriculture du SIMA Coise et il devra intégrer l’animateur(rice) captage prioritaire du SIVAP. Ce lien devra perdurer afin de mener sur le terrain une action pertinente et efficace. L’animation sur le captage prioritaire venant compléter et renforcer, notamment sur le volet individuel, l’approche globale portée par le SIMA Coise.

## IX.6. Animation gestion quantitative (1 ETP)

L’animateur(rice) aura la charge du lancement du volet gestion quantitative et sa montée en puissance. En année 1 il(elle) initiera la dynamique sur ce nouveau volet, lancera et suivra l’étude HMUC prévue au contrat (0.7 ETP) ainsi que l’étude des pressions - montage de la stratégie sur l’AAC du SIVAP (0.3 ETP). A compter de l’année 2 il(elle) assurera la construction de la stratégie sur l’aspect quantitatif, veillera au déploiement et au suivi des actions.

Ses missions seront :

- Rédaction du cahier des charges, lancement et suivi de l’étude HMUC
- Rédaction du cahier des charges, lancement et suivi de l’étude des pressions – montage de la stratégie sur l’AAC du SIVAP
- Elaboration du programme d’actions du volet gestion quantitative du contrat territorial
- Animation, coordination et mise en œuvre des actions du volet gestion quantitative
- Coordination avec les animateurs(rices) des AAC sur l’aspect quantitatif et la technicienne rivières sur la thématique zones humides
- Suivi administratif et financier des actions du volet
- Lien avec les autres structures animatrices engagées aux côtés du SIMA Coise
- Lien avec tous les autres acteurs liés à sa thématique
- Création et animation de dynamiques avec les différents usagers de la ressource en eau : agriculteurs et partenaires agricoles, industries, particuliers, collectivités
- Animation de la concertation sur le volet quantitatif
- Renseignements des indicateurs relatifs aux actions qu’il(elle) suit et élaboration de bilans annuels
- Maintien d’une veille à l’échelle du bassin versant sur tous les projets en lien avec l’eau, dans et hors contrat, portés par des acteurs locaux maîtres d’ouvrages dans la mesure où ils répondent à la stratégie feuille de route
- Contribution aux bilans du contrat (mi-parcours et fin de procédure)

# Annexe 6 : tableau des actions et plan de financement

---

Volet	Code action	intitulé	MAITRE OUVRAGE	CT 2023-2025	CT 2026-2028	taux AELB	aide AELB CT1	Reste à charge max du MO CT1	Autres financeurs
Volet Gestion qualitative de la ressource en eau	AGR_01	Diagnostics individuels d'exploitations	SIMA Coise	115 500 €	- €	70%	80 850 €	34 650 €	
	AGR_01	Diagnostics individuels d'exploitations sur l'AAC du SIVAP	SIVAP	42 000 €	- €	70%	29 400 €	12 600 €	
	AGR_01	Diagnostics individuels d'exploitations sur l'AAC de la Gimond	SIEA de Chazelles et Viricelles	34 500 €	- €	70%	24 150 €	10 350 €	25% Etat - FEADER
	AGR_02	Conseils individuels aux exploitants	SIMA Coise	121 600 €	99 600 €	50%	60 800 €	60 800 €	
	AGR_02	Conseils individuels aux exploitantss sur l'AAC du SIVAP	SIVAP	15 000 €	- €	50%	7 500 €	7 500 €	
	AGR_02	Conseils individuels aux exploitants - Suivis - La Gimond	SIEA de Chazelles et Viricelles	25 200 €	- €	50%	12 600 €	12 600 €	15% Etat - FEADER
	AGR_03	Conseil collectif pour la promotion des systèmes herbagers économes en intrants	SIMA Coise	135 000 €	145 000 €	50%	67 500 €	67 500 €	
	AGR_03	Conseil collectif pour la promotion des systèmes herbagers économes en intrants sur l'AAC du SIVAP	SIVAP	18 000 €	- €	50%	9 000 €	9 000 €	
	AGR_04	Accompagnement à la mise en place de pratiques agricoles visant la performance écologique et économique des exploitations de l'impluvium de l'eau minérale naturelle Badoit - accompagnement individuel	Bulle Verte	23 400 €	- €	50%	9 900 €	13 500 €	
	AGR_04	Accompagnement à la mise en place de pratiques agricoles visant la performance écologique et économique des exploitations de l'impluvium de l'eau minérale naturelle Badoit - accompagnement collectif	Bulle Verte	23 130 €	23 130 €	50%	8 190 €	14 940 €	
	AGR_05	Acquisition et diffusion de références techniques et nouvelles pratiques agronomiques	SIMA Coise	30 000 €	30 000 €	50%	15 000 €	15 000 €	
	AGR_05	Acquisition et diffusion de références techniques et nouvelles pratiques agronomiques	SIEA de Chazelles et Viricelles	15 000 €	- €	50%	7 500 €	7 500 €	30% Etat - FEADER
	AGR_06	Développement des agroforesteries - Volets plantation et animation	SIMA Coise	120 000 €	120 000 €	50%	60 000 €	60 000 €	
	AGR_06	Développement des agroforesteries - Volets plantation et animation	Fédération de Chasse de la Loire	60 000 €	60 000 €	50%	30 000 €	30 000 €	
	AGR_07	Mise en œuvre des Plans de Gestion Durable des Haies (PGDH) <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise	34 700 €				34 700 €	
AGR_08	Promotion des pratiques d'amélioration de la capacité de rétention des sols et d'aménagement parcellaire	SIMA Coise	21 000 €	24 000 €	50%	10 500 €	10 500 €		
AGR_09	Accompagnement de filières vertueuses pour la qualité de l'eau	SIMA Coise	120 000 €	- €	50%	60 000 €	60 000 €		

Volet	Code action	intitulé	MAITRE OUVRAGE	CT 2023-2025	CT 2026-2028	taux AELB	aide AELB CT1	Reste à charge max du MO CT1	Autres financeurs
Volet Gestion qualitative de la ressource en eau	AGR_10	Accompagnement du GIEE "petits fruits de pleine terre"	ARDAB / AGRIBIO Rhône Loire	61 920 €	- €	20%	12 384 €	49 536 €	
	AGR_11	Relocalisation d'une filière céréales biologiques panifiables	ADDEAR Loire	40 800 €	- €	50%	20 400 €	20 400 €	
	AGR_12	L'eau au stade du projet d'installation et de transmission	ADDEAR Loire	21 000 €	- €	50%	10 500 €	10 500 €	
	AGR_14	Mise en œuvre du PSE <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise						
	AGR_15	Mise en œuvre d'un PAEC - MAEC <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise						
	AGR_16	Investissements agro-environnementaux <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise						
	ETU_04	Etude complémentaire Zones tampons - La Gimond	SIEA de Chazelles et Viricelles	17 000 €	- €	50%	8 500 €	8 500 €	
	ETU_03	Diagnostic des pressions sur l'AAC du SIVAP	SIVAP	60 000 €	- €	70%	42 000 €	18 000 €	
	ASS_01	Gestion des effluents domestiques en collectif <i>Pour mémoire</i>	Collectivités						
	ASS_02	Gestion des effluents domestiques en non collectif <i>Pour mémoire</i>	Propriétaires fonciers						
Volet Fonctionnement éco-morphologique des cours d'eau	TRA_01	Restauration de la fonctionnalité hydroécologique des cours d'eau	SIMA Coise	325 300 €	246 750 €	50%	162 650 €	162 650 €	
	TRA_01	Restauration de la fonctionnalité hydroécologique des cours d'eau	Fédération de Pêche du Rhône	30 000 €	60 000 €	50%	15 000 €	15 000 €	
	GES_01	Entretien des cours d'eau <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise	165 000 €	165 000 €	0%	- €	165 000 €	
	GES_02	Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise	15 000 €	15 000 €	0%	- €	15 000 €	
	GES_03	Gestion des espèces animales exotiques envahissantes <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise	19 000 €	21 000 €	0%	- €	19 000 €	
	CON_01	Arasement / dérasement de seuil	SIMA Coise	359 000 €	- €	70%	251 300 €	107 700 €	
	CON_01	Arasement / dérasement de seuil <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise	315 000 €	436 000 €	70%	220 500 €	94 500 €	
	CON_02	Restauration de la continuité écologique sur la Coise et sur le Potensinet	Fédération de Pêche du Rhône	156 037 €	- €	70%	109 226 €	46 811 €	
	CON_03	Restauration de la continuité écologique sur le Bilaize aval (seuil du Ravier)	Fédération de Pêche de la Loire	30 000 €	- €	70%	21 000 €	9 000 €	10% CD42
	CON_04	Aménagement d'ouvrages <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise	85 000 €	110 000 €	50%	42 500 €	42 500 €	

Volet	Code action	intitulé	MAITRE OUVRAGE	CT 2023-2025	CT 2026-2028	taux AELB	aide AELB CT1	Reste à charge max du MO CT1	Autres financeurs
Volet Gestion quantitative de la ressource en eau	ETU_01	Amélioration de la connaissance - Etude HMUC	SIMA Coise	60 000 €	- €	50%	30 000 €	30 000 €	
	ACC_01	Travailler aux ressources en eau complémentaires	SIMA Coise	18 000 €	- €	50%	9 000 €	9 000 €	
	ETU_02	Etude des retenues collinaires	Chambre d'Agriculture du Rhône	20 800 €	- €	50%	8 400 €	12 400 €	
	AGR_13	Du local au global, créer des espaces de dialogue autour de l'eau	ADDEAR du Rhône	9 000 €	9 000 €	50%	4 500 €	4 500 €	
	AGR_13	Du local au global, créer des espaces de dialogue autour de l'eau	SIMA Coise	3 600 €	3 600 €	50%	1 800 €	1 800 €	
	AGR_17	Promotion des actions visant les économies d'eau	SIMA Coise	12 000 €	- €	50%	6 000 €	6 000 €	
	AGR_18	Restauration de mares	SIMA Coise, Fédération de Chasse de la Loire	21 000 €	- €	50%	10 500 €	10 500 €	28% CD42
	AGR_18	Restauration de mares	Bulle Verte	34 840 €	- €	50%	17 420 €	17 420 €	36% CD42 + FDC 42 + région AURA
	ZH_01	Etablir une stratégie pour la préservation des zones humides du territoire visant le soutien au débit d'étiage des cours d'eau	SIMA Coise, CEN	80 090 €	- €	50%	40 045 €	40 045 €	
	ZH_02	Travaux de préservation / restauration de zones humides	SIMA Coise, CEN	37 000 €	- €	50%	18 500 €	18 500 €	
	SUI_02	Suivi des débits d'étiage <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise, CEN	- €	- €		- €	- €	
	PI_01	Prévention des inondations <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise	25 000 €	- €		- €	25 000 €	
	GEP_01	Gestion des eaux pluviales <i>Pour mémoire</i>	SIMA Coise	- €	- €		- €	- €	
Moyens généraux	COM_01	Sensibilisation grand public et scolaires - scolaires	SIMA Coise	15 000 €	15 000 €	50%	7 500 €	7 500 €	
	COM_01	Sensibilisation grand public et scolaires - Communication	SIMA Coise	39 000 €	17 000 €	50%	19 500 €	19 500 €	
	COM_01	Sensibilisation grand public et scolaires - La Gimond	SIEA de Chazelles et Viricelles	9 500 €	- €	50%	4 750 €	4 750 €	
	COM_01	Sensibilisation grand public et scolaires - SIVAP	SIVAP	5 000 €	6 000 €	50%	2 500 €	2 500 €	
	COO_01	Cellule animation	SIMA Coise	309 000 €	336 000 €	50%	154 500 €	154 500 €	
	COO_02	Technicien(ne) rivières	SIMA Coise	165 000 €	183 000 €	50%	82 500 €	82 500 €	

Volet	Code action	intitulé	MAITRE OUVRAGE	CT 2023-2025	CT 2026-2028	taux AELB	aide AELB CT1	Reste à charge max du MO CT1	Autres financeurs
Moyens généraux	COO_03	Animation eau et agriculture	SIMA Coise	201 000 €	219 000 €	50%	100 500 €	100 500 €	
	COO_04	Animation gestion quantitative	SIMA Coise	164 000 €	198 000 €	50%	82 000 €	82 000 €	
	COO_05	Animation de la démarche captage Grenelle sur l'AAC du SIVAP	SIVAP	140 000 €	198 000 €	50%	70 000 €	70 000 €	
	COO_06	Animation de la démarche captage prioritaire de la Gimond	LFa	99 225 €	- €	50%	49 613 €	49 612 €	20% Etat-FEADER
	SUI_01	Suivi de la qualité de l'eau	SIMA Coise	45 000 €	71 000 €	50%	22 500 €	22 500 €	14% Bulle Verte
	SUI_01	Suivi de la qualité de l'eau	LFa	17 500 €	- €	50%	8 750 €	8 750 €	
	AGR_19	Animation et veille foncière sur l'AAC du SIVAP	SIVAP	- €	- €	50%	- €	- €	
	AGR_19	Veille et acquisition foncière - La Gimond	SIEA de Chazelles et Viricelles	12 500 €	- €	50%	6 250 €	6 250 €	
	AGR_19	Acquisition foncière - ZH	CCMDL	70 000 €	- €	50%	35 000 €	35 000 €	
	BIL_01	Etude bilan du Contrat Territorial	SIMA Coise	- €	90 000 €	70%	- €	- €	
Total				4 267 142 €	2 901 080 €		2 200 878 €	2 066 264 €	
<b>dans le cadre du contrat</b>				<b>3 608 442 €</b>	<b>2 154 080 €</b>		<b>1 937 878 €</b>	<b>1 670 564 €</b>	

	Action pour mémoire
	Les montants seront à définir à mi-parcours

## Annexe 7 : tableau des indicateurs

---

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
<b>Thématique pollutions diffuses agricoles</b>				
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Promouvoir des systèmes herbagers économes en intrants</p> <p>Proposer des outils pédagogiques et de sensibilisation</p> <p>Valoriser les matières organiques : répartition, complémentarité (carbone, sols vivants, lutte contre érosion)</p> <p>S'adapter au changement climatique</p>				
Qualité de l'eau	Diagnostics	BV Coise : - 75% des ea* diagnostiquées ayant mis en œuvre au moins une préconisation	BV Coise : - 75% des ea diagnostiquées ayant mis en œuvre au moins une préconisation	Objectif ambitieux affiché dès le premier contrat avec les ¼ des exploitants diagnostiqués qui mettent en œuvre au minimum une préconisation
Qualité de l'eau Eau potable		SIVAP : - 30 ea rencontrées - 20 ea diagnostiquées  Gimond : - 20 ea diagnostiquées - 80% de l'AAC concernée par un diagnostic	SIVAP : - 30 ea rencontrées	La dynamique est à lancer sur le territoire du SIVAP, l'objectif est donc affiché de rencontrer 30 ea par période de contrat (>90 ea ayant >3ha sur l'AAC). Les ambitions sur les diagnostics pour le CT2 seront donc définies à mi-parcours  Sur la Gimond, les ambitions sur les diagnostics pour le CT2 seront définies à mi-parcours
Qualité de l'eau	Accompagnement individuel	BV Coise : - +30% part pâturée  BV Coise, indicateur à 2026 (PSE*) : - -20% sur IFT herbicide hors prairie (75 ea PSE) - -10% unités N minéral/ha de SAU - +5% surface en herbe >2ans/SAU - -10% sur indicateur réduction travail du sol (75 ea PSE) - +150kg sur la part pâturée - Mise en œuvre dans 75% des ea d'une surface de PN mise en défens  Bulle Verte : - -15% IFT herbicide - -10% IFT hors herbicide - ≤170 unités N total/ha de SAU - <60 unités N minéral/ha de SAU - >60% surface en herbe	BV Coise : - +30% part pâturée  Bulle Verte : - -30% IFT herbicide - -20% IFT hors herbicide - ≤150 unités N total/ha de SAU - <40 unités N minéral/ha de SAU - >65% surface en herbe	L'objectif visé est une augmentation de 30% de la part pâturée par tous les agriculteurs en fin de suivi (suivi sur 3 ans). Les ea suivies ne sont pas les mêmes en CT1 et en CT2  Concernant les indicateurs du PSE il sera nécessaire d'établir à mi-parcours s'il est pertinent et possible de prolonger leur évaluation au-delà de la période de déploiement du PSE (2021-2026)  Il est attendu, sur la Bulle Verte, une amélioration constante des pratiques sur les IFT. Concernant l'azote et les surfaces en herbe la plus grosse marge de progression est visée en CT1 ; aller plus loin sur ces indicateurs demande de plus gros efforts et la progressions sera donc moins importante en CT2.
Qualité de l'eau Eau potable		SIVAP : - -15% IFT herbicide - -15% unités N minéral/ha de SAU - +2% part pâturée	SIVAP : - -30% IFT herbicide - -30% unité N minéral/ha de SAU - +5% part pâturée	L'ambition est d'initier une dynamique en CT1 pour aller plus loin sur le CT2. L'enjeu du CT1 sera de vaincre l'inertie de l'AAC et amorcer des évolutions qui devront se prolonger sur 6 ans.

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
Qualité de l'eau Eau potable	Accompagnement individuel	Gimond : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 80% de la SAU de l'AAC engagée en PSE ou MAEC</li> <li>- 80% de la SAU de l'AAC concernée par un accompagnement</li> <li>- -20% sur IFT herbicide hors prairie</li> <li>- -15% unités N minéral/ha de SAU</li> <li>- +5% surface en herbe &gt;2ans/SAU</li> <li>- -10% sur indicateur réduction travail du sol (PSE)</li> <li>- +150kg sur la part pâturée (PSE)</li> <li>- Mise en œuvre dans 100% des ea d'une surface de PN mise en défens</li> <li>- +30% part pâturée</li> </ul>	Gimond : <ul style="list-style-type: none"> <li>- -30% sur IFT herbicide hors prairie</li> <li>- -30% unité N minéral/ha de SAU</li> <li>- +10% surface en herbe &gt;2ans/SAU</li> <li>- -15% sur indicateur réduction travail du sol (PSE)</li> <li>- Mise en œuvre dans 100% des ea d'une surface de PN mise en défens</li> <li>- +30% part pâturée</li> </ul>	Sur la Gimond, les ambitions sur les surfaces pour le CT2 (engagées ou accompagnées) seront définies à mi-parcours  L'objectif du CT2 s'entend par rapport à l'état zéro. Globalement l'évolution la plus importante est attendue en CT1. L'effort étant plus difficile au-delà d'un certain seuil, les ambitions du CT2 sont légèrement inférieures  Concernant les indicateurs du PSE il sera nécessaire d'établir à mi-parcours s'il est pertinent et possible de prolonger leur évaluation au-delà de la période de déploiement du PSE (2021-2026)
Qualité de l'eau	Accompagnement collectif	BV Coise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- -15% IFT (échantillon représentatif de 14 ea)</li> <li>- -5% unités N minéral/ha de SAU</li> <li>- Evolution du REH* : -20% en moyenne sur 3 ans</li> <li>- Evolution du RPA* : -20% en moyenne sur 3 ans</li> <li>- 50% de taux de lecture des fiches techniques numériques envoyées</li> <li>- 22 500 ml de haies plantées</li> <li>- 2 chantiers visant l'amélioration de la capacité de rétention des sols et d'aménagement parcellaire</li> <li>- + 500ha en AB*</li> <li>- GIEE « petits fruits de pleine terre » : 12 temps d'échanges collectifs, 5 essais, 12 ea touchées, diffusion à 160 acteurs (ea, porteurs de projets, jeunes de l'enseignement agricole), économies d'eau réalisées et pratiques agro-écologiques mises en place</li> <li>- 4 accompagnateurs / conseillers outillés pour aborder l'enjeu eau auprès de porteurs de projets ou cédants</li> <li>- 6 installations en AB</li> <li>- 15 porteurs de projet et jeunes installés inscrits dans une dynamique collective autour d'une pratique limitant l'impact sur la qualité et quantité d'eau</li> <li>- 8 futurs cédants ayant engagé des actions d'anticipation de leur transmission</li> </ul>	BV Coise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- -15% IFT (échantillon représentatif de 14 ea)</li> <li>- -5% unités N minéral/ha de SAU</li> <li>- Evolution du REH* et du RPA* : atteinte des 50uN pour 50% des mesures en moyenne sur 3 ans</li> <li>- 50% de taux de lecture des fiches techniques numériques envoyées</li> <li>- 22 500 ml de haies plantées</li> <li>- 2 chantiers visant l'amélioration de la capacité de rétention des sols et d'aménagement parcellaire</li> <li>- + 500ha en AB*</li> </ul> BV Coise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- +5% surface en herbe (RPG)</li> <li>- -2% surface en maïs/SFP (RPG)</li> </ul>	IFT et unités N minéral : les évolutions attendues sont calculées entre le début et la fin de chaque période de CT. Ainsi nous attendons une progression linéaire sur la durée de 6 ans.  REH et RPA → L'objectif des 50 unités d'azote à 6 ans est un objectif plus ambitieux que l'objectif à 3 ans.  Linéaires de haies plantées : les objectifs sont estimés au regard de la dynamique du précédent contrat et sont liés aux demandes du terrain. Nous craignons toutefois d'être actuellement au « pic » de déploiement sur cette thématique, aussi l'objectif sera de maintenir la dynamique.  C'est une nouvelle thématique. L'expérience du CT1 pourra nous permettre d'ajuster pour le CT2.  Conversion AB* : Avec 2 800ha en AB en 2022 l'objectif affiché reste modeste mais nous n'avons pas d'actions dans le CT qui vise la conversion à la bio et le contexte est actuellement peu favorable  L'évolution des surfaces en herbe et en maïs ne seront un indicateur pertinent qu'en CT2 car cette donnée s'analyse sur une chronique longue uniquement  Exploration d'un nouvel axe de travail sur l'installation / transmission : le retour d'expérience du CT1 sera nécessaire pour définir les ambitions du CT2

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
Qualité de l'eau Eau potable	Accompagnement collectif	<p>SIVAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Caractérisation des usages de produits à base de S-metolachlore</li> <li>- Proposition d'itinéraires techniques alternatifs au S-metolachlore</li> </ul> <p>Gimond :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'usage de S-metolachlore</li> <li>- Evolution du REH* : -20% en moyenne sur 3 ans</li> <li>- Evolution du RPA* : -20% en moyenne sur 3 ans</li> <li>- Bilan fertilisation des parcelles suivies &lt;20kg d'N/ha à 3 ans</li> </ul>	<p>SIVAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'usage de S-metolachlore</li> <li>- Surface en herbe</li> <li>- Surface en maïs</li> <li>- Surface en bio</li> </ul> <p>Gimond :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'usage de S-metolachlore</li> <li>- +10% surface en herbe (RPG)</li> <li>- +10% surface cultures Bas Niveau d'Intrant (BNI)</li> <li>- Evolution du REH* et du RPA* : atteinte des 50uN pour 50% des mesures en moyenne sur 3 ans</li> </ul>	<p>SIVAP : le CT1 permettra d'identifier les usages et d'amorcer la réflexion sur la thématique du S-metolachlore ; l'ambition étant de parvenir rapidement (fin de CT2) à une non-utilisation sur le périmètre de l'AAC. D'autres indicateurs de surface devront être définis à mi-parcours.</p> <p>La dynamique étant déjà initiée sur l'AAC de la Gimond l'ambition est forte dès le CT1 avec une suppression des usages de S-metolachlore.</p> <p>L'évolution des surfaces en herbe et en maïs ne seront un indicateur pertinent qu'en CT2 car cette donnée s'analyse sur une chronique longue uniquement</p> <p>Concernant les ambitions REH* et RPA*, elles sont les mêmes qu'à l'échelle du bassin versant de la Coise</p> <p>Bilan fertilisation : les objectifs à 6 ans seront à définir à mi-parcours</p>
Qualité de l'eau	Etudes	<p>BV Coise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 agriculteurs impliqués dans la filière et les temps collectifs céréales bio panifiables</li> <li>- 30ha cultivés en céréales pour alimentation humaine économes en intrants ou bio et 50% de ces surfaces consacrées aux variétés paysannes</li> <li>- Développement du réseau d'échange de semences paysannes : 1 500kg</li> <li>- 2 boulangers s'approvisionnant en farine locale issue de blé économes en intrants ou bio</li> <li>- Déploiement de la charte de filière</li> <li>- 1 cahier des charges / marque commerciale</li> </ul>		<p>Nouvel axe de travail du présent contrat, le retour d'expérience du CT1 sera nécessaire au dimensionnement du CT2</p>
Qualité de l'eau Eau potable		<p>SIVAP :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 diagnostic des pressions et 1 plan d'action élaboré</li> </ul> <p>Gimond :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 500ml de haies plantées sur l'AAC</li> <li>- 750ml de cours d'eau mis en défens / planté</li> <li>- 4 abreuvoirs installés</li> </ul>	<p>Gimond :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de 2 nouvelles zones tampon</li> </ul>	<p>SIVAP : les indicateurs du CT2 pourront être définis une fois le plan d'action établi</p>

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
<b>Thématique : pollutions diffuses autres qu'agricoles</b>				
<b>Objectifs :</b> Optimiser l'assainissement				
Qualité de l'eau		Assainissement collectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de nombre de système d'assainissement prioritaires n'ayant pas fait l'objet de travaux</li> <li>- Augmentation du nombre de STEP réhabilitées</li> <li>- Diminution de linéaire de réseaux en dysfonctionnement</li> </ul> Assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre d'ANC non conformes</li> </ul>	Assainissement collectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution de nombre de système d'assainissement prioritaires n'ayant pas fait l'objet de travaux</li> <li>- Augmentation du nombre de STEP réhabilitées</li> <li>- Diminution de linéaire de réseaux en dysfonctionnement</li> </ul> Assainissement non collectif : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Diminution du nombre d'ANC non conformes</li> </ul>	
<b>Thématique : moyens généraux</b>				
Qualité de l'eau Eau potable	Suivi	BV Coise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 campagnes physico-chimiques/an sur 10 stations</li> <li>- 5 campagnes pesticides/an sur 10 stations</li> </ul> Gimond : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une mesure des débits en entrée du barrage</li> <li>- 12 analyses nitrates et phytos en amont du barrage/an</li> <li>- 18 analyses AMPA/glyphosate sur l'AAC/an</li> <li>- Nombre de molécules dépassant le seuil de 0,1µg/L en entrée de barrage : - 15%</li> <li>- Nombre de molécules dépassant le seuil de 0,1µg/L en entrée de station : absence</li> <li>- Nombre de molécules à l'état de traces en entrée barrage : constant / état zéro</li> <li>- Nitrates : Nombre d'analyses &gt;25mg/L entrée barrage : -15%</li> <li>- Nitrates : Nombre d'analyses &gt;50mg/L en entrée station : absence</li> <li>- -15% taux d'AMPA et glyphosate en sortie STEP d'Aveize et amont barrage</li> </ul>	BV Coise : <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 campagnes physico-chimiques/an sur 10 stations</li> <li>- 5 campagnes pesticides/an sur 10 stations</li> <li>- 1 campagne I2M2 sur 10 stations en fin de contrat</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de molécules dépassant le seuil de 0,1µg/L en entrée de barrage : - 30%</li> <li>- Nombre de molécules dépassant le seuil de 0,1µg/L en entrée de station : absence</li> <li>- Nombre de molécules à l'état de traces en entrée barrage : constant / état zéro</li> <li>- Nitrates : Nombre d'analyses &gt;25mg/L entrée barrage : -30%</li> <li>- Nitrates : Nombre d'analyses &gt;50mg/L en entrée station : absence</li> <li>- -30% taux d'AMPA et glyphosate en sortie STEP d'Aveize et amont barrage</li> <li>- Percentile 90 du taux en nitrates en entrée station &lt;40mg/L</li> </ul>	Les indicateurs pour le CT2 sur la Gimond seront définis à mi-parcours

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
<b>Thématique : Fonctionnalités hydro-écologiques</b>				
<p><b>Objectifs :</b></p> <p><b>Hydromorphologiques :</b> Améliorer la qualité et les fonctionnalités de la ripisylve, limiter les phénomènes d'érosion, protéger et stabiliser les berges, diversifier les morphologies du lit, les écoulements et les habitats du lit mineur, restaurer le profil en long et la pente d'équilibre du cours d'eau, restaurer l'hydrologie</p> <p><b>Ecologiques :</b> Améliorer l'état sanitaire et favoriser la régénération de la ripisylve, limiter la turbidité de l'eau et son réchauffement à l'étiage, restaurer un potentiel d'autoépuration, améliorer, recréer et diversifier des habitats favorables aux peuplements biologiques, restaurer la continuité piscicole, favoriser la connectivité des milieux</p> <p><b>Enjeu inondations :</b> réduction du risque inondation</p>				
Fonctionnalités des cours d'eau	Restauration des fonctions naturelles des tronçons de ripisylve	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 7 400ml de berges mises en défens</li> <li>- 33 points d'abreuvement installés</li> <li>- 5 000 arbres plantés</li> <li>- 12 440ml d'abattage de restauration réalisés</li> <li>- 1 795ml de cours d'eau réouverts</li> <li>- Validation du projet de récréation d'une zone naturelle d'expansion de crue sur l'Anzieux</li> <li>- Note I2M2</li> <li>- Amélioration de la thermie des cours d'eau</li> <li>- Evolution positive des peuplements piscicoles</li> <li>- Suivi morphologique</li> <li>- Suivi de la contamination par les plantes exotiques envahissantes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 600ml de berges mises en défens</li> <li>- 18 points d'abreuvement installés</li> <li>- 5 000 arbres plantés</li> <li>- 17 180ml d'abattage de restauration réalisés</li> <li>- 2 648ml de cours d'eau réouverts</li> <li>- 300ml de cours d'eau renaturés</li> <li>- Note I2M2</li> <li>- Amélioration de la thermie des cours d'eau</li> <li>- Evolution positive des peuplements piscicoles</li> <li>- Suivi morphologique</li> <li>- Suivi de la contamination par les plantes exotiques envahissantes</li> </ul>	<p>Les ambitions sont plafonnées par les capacités humaines de la technicienne rivière et de l'équipe environnement (préparation, réalisation et/ou encadrement de chantier suivi) ainsi que les capacités financières des collectivités</p> <p>Aussi, avec une montée en puissance attendue en CT2 sur la nouvelle thématique zones humides (travaux réalisés en interne par l'équipe environnement) l'ambition en CT2 est moins importante sur cette famille d'actions.</p>
<b>Thématique : Continuité écologique</b>				
<p><b>Objectifs :</b></p> <p><b>Hydromorphologiques :</b> Restaurer le profil en long et la pente d'équilibre du cours d'eau, rétablir l'équilibre sédimentaire du cours d'eau, restaurer la morphologie des cours d'eau en supprimant les effets plan d'eau, restaurer l'hydrologie, diversifier les morphologies du lit, les écoulements et les habitats du lit mineur</p> <p><b>Ecologiques :</b> Permettre l'accès aux affluents amont pour la reproduction de la truite fario, restaurer les possibilités de brassage génétique entre populations, restaurer des communautés d'espèces d'eaux courantes, améliorer l'état écologique dans l'emprise de l'ouvrage, améliorer la qualité physico-chimique et thermique, restaurer la ripisylve, limiter le piétinement bovin</p> <p><b>Enjeu inondations :</b> réduire les risques de débordement en amont des ouvrages</p>				
Fonctionnalités des cours d'eau	Suppression et aménagement de seuils	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la thermie des cours d'eau</li> <li>- Evolution positive des peuplements piscicoles</li> <li>- Amélioration de la qualité biologique de l'eau</li> <li>- Suivi morphologique</li> <li>- 11 seuils supprimés</li> <li>- 1 ouvrage aménagé</li> <li>- 41 615ml de cours d'eau réouverts</li> <li>- Suivi de la présence du castor sur le site de la Thiery</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration de la thermie des cours d'eau</li> <li>- Evolution positive des peuplements piscicoles</li> <li>- Amélioration de la qualité biologique de l'eau</li> <li>- Suivi morphologique</li> <li>- 11 seuils supprimés</li> <li>- 3 ouvrages aménagés</li> <li>- 25 302ml de cours d'eau réouverts</li> </ul>	<p>Les priorisations d'intervention pourront être bousculées par les effets de la loi climat résilience (sur les cours d'eau liste 2)</p> <p>Les critères de priorisation des interventions ne se limitent pas au linéaire réouvert mais aussi le potentiel écologique, la situation sur le cours d'eau (1<sup>er</sup> obstacle ou pas, présence d'obstacles en cascade...). Les objectifs en CT2 sont actuellement sous-estimés car, à l'heure actuelle, les projets ne sont pas identifiés pour les Fédérations de Pêche.</p>

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
<b>Thématique : Entretien des cours d'eau</b>				
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Hydromorphologiques : Limiter les phénomènes d'érosion, éviter l'obstruction totale du lit du cours d'eau et la formation de barrages, améliorer la stabilité des berges</p> <p>Ecologiques : Eviter l'installation d'espèces envahissantes</p> <p>Enjeu inondations : Maintenir des capacités d'écoulement des cours d'eau à enjeux, permettre la remobilisation des atterrissements, réduire le risque inondation</p> <p>Sanitaire : diminuer le risque de contamination par la leptospirose</p>				
Fonctionnalités des cours d'eau Prévention des inondations	Entretien de cours d'eau	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 26km de cours d'eau entretenus/an sur les secteurs à objectifs de sécurisation hydraulique</li> <li>- Amélioration de la note d'inventaire IBC</li> <li>- Diminution du nombre d'atterrissements</li> <li>- Evolution positive des peuplements piscicoles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 26km de cours d'eau entretenus/an sur les secteurs à objectifs de sécurisation hydraulique</li> <li>- Amélioration de la note d'inventaire IBC</li> <li>- Diminution du nombre d'atterrissements</li> <li>- Evolution positive des peuplements piscicoles</li> </ul>	
Fonctionnalités cours d'eau	Gestion des espèces envahissantes	<p>Espèces végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation de la propagation de la renouée</li> <li>- Réalisation de 3 actions de sensibilisation</li> </ul> <p>Espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'état des berges</li> <li>- Suivi de l'état de la ripisylve</li> <li>- Bilan de piégeage des ragondins</li> <li>- Nombre de plaquettes distribuées</li> <li>- Nombre de rencontres groupement de lutte/élus organisées</li> <li>- Nombre de rencontres piégeurs/sociétés de chasse/agriculteurs réalisées</li> </ul>	<p>Espèces végétales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Limitation de la propagation de la renouée</li> </ul> <p>Espèces animales :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de l'état des berges</li> <li>- Suivi de l'état de la ripisylve</li> <li>- Bilan de piégeage des ragondins</li> <li>- Nombre de plaquettes distribuées</li> <li>- Nombre de rencontres groupement de lutte/élus organisées</li> <li>- Nombre de rencontres piégeurs/sociétés de chasse/agriculteurs réalisées</li> </ul>	

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
<b>Thématique : usages agricoles</b>				
<b>Objectifs :</b> Prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif et partager la ressource disponible Disposer d'une connaissance quantitative sur le bassin versant et d'une connaissance des retenues collinaires Elaborer un plan d'action sur le volet quantitatif Résilience aux sécheresses, limiter la dépendance à l'eau, améliorer les pratiques pour économiser la ressource, optimiser l'usage de l'eau à l'échelle des exploitations agricoles Diagnostiquer les exploitations agricoles pour mobiliser les leviers agro-écologiques en faveur du stockage naturel de l'eau Créer des espaces de dialogue entre utilisateurs				
Gestion quantitative de la ressource	Etudes	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Définition de la ressource disponible pour chaque usage</li> <li>- Construction d'une stratégie partagée par les différents acteurs</li> <li>- Déploiement d'actions</li> <li>- Identification des retenues en non-conformité du débit réservé</li> <li>- Identification des retenues sans usage agricole et potentiellement remobilisables</li> </ul>		Amélioration de la connaissance par une étude HMUC en début de contrat qui permettra de construire une stratégie et un programme d'actions. Les actions n'étant pas définies au dépôt de la candidature au contrat les indicateurs seront à construire en même temps que les actions. Un lancement des actions est attendu en fin de CT1 pour monter en puissance sur le CT2. Des moyens humains seront dédiés (poste gestion quantitative)  L'étude sur les retenues collinaires servira de base au déploiement d'actions : remobilisation, mise aux normes, effacement...
Gestion quantitative de la ressource	Accompagnement collectif	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ea mobilisées</li> <li>- Economies d'eau réalisées sur les ea</li> <li>- 6 ea diagnostiquées</li> <li>- Au minimum 1 pratique mise en place suite aux diagnostics dans 75% des ea diagnostiquées</li> <li>- 2 retenues collinaires concernées par les rencontres</li> <li>- Nombre de visiteurs aux évènements grand public (1 évènement par période de CT)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'ea mobilisées</li> <li>- Economies d'eau réalisées sur les ea</li> <li>- 6 ea diagnostiquées</li> <li>- Au minimum 1 pratique mise en place suite aux diagnostics dans 75% des ea diagnostiquées</li> <li>- 2 retenues collinaires concernées par les rencontres</li> <li>- 1 procédure de remobilisation engagée</li> <li>- Nombre de visiteurs aux évènements grand public (1 évènement par période de CT)</li> </ul>	Nouvel axe de travail du présent contrat, les ambitions sont mesurées car le sujet est sensible. Nous devons expérimenter et amorcer le dialogue en CT1 pour espérer monter en puissance sur le sujet. Des moyens humains seront dédiés (poste gestion quantitative)
<b>Thématique : usages autres qu'agricole</b>				
<b>Objectifs :</b> Prévenir l'apparition d'un déficit quantitatif Maintien de débits minimum dans nos cours d'eau Résilience aux sécheresses et économies d'eau				
Gestion quantitative de la ressource	Travailler aux ressources complémentaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de retenues collinaires effacées</li> <li>- Nombre de retenues collinaires remobilisées</li> <li>- Nombre de retenues collinaires mises aux normes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de retenues collinaires effacées</li> <li>- Nombre de retenues collinaires remobilisées</li> <li>- Nombre de retenues collinaires mises aux normes</li> </ul>	Suite à l'étude HMUC des actions devront être définies avec les agriculteurs (autres que sur les retenues collinaires), les industries, les particuliers, les collectivités ; aussi, d'autres indicateurs devront être identifiés

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
<b>Thématique : Zones humides</b>				
<p><b>Objectifs :</b></p> <p>Améliorer la connaissance des ZH du bassin versant, identifier les ZH prioritaires et proposer des actions de gestion, communiquer et sensibiliser les acteurs locaux, faciliter la compréhension des enjeux liés à la préservation des ZH et faire évoluer la perception de ces milieux</p> <p>Hydrologiques : contribuer au soutien des débits d'étiage, diminuer la pression sur la ressource en eau potable</p> <p>Hydromorphologiques ; protéger les berges du piétinement, améliorer la fonctionnalité de la ripisylve</p> <p>Ecologiques ; améliorer la qualité des eaux, restaurer des foyers de biodiversité remarquables, stocker du carbone</p>				
Gestion quantitative de la ressource Zones humides	Restauration de mares	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la qualité des eaux</li> <li>- 5 mares restaurées en substitution à de l'abreuvement au cours d'eau</li> <li>- 10 mares restaurées en substitution à de l'abreuvement au réseau d'eau potable</li> </ul>		Nouvel axe de travail du présent contrat, le retour d'expérience du CT1 nous permettra de définir des objectifs pour le CT2.
	Stratégie de préservation des ZH et travaux de préservation / restauration	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 9 sous-bassins versants inventoriés (ZH&lt;1ha)</li> <li>- 70,75 km² de sous-bassins versants inventoriés</li> <li>- 9 interventions d'animation réalisées</li> <li>- 100 personnes touchées</li> <li>- 6 notices de gestion produites</li> <li>- Suivi de la qualité de l'eau</li> <li>- Note I2M2</li> <li>- 3 ZH restaurées</li> <li>- Superficie de ZH restaurées</li> <li>- Superficie de ZH avec mise en place de mesures de gestion appropriées</li> </ul>		Nouvel axe de travail du présent contrat, le retour d'expérience du CT1 nous permettra de définir des objectifs pour le CT2.
ZH Eau potable	Acquisition foncière	<p>BV Coise :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquisition de 1,5ha de ZH</li> </ul> <p>Gimond :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une veille foncière sur l'AAC</li> <li>- Acquisition de 5 000m² pour création de zones tampon</li> <li>- 1 communication sur les échanges parcellaires</li> </ul>		<p>L'acquisition de premières parcelles permettra d'initier la dynamique (restauration, modalités de gestion) et de les utiliser comme vitrine. Les résultats sur le CT1 permettront de dimensionner les ambitions du CT2.</p> <p>La dynamique et les résultats sur le CT1 permettront de définir les ambitions sur l'AAC de la Gimond pour le CT2.</p>

Enjeu	Grande famille d'actions	Indicateurs à 3 ans	Indicateurs à 6 ans	Commentaires
<b>Thématique : Prévention des inondations</b>				
<b>Objectifs :</b> Mise en œuvre de la stratégie du risque inondation Assurer la sécurité des personnes Stabiliser et réduire le coût des dommages Raccourcir le délai de retour à la normale Développer la connaissance du risque Assurer une cohésion des actions entre les acteurs Adapter le territoire aux inondations				
Prévention des inondations  Gestion quantitative de la ressource en eau		<ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 échelles de crue installées</li> <li>- 9 repères de crue installées</li> </ul>		Initiée en CT les actions devront monter en puissance pour le CT2. Les indicateurs devront donc être identifiés au bilan à mi-parcours
<b>Thématique : moyens généraux</b>				
<b>Objectifs :</b> Améliorer la visibilité des actions du contrat Développer la sensibilisation Acquérir une connaissance de son bassin versant et de la ressource en eau potable, permettre une bonne compréhension des principaux enjeux de l'eau et actions à mettre en place pour y répondre, susciter une prise de conscience collective				
Sensibilisation, communication	Sensibilisation des scolaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 classes sensibilisées par an</li> <li>- Nombre d'élèves sensibilisés</li> <li>- Maintien de la satisfaction des enseignants bénéficiant d'animations</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 10 classes sensibilisées par an</li> <li>- Nombre d'élèves sensibilisés</li> <li>- Maintien de la satisfaction des enseignants bénéficiant d'animations</li> </ul>	La sensibilisation des scolaires est identifiée comme prioritaire mais son ampleur est limitée par les capacités financières de la structure (demandes > à notre capacité de réponse)
	Communication grand public	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration d'un programme de communication</li> <li>- Déploiement des actions prévues dans le programme de communication</li> <li>- 1 évènement grand public</li> <li>- Fréquentation de l'évènement grand public</li> <li>- Nombre de supports de communication et de destinataires</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 évènement grand public</li> </ul>	La stratégie de communication sera établie en début de CT1. Les indicateurs pourront alors être définis plus finement ; l'objectif étant de réaliser 100% du programme établi.

\* AB : Agriculture Biologique  
 ea : exploitations agricoles  
 PSE : Paiements pour Services Environnementaux  
 REH : Reliquat Entrée Hiver

RPA : Reliquat Post Absorption